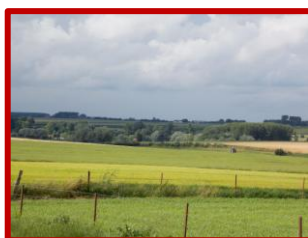


L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

**Connaître l'espace agricole et rural,
Le comprendre pour mieux le gérer**



Diagnostic agricole réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUI

Rapport de l'étude

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	1
MÉTHODOLOGIE	2
<i>Première phase : état des lieux</i>	<i>2</i>
<i>Deuxième phase : définition des enjeux et des besoins</i>	<i>2</i>
PREMIÈRE PARTIE : CONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE	5
Le territoire de la Communauté de commune du Pays de Mormal : éléments de contexte	7
Présentation du territoire de la Communauté de communes du Pays de Mormal	7
<i>Des communes rurales sous l'influence de pôles urbains proches</i>	<i>7</i>
<i>L'occupation du sol : une présence importante de l'agriculture et de la forêt</i>	<i>7</i>
Un territoire et des paysages diversifiés	9
<i>Le Bavaisis</i>	<i>9</i>
<i>Mormal et ses auréoles bocagères.....</i>	<i>9</i>
<i>Le Plateau Quercitain</i>	<i>9</i>
Deux petites régions agricoles mais une seule typologie des sols.....	11
<i>Le Hainaut</i>	<i>11</i>
<i>La Thiérache</i>	<i>11</i>
<i>Les limons battants, un type de sol largement dominant</i>	<i>11</i>
<i>Un climat favorable aux cultures</i>	<i>11</i>
L'agriculture sur la Communauté de communes du Pays de Mormal	13
Présentation générale des exploitations	13
<i>Une densité des exploitations proche de la moyenne du Nord-Pas-de-Calais</i>	<i>13</i>
<i>Des exploitations en évolution</i>	<i>14</i>
<i>Un territoire dominé par des exploitations de type polyculture-élevage.....</i>	<i>15</i>
La dimension humaine dans les exploitations	17
<i>Les chefs d'exploitation</i>	<i>17</i>
<i>L'organisation du travail sur l'exploitation</i>	<i>19</i>
Organisation et gestion de l'espace agricole : le foncier, support de l'activité agricole	23
<i>Foncier et parcellaire agricole</i>	<i>23</i>
<i>Prix des terres et évolutions du marché foncier</i>	<i>27</i>
<i>Les bâtiments d'exploitation</i>	<i>30</i>
<i>Éléments de fonctionnalité de l'exploitation : les parcelles attenantes aux bâtiments, un enjeu majeur pour les exploitations</i>	<i>32</i>
Types et systèmes de productions	35
<i>Productions végétales : un assolement en lien avec l'élevage.....</i>	<i>35</i>

<i>Productions animales : l'élevage bovin dominant</i>	<i>37</i>
<i>Différents systèmes d'exploitations rencontrés</i>	<i>40</i>
Pratiques agricoles et méthodes de production	43
<i>L'agriculture conventionnelle, vers des pratiques de plus en plus raisonnées.....</i>	<i>43</i>
<i>L'Agriculture biologique¹.....</i>	<i>43</i>
Une agriculture créatrice de richesses et d'emplois	46
<i>Les différents acteurs du monde agricole</i>	<i>46</i>
<i>Des entreprises présentes en amont et en aval de la production</i>	<i>46</i>
<i>Des emplois et un chiffre d'affaire générés par l'agriculture.....</i>	<i>46</i>
Filières et débouchés	49
<i>Des débouchés alliant filières longues et filières courtes.....</i>	<i>49</i>
<i>Les céréales, des cultures indispensables pour les assolements</i>	<i>51</i>
<i>Le lai, une filière majeure sur le territoire</i>	<i>51</i>
<i>La filière viande.....</i>	<i>52</i>
<i>L'arboriculture, une spécificité de l'Avesnois</i>	<i>52</i>
<i>Les cultures sous contrat, des débouchés principalement hors territoire.....</i>	<i>53</i>
Les activités de diversification	55
<i>Commercialisation en circuits courts et atelier de transformation</i>	<i>55</i>
<i>Activités d'accueil.....</i>	<i>57</i>
<i>Développement des énergies nouvelles.....</i>	<i>57</i>
<i>Un rôle important des réseaux dans le développement des activités de diversification</i>	<i>59</i>
L'avenir des exploitations : perspectives d'évolution.....	61
<i>Le renouvellement des générations : installation et transmission des exploitations</i>	<i>61</i>
<i>Le développement de l'activité</i>	<i>61</i>
<i>Maintien des prairies permanentes et évolution des exploitations.....</i>	<i>63</i>
<i>Les projets de diversification.....</i>	<i>63</i>
<i>Une conjoncture difficile qui peut peser sur l'avenir des exploitations.....</i>	<i>67</i>
L'agriculture dans le territoire : un territoire riche mais contraint	69
Le paysage, l'eau et la biodiversité	69
<i>L'agriculture dans le paysage.....</i>	<i>69</i>
<i>L'eau, un enjeu sur le territoire du Pays de Mormal.....</i>	<i>71</i>
<i>Des investissements réalisés sur les exploitations en lien avec l'eau.....</i>	<i>73</i>
<i>Des enjeux environnementaux forts</i>	<i>73</i>
<i>Agriculture et préservation de l'environnement</i>	<i>75</i>
Difficultés rencontrées par les exploitations agricoles	77
<i>Une pression sur le foncier.....</i>	<i>77</i>
<i>Un territoire à dominante rural et pourtant des problèmes de circulation</i>	<i>77</i>
<i>Dégâts de gibier, incivilités et conflits de voisinages</i>	<i>79</i>

DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DU TERRITOIRE ET DÉFINITION DES BESOINS, ENJEUX ET PRÉCONISATIONS 85

Analyse du territoire et définition des enjeux.....86

Analyse AFOM et enjeux 86

DIMENSION HUMAINE 87

DIMENSION FONCIERE : LE FONCIER, SUPPORT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE 89

DIMENSION ECONOMIQUE 91

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE : UNE AGRICULTURE QUI PARTICIPE A L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE 92

Le repérage cartographique des enjeux spatiaux.....93

Des enjeux liés au bâti agricole et à l'hydrauliques (carte A)..... 93

Des enjeux liés au parcellaire (carte B) 94

CONCLUSION.....95

ANNEXES..... 97

GLOSSAIRE, SIGLES ET ABBRÉVIATIONS 98

SOMMAIRE DES FIGURES.....101

Graphiques 101

Tableaux 102

Cartes 102

ANNEXE 1 : Questionnaire utilisé pour les enquêtes sur la Communauté de communes du Pays de MORMAL 104

ANNEXE 2 : Fiche explicative sur l'aménagement foncier 110

Annexe 3 : Repérage des parcelles cadastrales en propriété publique – tableau synthétique des résultats.....112

ANNEXE 4 : Prix des terres et évolution du marché foncier 114

ANNEXE 5 : Le PMPOA et la mise aux normes des bâtiments d'élevage.....117

ANNEXE 6 : Présentation des différents acteurs du monde rural 118

ANNEXE 7 : Les aides à l'installation et l'accompagnement des agriculteurs 121

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Carte : Sièges d'exploitation en activité en 2016.....	1
Carte : Structure du parcellaire.....	2
Carte : Utilisation des sols en 2016.....	3
Carte : Sièges et sites d'exploitation agricole en 2016 et régime sanitaire des élevages	4
Carte : Localisation des sites pouvant accueillir un projet de bâtiment.....	5
Carte : Bâtiments pouvant changer de destination – localisation par les exploitants des sites concernés .	6
Carte : Projets de création d'activités de diversification	7
Carte : Circulation agricole.....	8

PRÉAMBULE

La Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM⁹) a été créée en 2014 suite à la fusion de la Communauté de communes du Quercitain, de la Communauté de communes du Bavaisis et de la Communauté de communes du Pays de Mormal et de Maroilles. Elle compte actuellement 53 communes.

La CCPM comprend au 31 décembre 2015 22 Plans Locaux d'Urbanisme, 13 Plans d'Occupation des Sols, 6 cartes communales et 12 communes dépendant du Règlement National d'Urbanisme. Suite aux différentes évolutions législatives intervenues depuis 2010, la CCPM souhaite élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi³¹) sur l'intégralité de son territoire.

Ce PLUi permettra d'intégrer l'ensemble des nouvelles dispositions législatives notamment par une approche globale et intégrée de l'urbanisme à l'échelle intercommunale, et de concevoir un projet de territoire prenant en compte l'ensemble des thématiques en matière de développement durable.

Dans ce cadre, un appel d'offre ouvert a été lancé et la Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais a été retenue pour réaliser le diagnostic agricole en sous-traitance du bureau d'études Verdi.

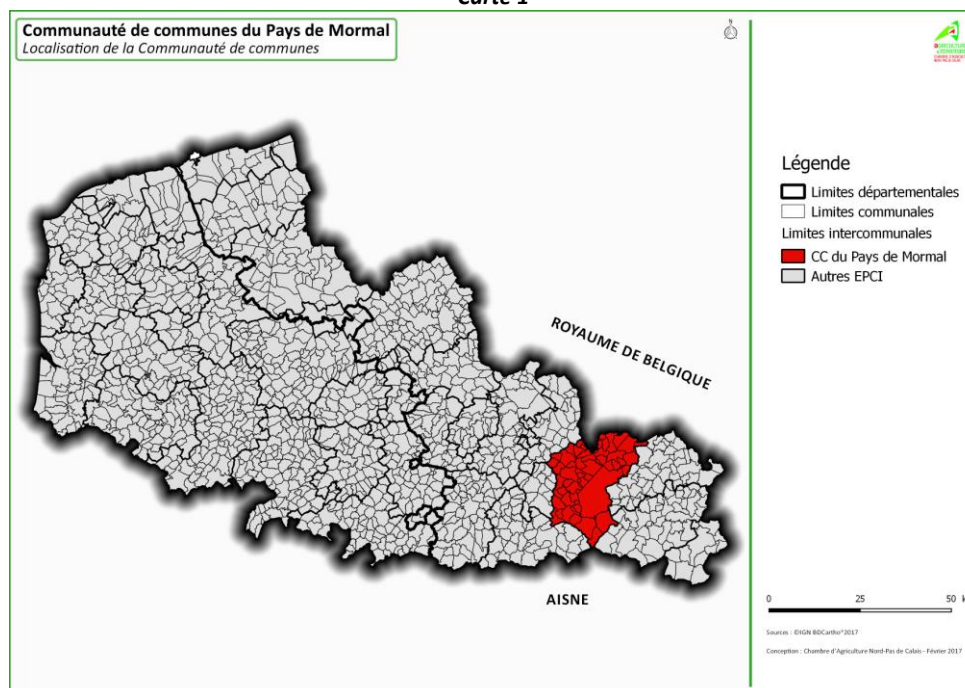
Ce diagnostic a été établi à l'échelle des 53 communes de la CCPM. Sur les 345 exploitations ayant leur siège sur la CCPM, 258 ont été rencontrées, soit un taux d'enquête de 75%.

Cette étude présente les résultats du diagnostic et se décline en deux étapes :

- la première étape comprend trois parties :
 - présentation du territoire de la Communauté de communes du Pays de Mormal et de ses principales caractéristiques ;
 - caractérisation de l'agriculture du territoire dans toutes ses dimensions : humaines, foncières et économiques ;
 - caractérisation de l'agriculture par rapport à l'environnement et des difficultés qu'elle rencontre sur le territoire ;
- la seconde étape identifie les enjeux, les besoins et les préconisations concernant l'agriculture sur le territoire.

Le dossier est composé d'un rapport, d'un atlas cartographique, de cartes thématiques, de cartes à enjeux et de deux diaporamas présentant les résultats.

Carte 1



Le présent rapport a été élaboré par le service Études de la Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais dans le cadre d'un appel d'offre. Le travail s'est déroulé en deux phases.

Première phase : état des lieux

→ **Information et sensibilisation des agriculteurs**

Après mise à jour des listings, trois réunions d'information des agriculteurs en présence du Maire ou de leur représentant ont été organisées sur le Pays de Mormal. Chaque réunion concernait un groupe de communes. Les réunions se sont déroulées en mai et juin 2016.

Lors de ces réunions, il a été expliqué d'une part ce qu'était un PLUi, et d'autre part les objectifs du diagnostic agricole engagé ainsi que la méthodologie suivie.

→ **Collecte des informations et des données**

Les données globales proviennent de plusieurs sources, notamment le Recensement Général Agricole (RGA³⁶), les différents services de la Chambre d'agriculture, la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI⁸) ou encore la Mutualité Sociale Agricole (MSA²⁵).

Suite aux réunions d'information, des permanences en mairies ont été organisées entre mi-mai et mi-juillet 2016 afin de rencontrer les agriculteurs individuellement, l'objectif étant d'enquêter 75% des exploitations.

Lors des entretiens, différents thèmes ont été abordés dans un questionnaire spécifique à l'étude (voir annexe 1). Un travail cartographique important a également été mené. Lors des entretiens, les sièges et les sites d'exploitation, ainsi que les projets de bâtiments et les difficultés de circulation ont été cartographiés. Pour les exploitants de plus de 55 ans, les parcelles en propriété public ont été repérées.

→ **Traitement des données**

Les données récoltées ont été traitées à l'échelle de la Communauté de communes du Pays de Mormal, ainsi qu'à l'échelle des trois grands paysages (Bavais, Mormal et ses auréoles bocagères et Plateau Quercitain). Les résultats des enquêtes présentés dans la suite du rapport prennent en compte uniquement les exploitations enquêtées.

Des données provenant d'autres territoires ayant également fait l'objet d'un diagnostic agricole dans le cadre d'un PLUi par la Chambre d'agriculture ont été intégrées afin de donner des points de comparaison avec les résultats obtenus. Une présentation rapide de ces territoires est présentée sur la page ci-contre.

Deuxième phase : définition des enjeux et des besoins

Suite à l'analyse des données récoltées lors des enquêtes, deux réunions sous forme de table ronde ont été organisées en novembre 2016 afin de déterminer les enjeux liés à l'agriculture sur la communauté de communes du Pays de Mormal. Les personnes invitées étaient les responsables agricoles répartis sur l'ensemble du territoire et prenant en compte les différentes composantes de l'agriculture.

Durant ces réunions, les résultats de l'étude ont été présentés. Puis des échanges ont eu lieu afin de comprendre les dynamiques et les problèmes rencontrés sur le territoire, ce qui a permis de déterminer les enjeux et les besoins liés à l'agriculture.



Avertissements sur les données présentées

→ **Définition de l'exploitation agricole**

Il existe une différence de définition de l'exploitation agricole entre celle utilisée dans le cadre du RGA et celle utilisée par la Chambre d'agriculture pour les enquêtes.

Dans la définition utilisée dans le cadre du RGA, trois conditions doivent être réunies :

- avoir une activité agricole c'est à dire produire des produits agricoles ou maintenir des terres dans de bonnes conditions agronomiques et environnementales ;
- l'exploitation doit avoir une dimension supérieure à 1ha de SAU⁴¹ ou 0,2ha de cultures spécialisées ;
- l'exploitation est soumise à une gestion courante indépendante c'est-à-dire avoir un numéro SIRET ou pacage.

L'ensemble des exploitations agricoles ont été enquêtées. Cette source d'information exhaustive et non nominative permet de comparer les données entre plusieurs territoires et de constater des évolutions dans le temps (1979-1988-2000-2010). Cependant, les données étant anonymes, les informations ne sont donc pas disponibles pour certaines communes en raison du secret statistique. Par ailleurs, les dernières données du RGA ayant été récoltées en 2010, certaines exploitations ont pu évoluer depuis.

Dans la définition utilisée par la Chambre d'agriculture pour les enquêtes, sont concernés :

- les exploitations agricoles en activité, (n'ont pas été reprises les exploitations tenues par un retraité ayant gardé une parcelle de subsistance) ;
- les centres équestres (relevant de l'activité agricole depuis la loi du 23 février 2005, article L 311-1 du code rural) ;
- les maraîchers ;
- les horticulteurs, pépiniéristes et les arboriculteurs.

→ **Validité des données**

Ces données n'ont pas de valeur juridique. Elles correspondent à la situation de l'exploitation au moment des enquêtes et nécessitent donc une actualisation dans le temps.

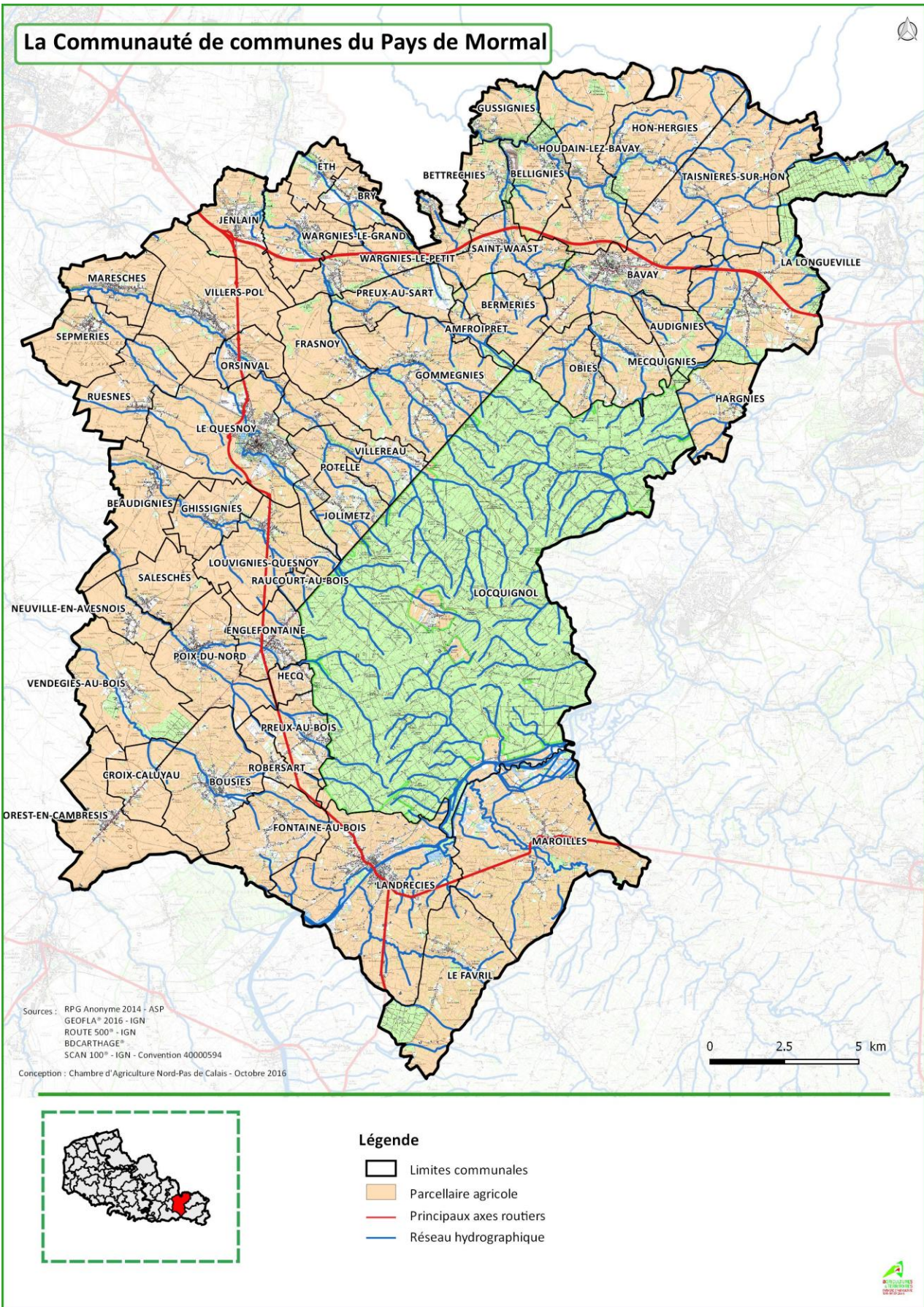
75% des exploitations ont été enquêtées. Les données ne couvrent donc pas l'ensemble des agriculteurs du territoire.





PREMIÈRE PARTIE : CONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE





Le territoire de la Communauté de commune du Pays de Mormal : éléments de contexte

Présentation du territoire de la Communauté de communes du Pays de Mormal

La Communauté de communes du Pays de Mormal est située dans le département du Nord. Elle appartient à l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe et est située dans le périmètre du SCOT⁴³ de l'Avesnois.

Issue de la fusion de trois communautés de communes en 2014, elle regroupe 53 communes. Elle compte 48371 habitants répartis sur 466,9km², soit une densité moyenne de 104 hab./km² (INSEE, 2012). A titre de comparaison, la densité de population est de 452 hab./km² dans le département du Nord en 2013.

Située au sein du Parc naturel régional de l'Avesnois, elle est concernée par les bassins hydrographiques de la Sambre et de l'Escaut.

La carte ci-contre présente les principales caractéristiques de la Communauté de communes du Pays de Mormal.

Des communes rurales sous l'influence de pôles urbains proches

Le Pays de Mormal est un territoire rural situé à la limite du Valenciennois, du Cambrésis et du Val de Sambre. Il possède également plus de 40km de frontières communes avec la Belgique.

La desserte routière est composée de routes départementales. Au nord, la principale route est la D649, qui relie Valenciennes à Maubeuge

en passant par Bavay. Par ailleurs, la D934 permet de traverser le territoire du nord au sud.

La population du territoire a tendance à augmenter. Ainsi, entre 2006 et 2011, l'évolution de la population a été positive (+ 0,91%). Le caractère rural et le cadre de vie verdoyant font du territoire un lieu assez prisé par une population recherchant le calme et les agréments de la ruralité.

Les secteurs du Quercitain et du Bavais sont davantage périurbains et connaissent une hausse démographique liée aux migrations résidentielles venant du Valenciennois et du Val de Sambre.

L'occupation du sol : une présence importante de l'agriculture et de la forêt

L'agriculture a une place prépondérante sur le territoire et occupe près de 27 000ha, soit 58% de l'occupation du sol (73% si on ne prend pas en compte la commune de Locquignol). A titre de comparaison, cette valeur est de 45% sur la CA de Valenciennes Métropole.

La forêt de Mormal occupe également une place importante dans le territoire. Cette forêt domaniale s'étend sur près de 9000 ha, ce qui en fait la plus grande forêt du Nord-Pas-de-Calais. Elle est située sur Locquignol, qui est la commune la plus grande du Nord-Pas-de-Calais (97,55 km²).



Photo 1 : L'agriculture et la forêt, deux composantes majeures du Pays de Mormal (Preux au Bois)

Communauté de communes du Pays de Mormal

Des paysages diversifiés

Plateau Quercitain



Beaudignies

Bavaisis



La Longueville

Mormal & ses auroles bocagères



Landrecies

Sources : Secteurs paysagers - Parc Naturel Régional de l'Avesnois
 Photos - Chambre d'agriculture NPDC
 GEOFLA® 2016 - IGN
 SCAN 100® - IGN - Convention 40000594
 Conception : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Octobre 2016

0 2.5 5 km

Secteurs paysagers

- Bavaisis
- Mormal et ses auroles bocagères
- Plateau Quercitain

Administratif

- Limites communales



Un territoire et des paysages diversifiés

Dans sa charte, le Parc naturel régional de l'Avesnois a défini huit entités paysagères, dont trois sont présents sur le secteur de l'étude (carte page ci-contre) :

- Le Bavaisis ;
- Mormal et ses auréoles bocagères ;
- Le plateau Quercitain.

Le Bavaisis

Situé entre la forêt au sud, la frontière belge au nord, l'agglomération de Valenciennes à l'ouest et celle de Maubeuge à l'est, le paysage du Bavaisis est marqué par le réseau en étoile de voies romaines issues de la ville antique de Bavay.

Trois éléments fondamentaux sont présents : les vallées, la forêt de Mormal et les chaussées Brunehaut. La dominance des terres labourables génèrent un vaste espace ouvert.

L'altitude varie entre 100 et 160 mètres. Le plateau est façonné par un réseau hydrographique dominé par la vallée de l'Hogneau, qui a creusé une vallée relativement profonde. Le réseau hydrographique secondaire a creusé de petits vallons au sud du territoire.

Les vallées concentrent les cœurs de villages et les hameaux liés aux anciennes activités industrielles. Quant aux chaussées Brunehaut, elles constituent une toile le long de laquelle des hameaux sont venus s'implanter.

Mormal et ses auréoles bocagères

Paysage de transition entre la forêt et les champs, l'auréole bocagère entoure la forêt de façon plus ou moins étendue selon les secteurs. Ce paysage n'est pas uniforme. Au nord, on trouve un secteur de prairies bocagères avec

une présence de fruitiers à haute tige, tandis que les fonds de vallée sont boisés. Au sud, la transition entre la forêt et les champs est plus rapide : le maillage bocager est plus lâche avec des secteurs semi-ouverts.

Les villages présentent des organisations urbaines différentes en fonction de leur contexte paysager. Dans l'auréole bocagère, l'habitat s'étire le long d'axes perpendiculaires à la lisière forestière.

Cette unité paysagère s'appuie sur un relief tout en ondulations, formé par un chevelu hydrographique particulier provenant des ruisseaux qui prennent leur source en forêt de Mormal.

Le Plateau Quercitain

L'originalité de cette entité réside dans le rapport vallées/plateaux qui s'instaure autour des quatre vallées principales. L'implantation sur les versants et la concentration du bâti sont les caractéristiques majeures des structures villageoises. Dans cette organisation, l'habitat et les espaces publics s'adaptent à la pente et au profil des vallées.

Dédié aux cultures, le plateau offre des horizons lointains et larges, ponctués de bosquets, peupleraies et reliquats bocagers. Ces paysages ouverts contrastent avec les vallées bocagères qui forment de véritables bandes végétales ponctuant le paysage.

Le plateau est entaillé par de nombreux cours d'eau qui prennent leur source dans la forêt de Mormal. Le relief est légèrement ridé avec des vallons peu profonds.

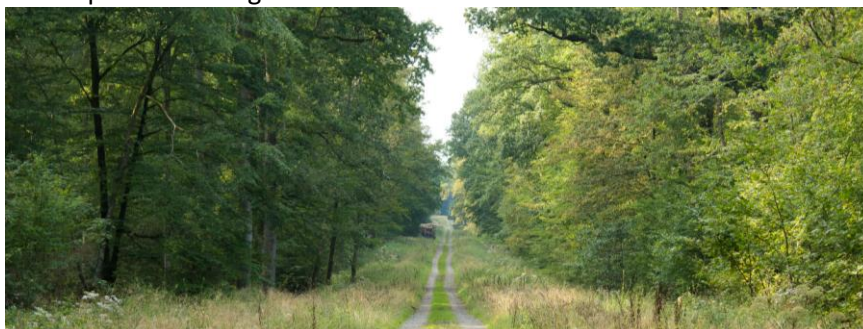
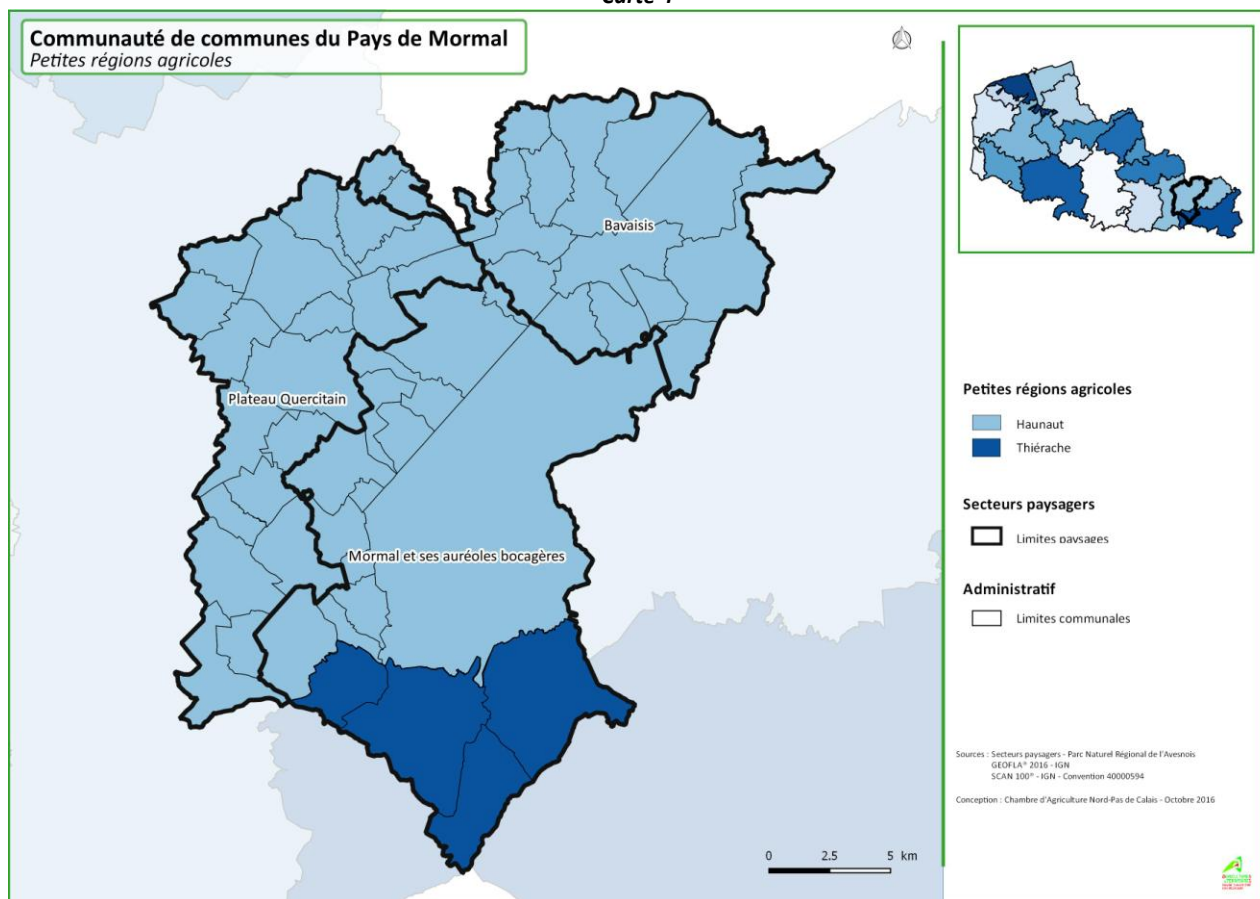
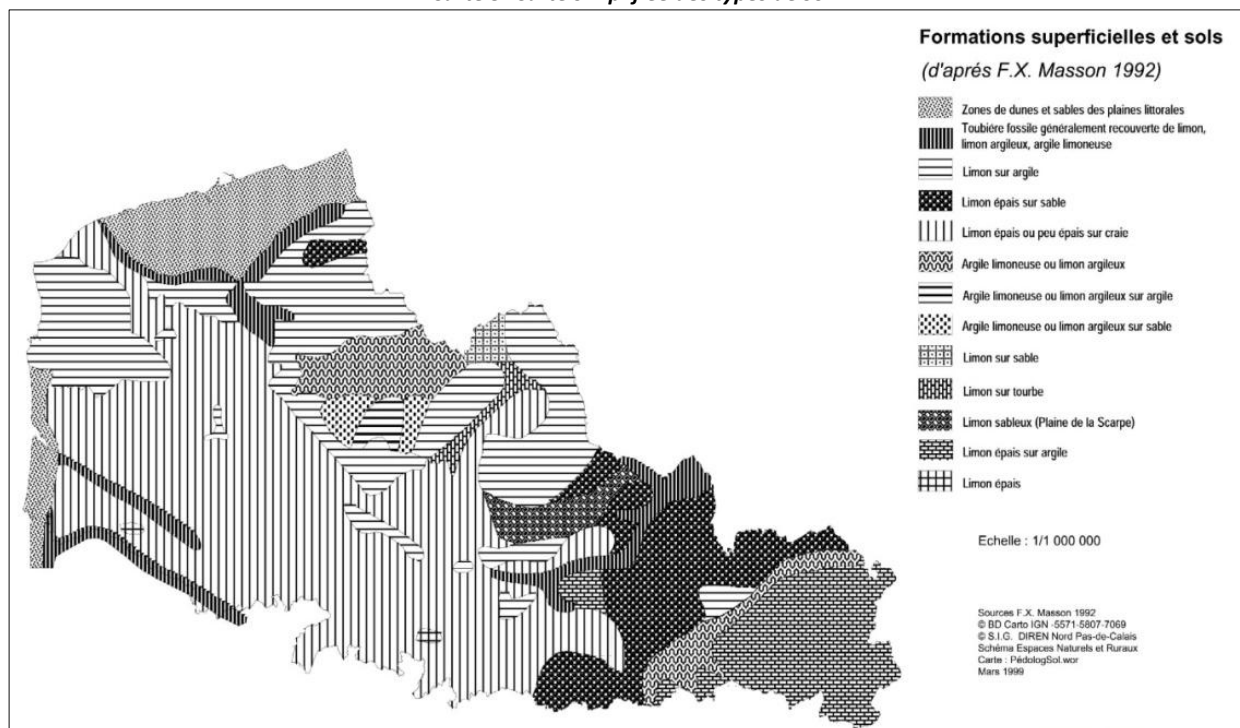


Photo 2 : la forêt de Mormal (Locquignol)

Carte 4



Carte 5: Carte simplifiée des types de sol



Source : DREAL, 2007



Le territoire du Pays de Mormal est à cheval sur deux petites régions agricoles : le Hainaut et la Thiérache (carte ci-dessous).

Le Hainaut

Le Hainaut est un plateau calcaire qui se différencie en deux parties :

- Le Hainaut Wallon, pays herbagé aux horizons découverts et aux ondulations peu accentuées. Il forme un plateau divisé en son milieu par la vallée de la Sambre ;
- Le Hainaut Cambrésis, zone de transition entre le Hainaut Wallon et le Cambrésis où l'on voit les grandes cultures remplacer progressivement les bocages et les vergers.

La Thiérache

La Thiérache était à l'origine une vaste forêt. C'est aujourd'hui une région d'élevage à dominante herbagère, caractérisée par un paysage de bocage. La surface toujours en herbe constitue 92% de la SAU. C'est une région humide possédant essentiellement des terres froides et imperméables.

Les limons battants, un type de sol largement dominant

Une couverture limoneuse recouvre l'ensemble du plateau, avec un sous sol constitué essentiellement de sables argileux (carte page ci-contre). Cela est signe de la bonne fertilité des sols.

Les sols sont légers et peu sensibles à l'hydromorphie. Ils sont cependant fragiles : ils ont une faible stabilité structurale et, parfois, la présence importante de limons fins les rend peu perméables. Les risques d'érosion et de battance sont élevés.

Un climat favorable aux cultures

Le Pays de Mormal se situe dans une zone limite : le climat océanique est le plus influent, mais gagnant vers l'est, on peut un peu y ressentir l'influence d'un climat continental. Il fait donc plus sec, plus chaud en été et plus froid en hiver que sur la côte.

Il tombe en moyenne 800 mm de pluie par an, avec des variations importantes selon les années. La température annuelle moyenne est d'environ 9°C.

Carte 6

Communauté de communes du Pays de Mormal

Sièges d'exploitation en activité en 2016

Plateau Quercitain :

125 exploitations recensées
93 exploitations enquêtées
Taux d'enquête : 74%
7 exploitations/commune
SAU moy. par expl. : 84 ha

Bavais :

101 exploitations recensées
74 exploitations enquêtées
Taux d'enquête : 73%
6 exploitations/commune
SAU moy. par expl. : 80 ha

Mormal & ses auréoles bocagères :

119 exploitations recensées
91 exploitations enquêtées
Taux d'enquête : 76%
7 exploitations/commune
SAU moy. par expl. : 74 ha

Sources : Enquêtes 2016 Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
Secteurs paysagers - Parc Naturel Régional de l'Avesnois
GEOFLA® 2016 - IGN
SCAN 100° - IGN - Convention 40000594
Conception : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Octobre 2016

0 2,5 5 km

CC Pays de Mormal :

345 exploitations recensées
258 exploitations enquêtées
Taux d'enquête : 75%
7 exploitations/commune
SAU moy. par expl. : 79 ha

Sièges d'exploitation

- Enquêtés
- Non enquêtés

Secteurs paysagers

- Bavais
- Mormal et ses auréoles bocagères
- Plateau Quercitain

Administratif

- Limites communales



L'agriculture sur la Communauté de communes du Pays de Mormal

Présentation générale des exploitations

Les éléments présentés ci-après se basent sur les résultats des enquêtes effectuées auprès des agriculteurs du territoire. Afin de permettre une comparaison avec d'autres territoires, ces données sont complétées par des données générales provenant de plusieurs sources (RGA, MSA, Chambre d'agriculture...) et des données issues d'enquêtes réalisées sur d'autres territoires.

Lors des enquêtes, 345 exploitations ayant leur siège sur la Communauté de communes du Pays de Mormal ont été recensées. 258 exploitations ont été enquêtées, soit un taux de participation de 75%.

Le siège de l'ensemble des exploitations en activité a été repéré. La carte ci-contre (carte page 1 de l'atlas cartographique) présente leur répartition sur la Communauté de communes du Pays de Mormal.

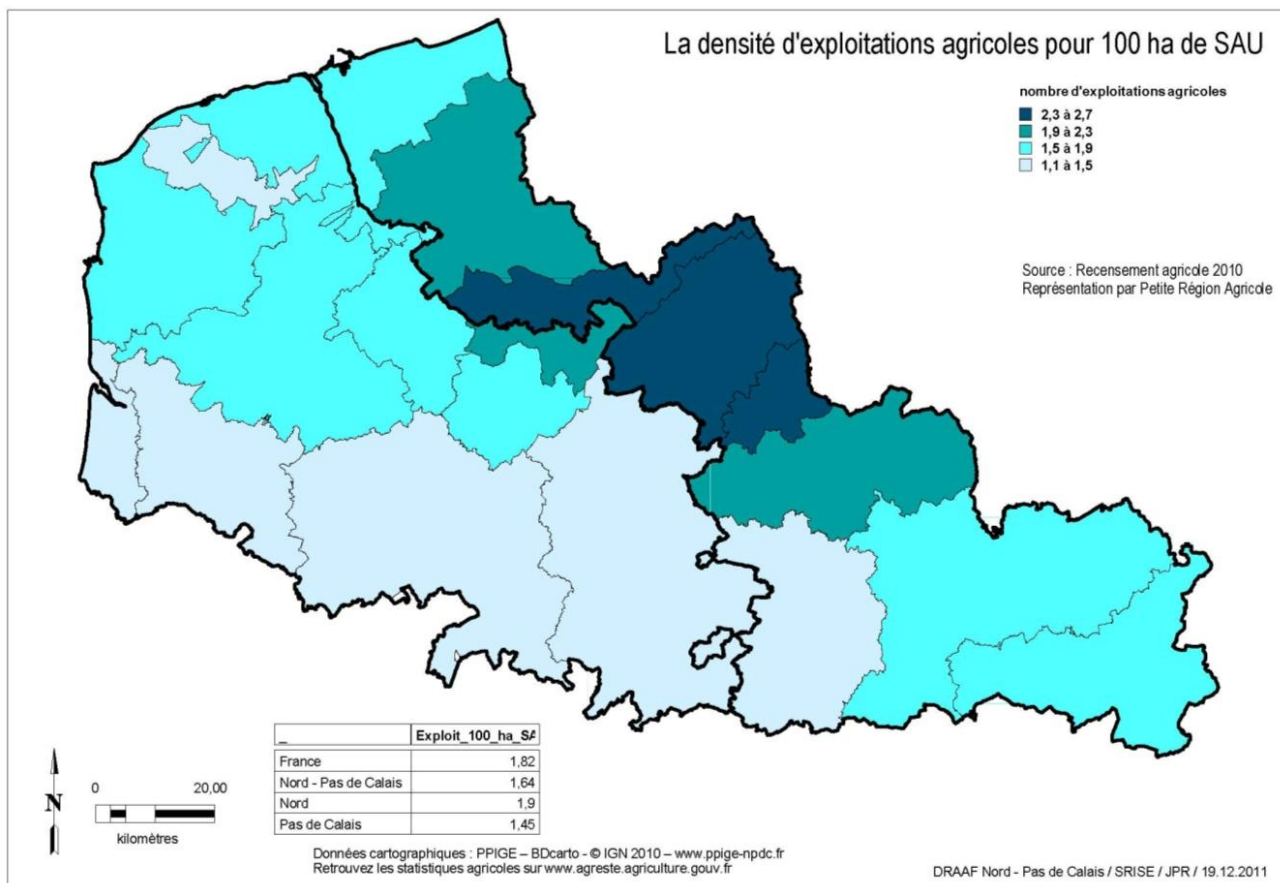
On recense en moyenne 7 exploitations par commune, ce chiffre étant compris entre 1 (Jolimetz, Preux au Bois et Raucourt au Bois) et 21 (Landrecies). A titre de comparaison, on recense 6 exploitations par commune sur la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole et 17 exploitations par communes sur la Communauté de communes de Flandre Intérieure.

Une densité des exploitations proche de la moyenne du Nord-Pas-de-Calais

D'après les données du RGA de 2010, on compte en moyenne 1,64 exploitation pour 100ha de SAU sur le Nord-Pas-de-Calais (carte ci-dessous).

Sur le Pays de Mormal, ce chiffre est compris entre 1,5 et 1,9 exploitation pour 100ha de SAU. Le territoire se situe donc dans la moyenne régionale.

Carte 7



Des exploitations en évolution

→ Une professionnalisation du métier

Le nombre d'exploitations présentes sur le territoire évolue constamment. Globalement, on assiste à une diminution du nombre d'exploitations associée une augmentation de la taille des exploitations (graphique ci-dessous).

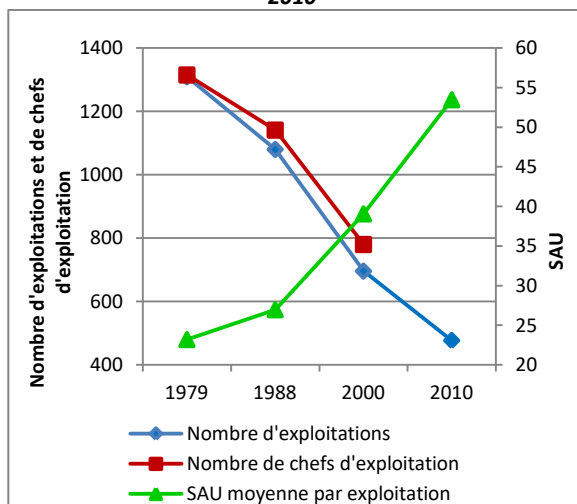
Ainsi, d'après le RGA, en 2000, le nombre d'exploitations était de 696 sur la Communauté de communes du Pays de Mormal. En 2010, 477 exploitations étaient présentes, soit une diminution de près de 31% en 10 ans (-25% sur le Nord-Pas-de-Calais).

Le nombre de chefs d'exploitation¹¹ a également diminué, passant de 1315 en 1979 à 780 en 2000. Cette diminution est cependant moins marquée et est à mettre en relation avec le développement des formes sociétaires

A l'inverse, la SAU par exploitation a augmenté de 37% entre 2000 et de 2010 (+31% sur le Nord-Pas-de-Calais).

Cette évolution est à mettre en relation avec la professionnalisation du métier, la modernisation des techniques et l'augmentation des performances économiques. Les structures se sont agrandies au détriment du nombre d'exploitations présentes. Aujourd'hui, avec un métier qui se complexifie (réglementation, technicité, investissements nécessaires), l'agriculteur est devenu un chef d'entreprise.

Graphique 1: Évolution des exploitations entre 1979 et 2010



Le nombre de chefs d'exploitations n'est pas disponible pour 2010
Source : RGA 1979 à 2010

→ Le statut des exploitations : vers un développement des formes sociétaires

D'après les enquêtes, 56% des exploitations sont en statut individuel et 44% sont sous forme sociétaire (graphique ci-dessous). Par ailleurs, 71% des exploitations ont un unique chef d'exploitation.

D'après le RGA, le pourcentage d'exploitations en statut individuel était de 96% en 1979, 94% en 1988 et 83% en 2000.

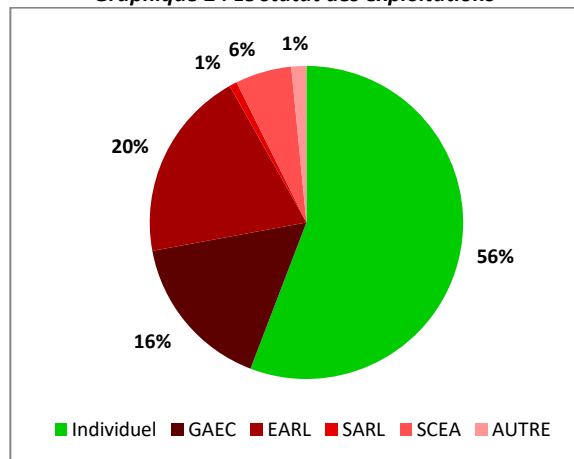
Le pourcentage d'exploitations sous statut individuel a donc tendance à diminuer. En effet, la mise en société offre de nombreux avantages pour les exploitants agricoles. Elle permet de mutualiser les moyens humains, financiers et matériels au sein d'une entité juridique à part entière.

Deux types de formes sociétaires dominent : le GAEC²⁰ (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) et l'EARL¹⁶ (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée).

Ces formes sociétaires permettent d'avoir plusieurs associés et sont adaptées pour les exploitations pratiquant l'élevage laitier. Le regroupement permet d'avoir une meilleure organisation du travail, notamment pour la traite, et, le cas échéant, peut permettre de dégager du temps pour des activités de diversification.

D'un point de vue réglementaire et fiscal, ces formes sociétaires évoluent dans le temps. Par exemple, depuis juillet 2010, les conjoints, qu'ils soient mariés, pacsés ou concubins peuvent créer un GAEC à deux.

Graphique 2 : Le statut des exploitations



Source : enquêtes agricoles 2016

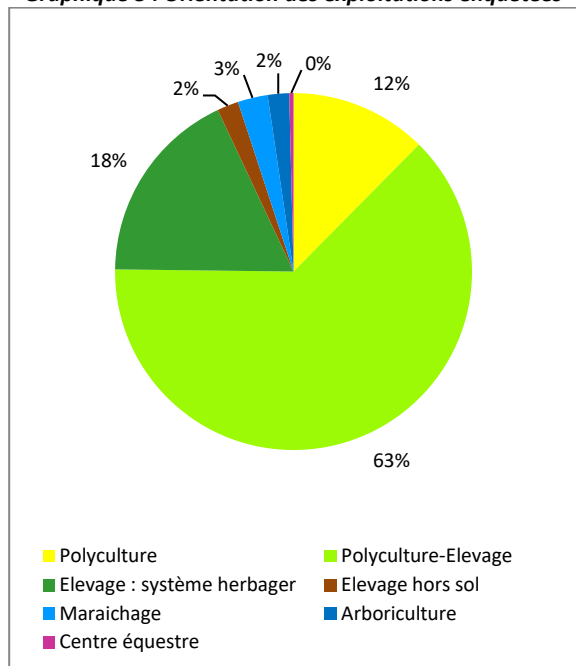


Un territoire dominé par des exploitations de type polyculture-élevage

D'après le RGA de 2010, l'Orientation Technico-Économique (OTEX)²⁸ dominant sur le territoire correspond à des exploitations de type « polyculture-polyélevage » et « élevage de bovins » (carte ci-dessous). L'Avesnois est l'un des deux principaux bassins de production de lait dans le Nord-Pas-de-Calais, l'autre étant le Boulonnais.

Le graphique ci-contre reprend les résultats obtenus lors des enquêtes avec les exploitants. La présence sur le territoire des exploitations ayant de l'élevage est très marquée, avec 83% des exploitations ayant au moins un atelier animal (ces données ne prennent pas en compte la valeur économique de chaque atelier).

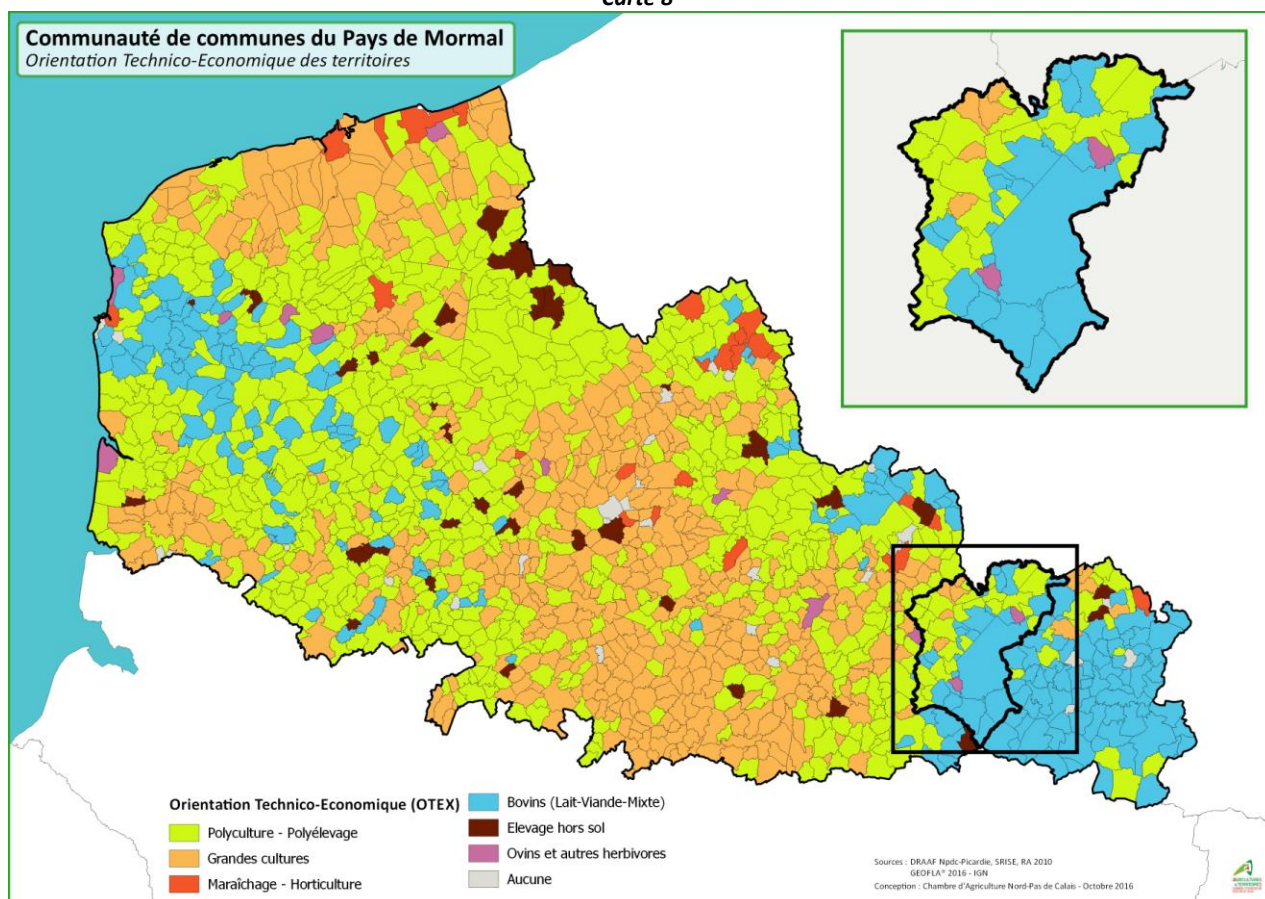
Graphique 3 : Orientation des exploitations enquêtées



Source : Enquêtes agricoles 2016

²⁸ les mots suivis d'un chiffre sont définis dans le glossaire

Carte 8





Les exploitations

345 exploitations recensées

258 exploitations enquêtées

→ Soit un taux de réponse de 75%

Une densité d'exploitations proche de la moyenne régionale
1,5 à 1,9 exploitations pour 100ha de SAU (RGA)

7 exploitations en moyenne **par commune** (enquêtes)

Des exploitations en évolution

Un nombre d'exploitations et de chefs d'exploitations **en diminution**
-31% entre 2000 et 2010

Une augmentation de la SAU moyenne par exploitation
+37% entre 2000 et 2010

Un développement des formes sociétaires

Une **diminution** des exploitations sous **forme individuelle** au profit d'exploitations sous forme sociétaire

44% des exploitations sous forme sociétaire

71% des exploitations ont un unique chef d'exploitation

Un territoire dominé par des exploitations de type polyculture-élevage

63% des exploitations en **polyculture-élevage**

18% des exploitations en **élevage – système herbager**

12% des exploitations en **polyculture**



Les chefs d'exploitation

Les 258 exploitations enquêtées comptent 358 chefs d'exploitation et associés. 183 exploitations ont un unique chef d'exploitation, dont 39 sont sous forme sociétaire.

Le métier a tendance à se féminiser. Les femmes représentent 23% des chefs d'exploitation. Ce chiffre est similaire à d'autres secteurs. Certaines épouses ne sont pas reconnues chefs d'exploitation mais ont le statut de salarié ou de conjoint collaborateur. 25 conjointes collaboratrices ont ainsi été recensées lors des enquêtes.

→ L'âge des chefs d'exploitation

L'âge moyen des chefs d'exploitations est de 48 ans en 2016

24% des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans, 42% ont entre 40 et 55 ans et 33% ont plus de 55 ans (graphique ci-contre). Comparée à d'autres territoires ruraux, la part de plus de 55 ans est assez élevée.

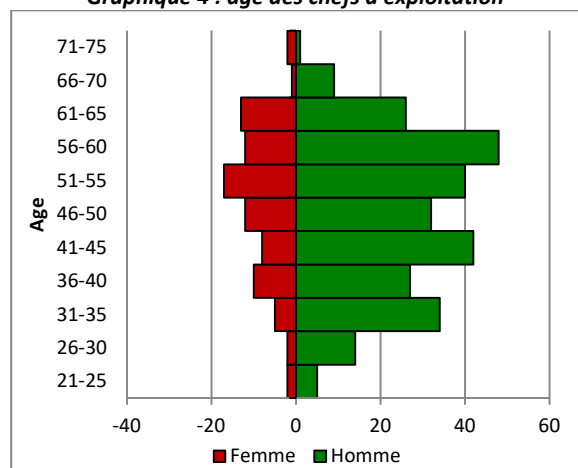
→ Formation : un métier qui se complexifie

Près de 60% des exploitants ont un niveau équivalent ou supérieur au baccalauréat (graphique ci-contre), ce qui correspond à la moyenne régionale. Parmi les exploitants de moins de 40 ans, 94% ont un niveau baccalauréat ou supérieur.

Au niveau régional, on constate aujourd'hui une augmentation du niveau de formation des exploitants. L'offre de formation initiale est diversifiée et bien répartie sur le territoire, avec plusieurs établissements répertoriés (carte ci-contre), dont un à Le Quesnoy et un à Bavay.

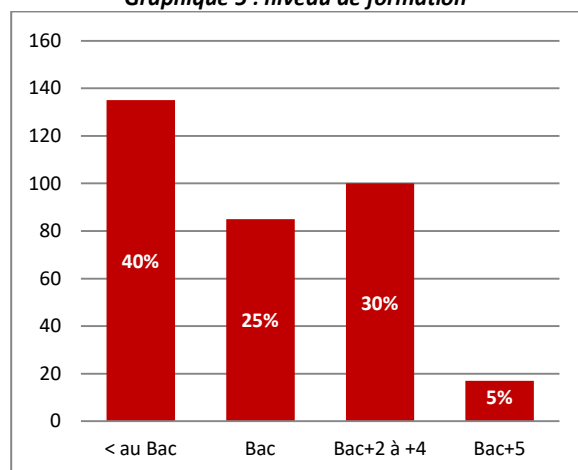
Par ailleurs, tout au long de leur carrière, différents organismes, dont la Chambre d'agriculture, proposent des offres de formation continue. Sur le Pays de Mormal, le CFPPA du Quesnoy propose des modules « transformation des produits laitiers », dont l'objectif est de situer et organiser son activité de transformation laitière.

Graphique 4 : âge des chefs d'exploitation



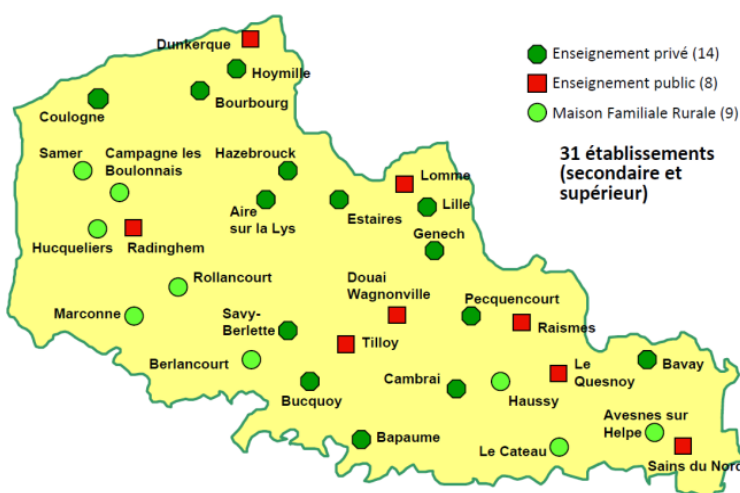
Source : enquêtes agricoles 2016

Graphique 5 : niveau de formation



Source : enquêtes agricoles 2016

Carte 9 : l'enseignement agricole



Source : Carnets de l'agriculture – Chambre d'agriculture NPDC, 2012

→ **Des installations de plus en plus tardives**

Sur le Pays de Mormal, la moyenne d'âge à l'installation est de 29 ans, ce qui est similaire à la moyenne rencontrée sur d'autres secteurs, comme la Flandre Intérieure. Près de 2/3 des exploitants s'installent avant 30 ans (graphique ci-contre).

Les installations sont de plus en plus tardives (graphique ci-contre). Ainsi, la moyenne d'âge à l'installation est passée de 23 ans dans les années 1975 à 36 ans dans les années 2010.

Certains s'installent très rapidement à la sortie de la formation agricole initiale, d'autres retardent l'installation et ont tendance à trouver un emploi de salarié afin de pouvoir bénéficier d'une expérience professionnelle autre avant l'installation.

L'installation nécessitant un investissement important, une première expérience professionnelle à l'extérieur est aussi l'occasion de constituer un apport financier permettant de concrétiser le projet d'installation.

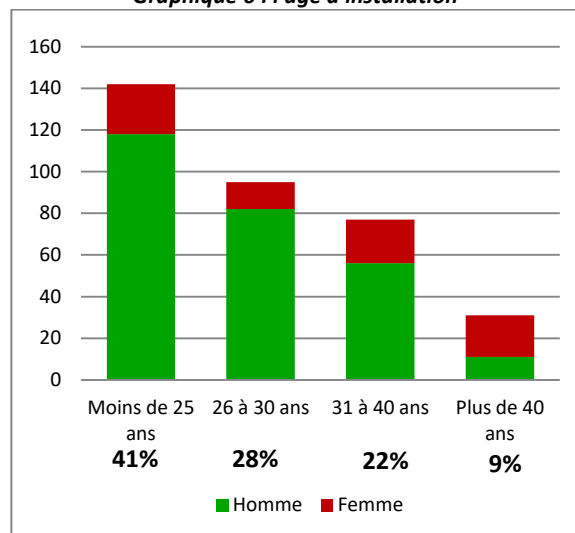
Enfin, certaines installations sont tardives. On peut voir que près de 65% des exploitants s'installant après 40 ans sont des femmes. En effet, suite au départ à la retraite du mari, l'épouse s'installe sur l'exploitation pour quelques années, mais à un âge proche de la retraite. On parle alors d'installations relais.

Les données concernant la transmission des exploitations et le renouvellement des générations seront présentées dans le chapitre portant sur l'évolution des exploitations.

→ **Une activité agricole parfois gérée en pluriactivité**

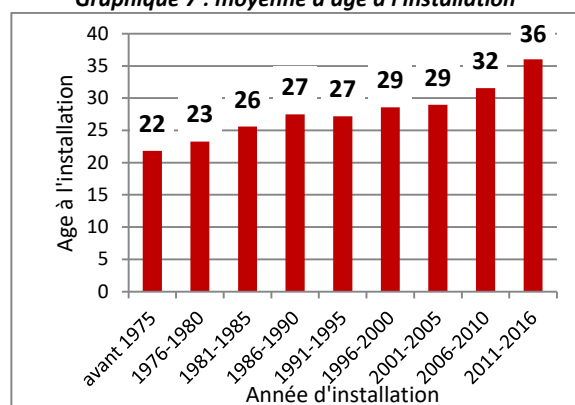
Sur le Pays de Mormal, 47 chefs d'exploitation pluriactifs ont été recensés, soit 13% des exploitants. Dans 40% des cas, l'agriculture constitue l'activité principale et dans 60% des cas, elle constitue l'activité secondaire. Les métiers exercés sont variés : enseignant, agent de production, ouvrier agricole...

Graphique 6 : l'âge d'installation



Source : enquêtes agricoles 2016

Graphique 7 : moyenne d'âge à l'installation



Source : enquêtes agricoles 2016

Il existe plusieurs explications possibles à la pluriactivité :

- La SAU de l'exploitation est insuffisante ;
- L'exploitation est sous forme sociétaire, un ou plusieurs associés travaillent partiellement à l'extérieur ;
- L'exploitant exerce une autre activité mais souhaite conserver le patrimoine de l'exploitation.

→ **Le niveau d'engagement des chefs d'exploitation**

16% des exploitants rencontrés ont des responsabilités locales. Ces responsabilités portent majoritairement sur un mandat d'élu municipal (41% des exploitants engagés) et des responsabilités au sein d'un syndicat agricole (25% des exploitants engagés).

Par ailleurs, 56% des exploitants engagés ont des responsabilités dans d'autres organismes :



Association foncière de remembrement (AFR²), conseil d'administration, Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA¹³) ou encore dans des associations en lien avec les activités agricoles (Eleveurs Nord-Pas-de-Calais, fruits rouges...).

Il est important d'encourager l'engagement des exploitants afin de préserver et d'améliorer les relations entre le monde agricole, la sphère politique et les habitants.

L'organisation du travail sur l'exploitation

→ Une activité génératrice d'emplois

Lors des enquêtes, 47% des exploitations ont indiqué avoir recours à une main d'œuvre sur leur exploitation. Celle-ci peut être de plusieurs types : salariée, apprenti ou encore familiale (graphique page suivante).

55 exploitations font appel à des salariés permanents, soit 21% des exploitations. Au total, 104 salariés permanents sont présents et représentent 83 Equivalents Temps Plein (ETP¹⁹). Par ailleurs, 6 exploitations ont indiqué avoir pour projet d'embaucher un salarié permanent.

16 exploitations emploient des salariés saisonniers. Au total, près de 65 saisonniers sont employés et travaillent en moyenne 1,3 mois par an.

Les saisonniers sont principalement recrutés en arboriculture. En effet, les cinq exploitations rencontrées spécialisées dans ce secteur emploient des saisonniers.

20 exploitations ont indiqué accueillir un apprenti, soit 8% des exploitations. Au total, 21 apprentis sont présents soit 10,5 ETP. Par ailleurs, une exploitation a indiqué avoir pour projet d'embaucher un apprenti.

→ La mise en commun de moyens humains et matériels

Les exploitants n'ont pas toujours la capacité d'embaucher un salarié (finances, contraintes). Dans ce cadre, des organisations se sont développées afin de permettre aux exploitations d'avoir accès à de la main d'œuvre et du matériel lors des grosses périodes de travaux.

▪ L'entraide

Il s'agit d'échange de journées de travail, de services, d'outils ou de machines dans des chantiers communs.

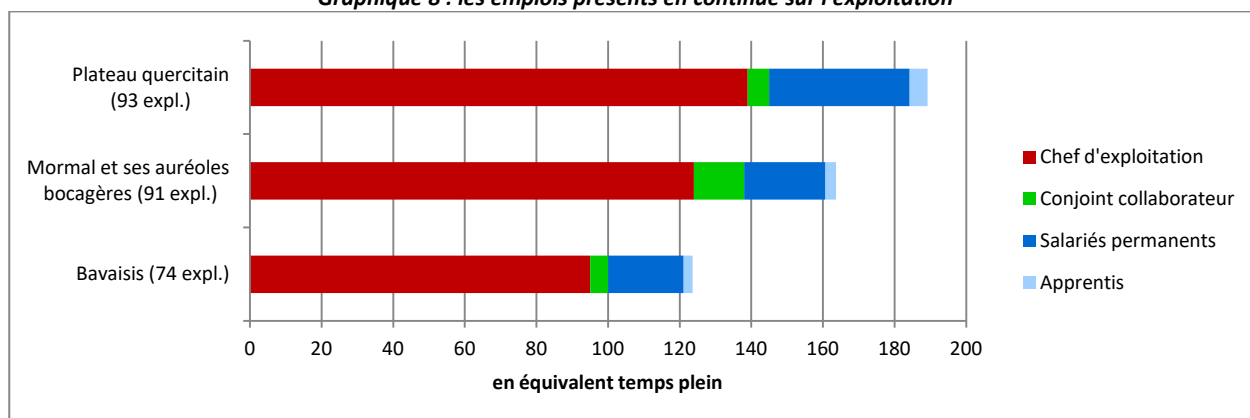
L'entraide est notamment pratiquée lors du transport de la récolte et de l'ensilage, ce qui permet d'avoir un nombre suffisant de remorques et de conducteurs pour assurer un roulement sur les chantiers.

▪ Le groupement d'employeurs

Le groupement d'employeurs est une organisation, dont les adhérents sont des agriculteurs. Elle a pour objet de mettre à disposition de ses adhérents des salariés avec lesquels elle a conclu un contrat de travail.

Ainsi les salariés auront à intervenir chez différents adhérents, mais n'auront qu'un seul interlocuteur, le Groupement d'Employeurs, pour les formalités administratives.

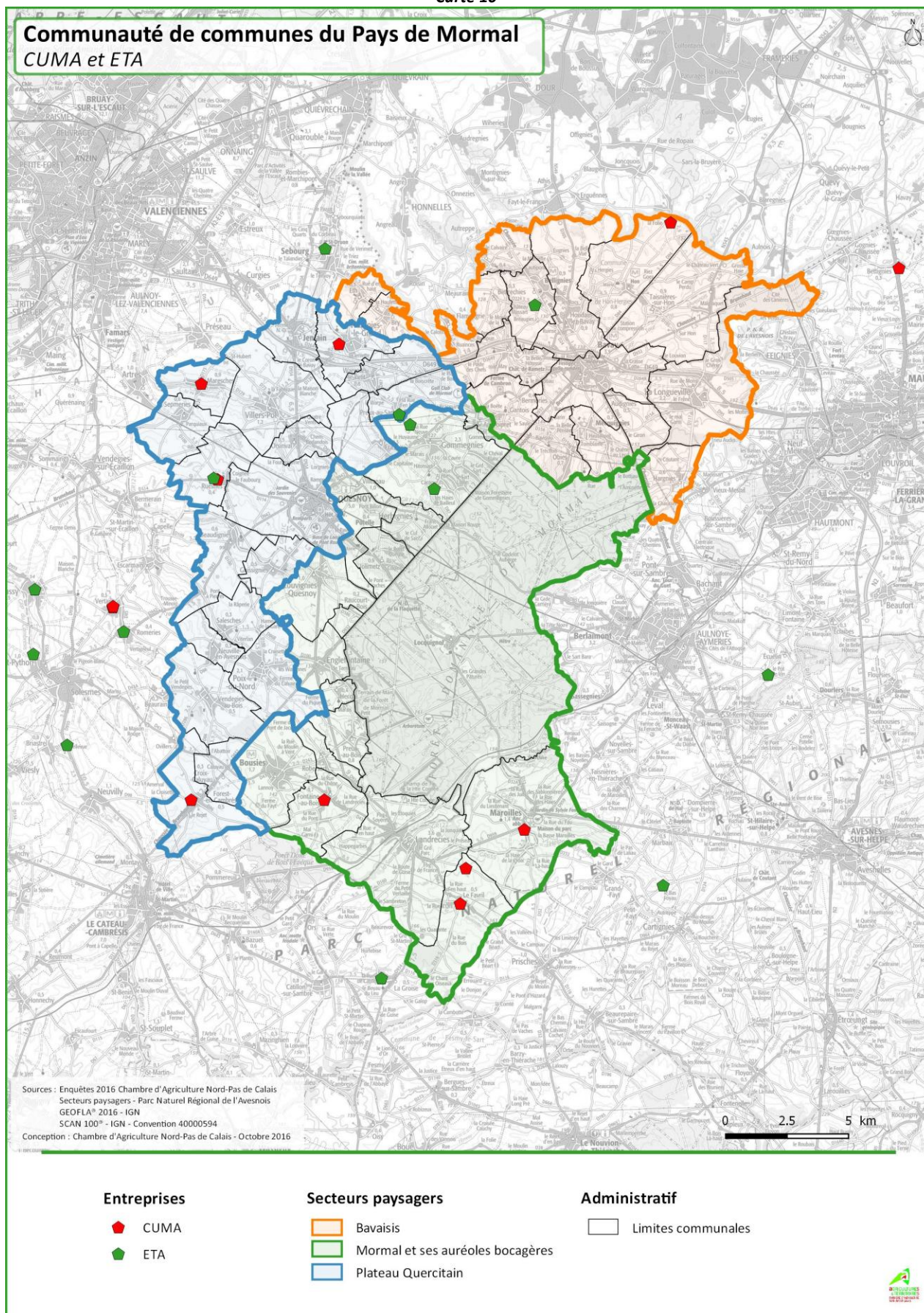
Graphique 8 : les emplois présents en continue sur l'exploitation



Source : enquêtes agricoles 2016



Carte 10



Les adhérents, bien qu'étant déchargés de ces formalités, restent néanmoins responsables en tant que donneur d'ordre sur l'exploitation.

Un groupement est implanté à Landrecies et compte 5 salariés pour 21 adhérents, dont 9 sont situés sur le Pays de Mormal.

- Le service de remplacement

Les services de remplacement sont des groupements d'employeurs dirigés par des agriculteurs bénévoles. Mis en place en 1972, ils ont pour mission de proposer des salariés, agents de remplacement, aux adhérents qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter leur exploitation ou de limiter momentanément leur activité sur l'exploitation.

Tous les chefs d'exploitation peuvent adhérer au service de remplacement. Cette adhésion leur permet de se faire remplacer pour un des motifs suivants : maladie, accident, congés, formation, responsabilité professionnelle, congé paternité ou maternité.

Le service de remplacement local est basé à Landrecies avec le groupement d'employeur et compte 40 personnes pour un total de 30 ETP. Plus de 300 agriculteurs adhèrent à ce service.

En 2016, le groupement d'employeur et le service de remplacement ont totalisé plus de 22700 heures travaillées

- Les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA)

Les CUMA relèvent d'une volonté des exploitants de se regrouper pour travailler ensemble. Elles permettent aux agriculteurs d'utiliser un matériel performant dont l'investissement ne se justifierait pas pour une seule exploitation.

Sur le Pays de Mormal, 29% des exploitations ont recours à une CUMA dans l'organisation de leur travail. Au total, 14 CUMA ont été recensées, dont 9 ayant leur siège sur l'intercommunalité (carte page ci-contre).

Le recours à une CUMA concerne principalement les cultures céréalières mais également les travaux d'épandage.

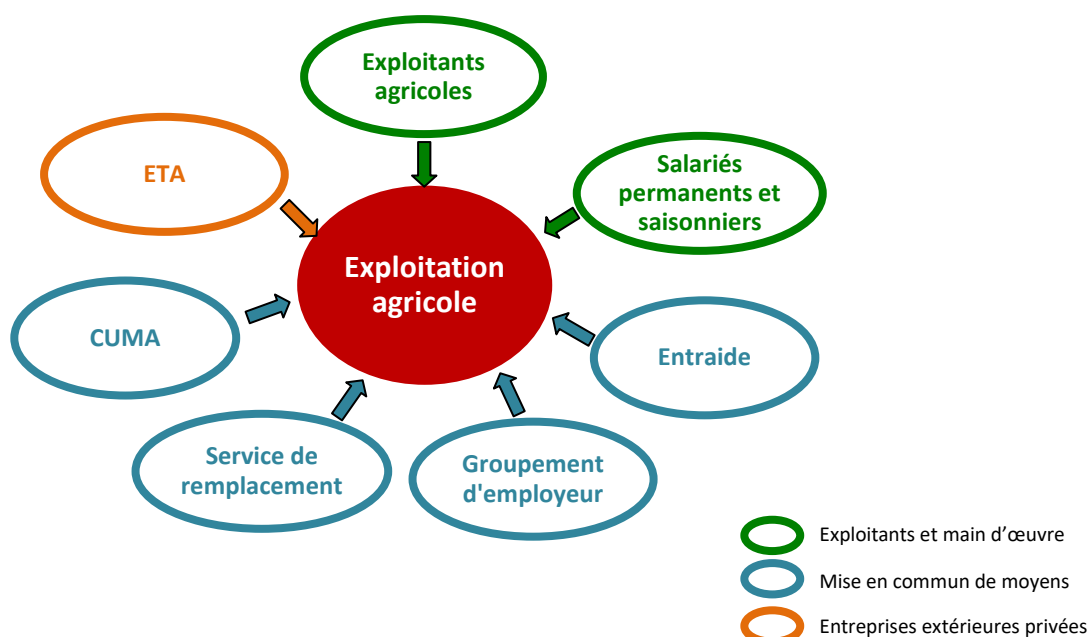
→ ***Un recours aux Entreprises de travaux agricoles (ETA)***

Les ETA¹⁸ sont des prestataires de services privés et font de ce fait partie des nombreux opérateurs de la filière agricole.

73% des exploitations font appel à une ETA. Les entreprises les plus sollicitées sont l'Ets Poirrette (Gommegnies), Dubois (Sebourg), l'ETA de Romeries (Romeries) et Cauchy (Preux au Sart). D'autres ETA sont également présentes sur et à proximité du territoire (carte page ci-contre).

Le recours aux ETA est régulier pour les cultures céréalières (blé, orge...), les cultures fourragères (ensilage), les pommes de terre et les betteraves.

Graphique 9 : Intervenants sur l'exploitation





Les chefs d'exploitation

358 chefs d'exploitations dans les 258 exploitations enquêtées

23% de femmes

13% sont pluriactifs

Age moyen : 48 ans

60% ont au moins le baccalauréat

16% ont des responsabilités locales

71% des exploitations ont un unique chef d'exploitation

L'installation

Une moyenne d'âge à l'installation de 29 ans

68% des exploitants s'installent avant 30 ans

Une activité génératrice d'emplois

Sur les exploitations :

* La main d'œuvre familiale : 358 chefs d'exploit et 25 conjoints collaborateurs

* Les emplois salariés 47% des exploitations font appel à de la main d'œuvre extérieure

104 salariés permanents, 65 salariés saisonniers, 21 apprentis

Des services extérieurs pour faciliter l'organisation du travail

Appel CUMA : 29% des exploitations – 9 CUMA basées sur la CCPM

Appel ETA : 73% des exploitations

Un groupement d'employeurs et un service de remplacement basés à Landrecies (40 salariés)

A retenir

- **Un tissu dense d'exploitations** (7 exploitations/commune).
- **Une diminution du nombre d'exploitations qui se poursuit malgré un certain ralentissement.**
- **Des exploitations dynamiques avec des jeunes mieux formés vu une plus grande complexité du métier.**
- **Des installations plus tardives** : en une génération, l'âge moyen à l'installation s'est accru de 10 ans. Ils reviennent sur l'exploitation souvent à la suite d'une première expérience professionnelle dans le para-agricole.
- **Des agriculteurs qui choisissent ce métier avant tout par vocation.**
- **Un développement des exploitations en forme sociétaire bien que 71% des exploitations restent gérées par une seule personne.**
- **Une pluriactivité assez peu développée.**
- **Une évolution du statut de la femme sur l'exploitation.**
- **La mise en place d'une organisation du travail commun basée sur l'implication des agriculteurs (CUMA, groupement d'employeurs) et un recours important à des entreprises extérieures (ETA) pour certains travaux.**



Foncier et parcellaire agricole

L'agriculture occupe plus de 27000 ha sur le territoire. Au total, on dénombre 649 exploitations exploitant au moins une parcelle sur le Pays de Mormal, soit 303 exploitations ayant leur siège en dehors de la Communauté de communes. La part d'extérieurs est importante comparée à d'autres territoires.

Les 345 exploitations recensées comme ayant leur siège sur la Communauté de commune occupent près de 20800 ha sur le Pays de Mormal, soit 77% de la SAU du territoire.

Les 258 exploitations enquêtées occupent près de 17500 ha sur la Communauté de communes, soit 64% de la SAU du territoire.

→ La surface agricole utile (SAU)

La SAU moyenne des exploitations enquêtées est de 79ha, soit une SAU moyenne par exploitant de 57ha. A titre de comparaison, la moyenne sur la Communauté d'agglomération de Valenciennes est de 83 ha (données Chambre).

La SAU moyenne est plus importante dans les exploitations sous statut sociétaire (112ha) que dans les exploitations individuelles (52 ha).

On observe des différences entre les secteurs paysagers. Ainsi, sur le Plateau Quercitain, la SAU moyenne par exploitation est de 84ha, alors qu'elle n'est que de 74ha sur Mormal et ses auroles bocagères.

A contrario, la SAU moyenne par exploitant est plus élevée sur le Bavaisis (62ha) que sur le Plateau Quercitain (56ha) et sur Mormal et ses auroles bocagères (54ha).

Une exploitation sur trois a une SAU comprise entre 50 et 100 ha (graphique ci-dessous).

- Pour 55% des exploitations, la SAU est restée stable depuis 10 ans.
- 33% des exploitations se sont agrandies, avec une augmentation moyenne de 22 ha.
- Pour 11% des exploitations, elle a diminué, avec une baisse moyenne de 14 ha.

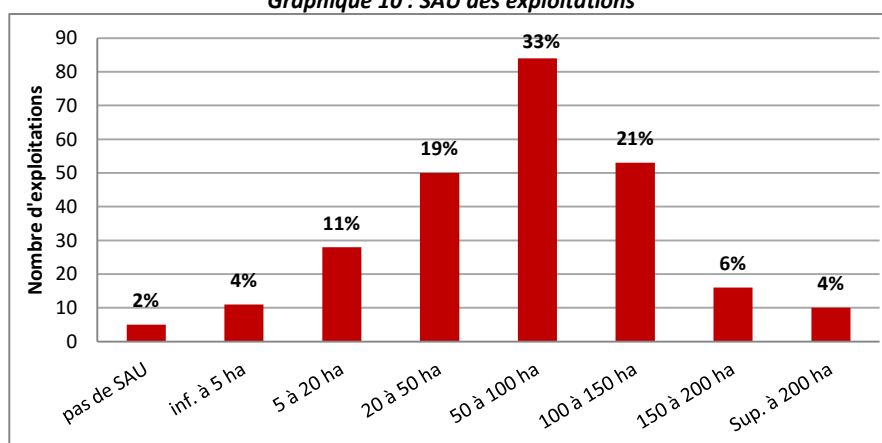
La SAU par exploitation a donc tendance à rester stable, voir à augmenter. Ces résultats concordent avec ceux issus du RGA (voir p. 14) qui montrent que la SAU moyenne augmente régulièrement depuis 1979. Ces résultats s'expliquent par une concentration des exploitations et une augmentation des formes sociétaires.

→ Taille des îlots de culture et morcellement du parcellaire

42ha sont situés sur la commune du siège, soit 53% de la SAU totale. Les agriculteurs exploitent en moyenne sur 4 communes.

On compte en moyenne 16 îlots par exploitation, un îlot correspondant au regroupement de parcelles cadastrales, soit un îlot moyen de 4,94 ha pour les exploitations rencontrées.

Graphique 10 : SAU des exploitations



Source : Enquêtes agricoles 2016



Carte 11

Communauté de communes du Pays de Mormal Structure du parcellaire

Plateau Quercitain :

SAU moy. par expl. : 84 ha
SAU moy. sur commune du siège d'expl. : 39 ha
Nb. moy. d'îlots/expl. : 15
Taille moy. de l'îlot : 4.99 ha

Bavaisis :

SAU moy. par expl. : 80 ha
SAU moy. sur commune du siège d'expl. : 43 ha
Nb. moy. d'îlots/expl. : 18
Taille moy. de l'îlot : 3.76 ha

Mormal & ses auroles bocagères :

SAU moy. par expl. : 74 ha
SAU moy. sur commune du siège d'expl. : 44 ha
Nb. moy. d'îlots/expl. : 15
Taille moy. de l'îlot : 4.07 ha

Sources : RPG Anonyme 2014 - ASP
Secteurs paysagers - Parc Naturel Régional de l'Avesnois
GEOFLA® 2016 - IGN
SCAN 100® - IGN - Convention 40000594
Conception : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Février 2017

0 2.5 5 km

CC Pays de Mormal :

SAU moy. par expl. : 79 ha
SAU moy. sur commune
du siège d'expl. : 42 ha
Nb. moy. d'îlots/expl. : 16
Taille moy. de l'îlot : 4.15 ha

Structure du parcellaire

Moins de 4 ha
4 à 8 ha
Plus de 8

Secteurs paysagers

Bavaisis
Mormal et ses auroles bocagères
Plateau Quercitain

Administratif

Limites communales



Par ailleurs, la taille moyenne d'un îlot sur le territoire est de 4,15 ha (carte page ci-contre et page 2 de l'atlas cartographique). A titre de comparaison, cette valeur est de 4 ha sur la Communauté de communes de Flandre Intérieure.

Le morcellement du parcellaire agricole constitue un handicap dans la réalisation quotidienne des travaux agricoles. En effet, ce morcellement est synonyme de plus de déplacements avec le matériel et les animaux entre bâtiments d'exploitations et îlots de cultures et est donc responsable d'une augmentation des charges des exploitations (remplacement plus fréquent du matériel, augmentation des frais de carburant, temps passé...).

Ainsi, le parcellaire est plus morcelé sur le secteur du Bavaisis, sur lequel la taille moyenne d'un îlot est de 3,76 ha. Au contraire, sur le Plateau Quercitain, la taille moyenne d'un îlot atteint 4,99ha.

→ **Structuration du parcellaire**

■ Aménagement foncier

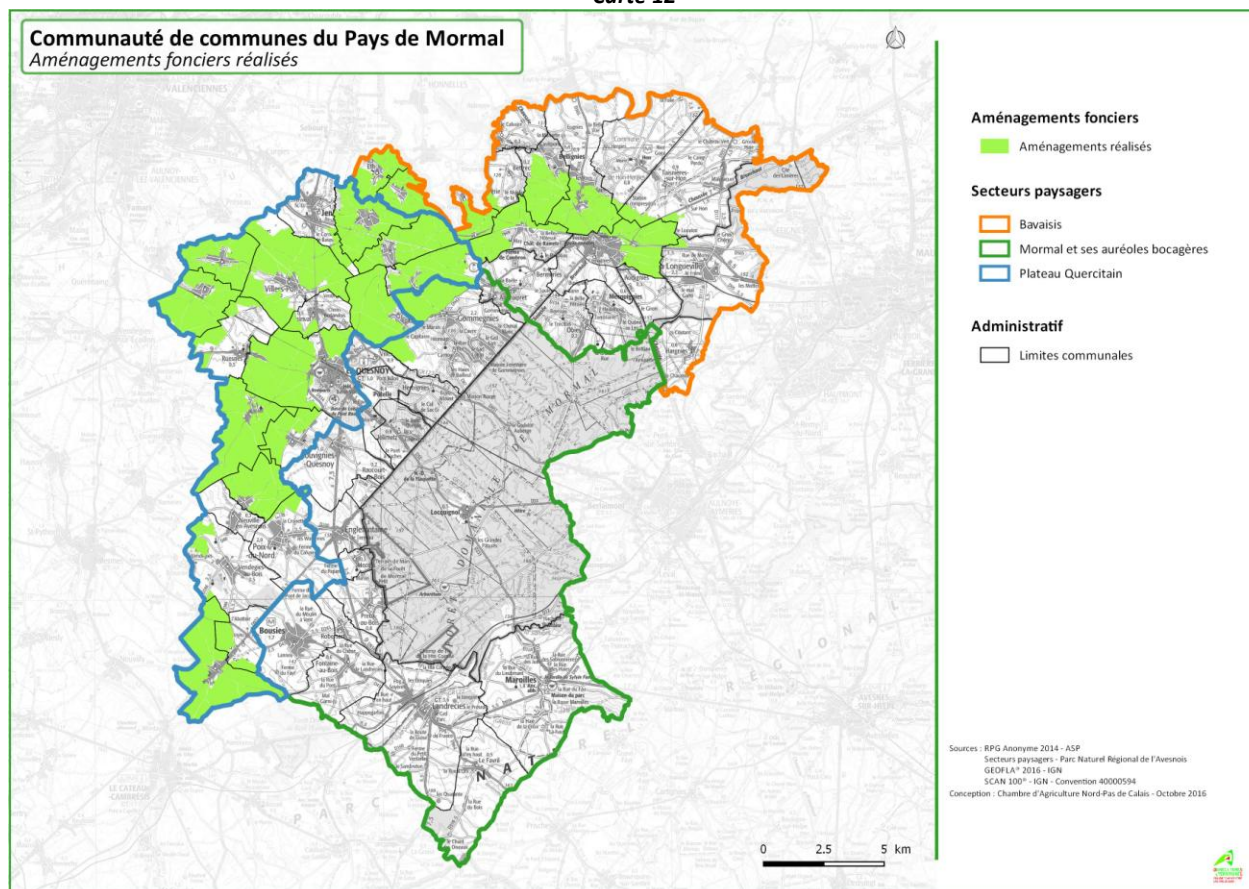
L'aménagement foncier (appelé remembrement jusqu'en 2005) est une opération régie par le code rural visant à :

- Améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales, agricoles ou forestières ;
- Assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les documents d'urbanisme.

Ainsi, il permet de regrouper le parcellaire agricole, de le rapprocher du siège d'exploitation et de le désenclaver. Il aboutit à une refonte totale du plan cadastral dans le périmètre aménagé (annexe 2 : fiche explicative sur l'aménagement foncier).

Sur le Pays de Mormal, 16 communes ont déjà fait l'objet d'un aménagement foncier total et 13 communes un aménagement partiel (carte ci-dessous).

Carte 12



La réalisation des aménagements communaux ou intercommunaux est échelonnée dans le temps. Ainsi, sur certaines communes, l'aménagement foncier a été réalisé dans les années 1980-1990 (par exemple Forest-en-Cambrésis), tandis que sur d'autres les aménagements sont plus récents et datent des années 2000 (par exemple Gommegnies).

Elle peut être volontaire ou liée à la réalisation d'une infrastructure de type « ouvrage linéaire », comme c'est le cas vers Bavay suite au passage de la D649.

- Face à un parcellaire morcelé, des échanges culturels bien développés

Les échanges culturels sont des situations « temporaires », qui résultent d'un accord amiable pratiqué entre deux ou plusieurs exploitations. Ces échanges permettent de regrouper le parcellaire et ainsi de faciliter la gestion de l'exploitation et des rotations et de limiter les coûts de productions.

Parmi les exploitations rencontrées, 105 ont réalisé des échanges culturels, soit 41% des exploitations.

→ **Mode de faire-valoir du foncier non bâti : un fermage largement dominant**

La maîtrise du foncier est un élément important du développement des exploitations agricoles à court, moyen et long terme. Elle joue notamment un rôle essentiel pour la possibilité de développer les bâtiments d'exploitation.

Sur le Pays de Mormal, le mode de faire-valoir est réparti de la manière suivante :

- 78,0% sous le statut du fermage ;
- 20,9% en propriété ;
- 1,1% en occupation précaire.

Sur le Pays de Mormal, la majeure partie des terres des exploitations enquêtées est sous le statut du fermage (78%). La plupart du temps, il s'agit de baux ruraux établis pour 9 ans voire 18 ans. Ils sont renouvelés par tacite reconduction.

Des propriétaires exploitants sont propriétaires de 20,9 % de la SAU. Dans ce cas, l'agriculteur maîtrise son outil de production et peut

envisager plus facilement des investissements. Néanmoins, au vu du prix des terres sur le territoire le fonctionnement en fermage majoritaire permet de limiter le poids des charges sur les exploitations.

En moyenne, les exploitations ont 14 propriétaires différents ce qui correspond à un propriétaire pour 4,5 ha.

- Occupation précaire

Deux types d'occupations précaires peuvent être distingués :

Occupation précaire publique : à la suite d'une expropriation et indemnisation du propriétaire et de l'exploitant, et dans l'attente que les projets se réalisent, des conventions d'occupation précaires peuvent être signées

Occupation précaire privée : sur des parcelles où les propriétaires ont résilié les baux et indemnisé les locataires dans le cadre d'un changement de destination (promoteurs par exemple) ou sur des parcelles où le propriétaire ne souhaite pas établir de bail : un exploitant peut occuper gratuitement la parcelle à l'année et à titre précaire.

Sur le Pays de Mormal, un peu plus de 218 Ha en occupation précaire ont été recensés lors des enquêtes. Il s'agit généralement d'occupations précaires privées.

Seuls 25ha concernent des expropriations pour des projets (station gaz de France, zone d'activité...).

→ **Les biens publics**

Nous nous sommes intéressés aux exploitations dont les exploitants ont tous plus de 55 ans.

Lors des enquêtes, les exploitants se sont appuyés sur les relevés MSA pour répondre aux questions, ce qui permet d'obtenir la référence cadastrale de la parcelle, sa surface et le propriétaire. Cependant, la MSA n'envoie plus de relevés papiers. Certains agriculteurs n'avaient donc pas leur relevé ou celui-ci était trop ancien. Les données ont donc été renseignées pour 72% des propriétaires publics.

Sur les 72 exploitations concernées, 25 exploitent des parcelles appartenant à des propriétaires publics. Parmi eux, 9 ont un



successeur potentiel ou un associé qui va arriver dans le cadre familial et 2 hors cadre familial.

Les propriétaires publics sont principalement les communes et les centres communaux d'action sociale (CCAS⁷). Parmi les autres types de propriétaires, on trouve un bureau de bienfaisance et le CHRU de Lille.

Les biens publics loués sont de taille variable : de 0,32 à 37,45ha avec une moyenne de 4,75 ha. La taille d'une parcelle cadastrale louée varie de 0,01ha à 8,87 ha et est en moyenne de 1,12ha. Les biens sont morcelés et éclatés sur le territoire.

Dans 72% des cas, les contrats passés relèvent du statut du fermage avec des baux conclus pour une durée de 9 ans. 12% des contrats concernent des baux de 18 ans. Les autres contrats sont des contrats de location à l'année.

Cette analyse a été complétée avec les parcelles situées dans l'espace agricole appartenant à des personnes publiques issues des fichiers fonciers de la DGFiP¹⁴ (Direction générale des finances publiques).

D'après les données de la DGFiP, la surface totale appartenant à des propriétaires publics est de 918ha, dont 883 à des collectivités locales. 1530 parcelles cadastrales sont recensées, soit une surface moyenne de 0,6ha.

Un tableau récapitulatif par commune est disponible en annexe 3 et la cartographie est disponible sous format SIG⁴⁶ (Système d'Information Géographique).

Prix des terres et évolutions du marché foncier

→ **Le marché agricole : biens libres et biens loués**

Le marché agricole comprend deux sous-marchés :

- les terres et prés libres de tout bail ou dont le bail est résilié dans l'acte de vente ;
- les terres et prés occupés totalement ou en partie (bail en cours).

Le marché des terres et prés occupés est prédominant. Il représente 5800 ha environ en 2015 sur le Nord-Pas-de-Calais. Tandis que le marché des terres libres, très convoité, est beaucoup plus restreint (environ 800 ha).

→ **Le prix des terres agricoles**

Pour un agriculteur, le foncier est le support de l'activité économique. La base du prix sera donc estimée en fonction du revenu qu'il est possible d'en tirer. D'autres facteurs peuvent rentrer en jeu, comme une période de conjoncture favorable ou encore des revenus élevés. L'acquisition du foncier agricole est alors un investissement pour le présent, mais également une réserve de valeur pour l'avenir.

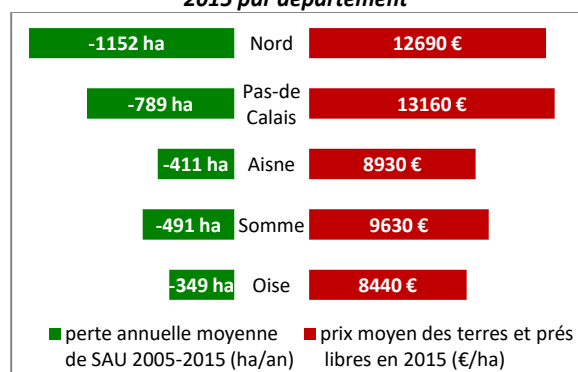
- Les terres et prés libres : une hausse constante des prix et de fortes disparités entre les territoires

En 15 ans, le prix des terres et prés libres a été multiplié par 1,8 en Nord-Pas-de-Calais (graphique ci-dessous). L'écart par rapport à la moyenne française ne cesse d'augmenter. En 2015, le prix des terres et prés libres atteint près de 13000€ en Nord-Pas-de-Calais contre 6000€ en moyenne en France.

On observe également des disparités de prix très fortes entre les régions agricoles des Hauts-de-France, l'écart pouvant varier du simple au triple selon les secteurs (carte page suivante). Sur le secteur de l'étude les prix moyens sont de 12090€ dans le Hainaut et de 7610€ dans la Thiérache.

Ces résultats sont à mettre en relation avec la diminution de la SAU (graphique ci-dessous).

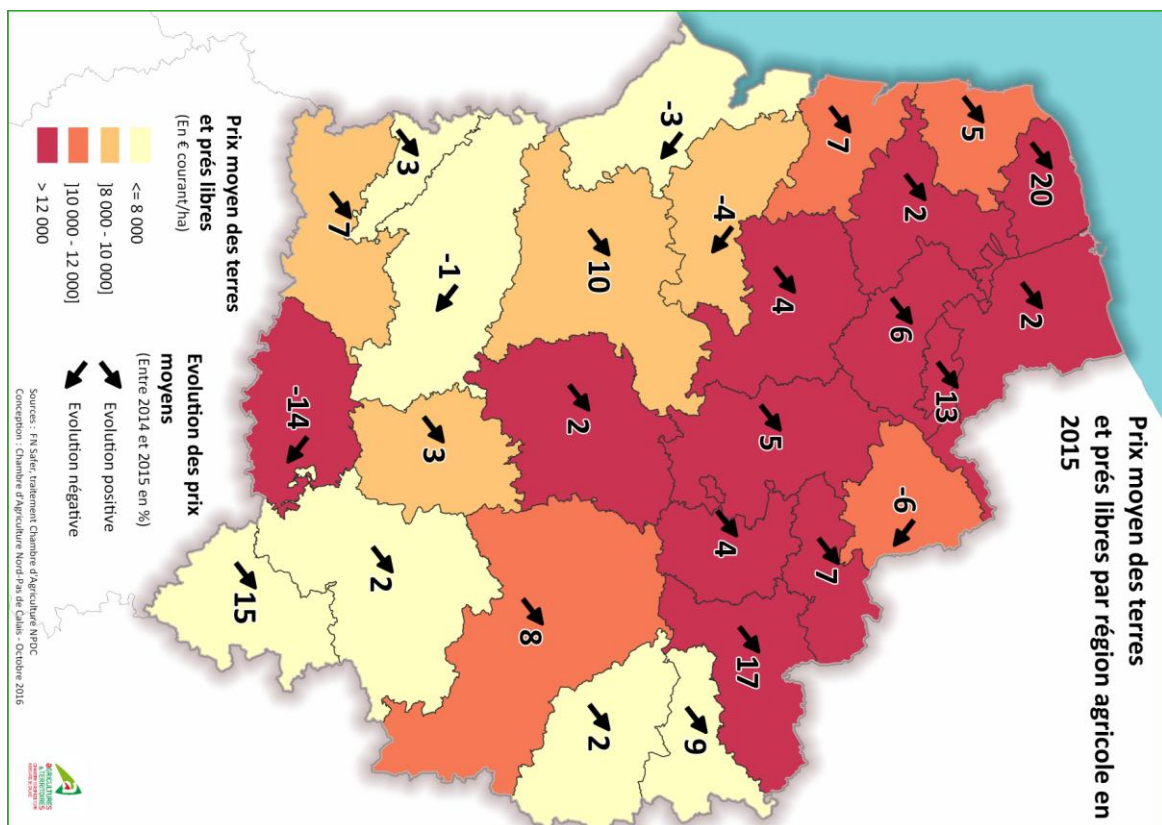
Graphique 11: Évolution de la SAU et prix des terres en 2015 par département



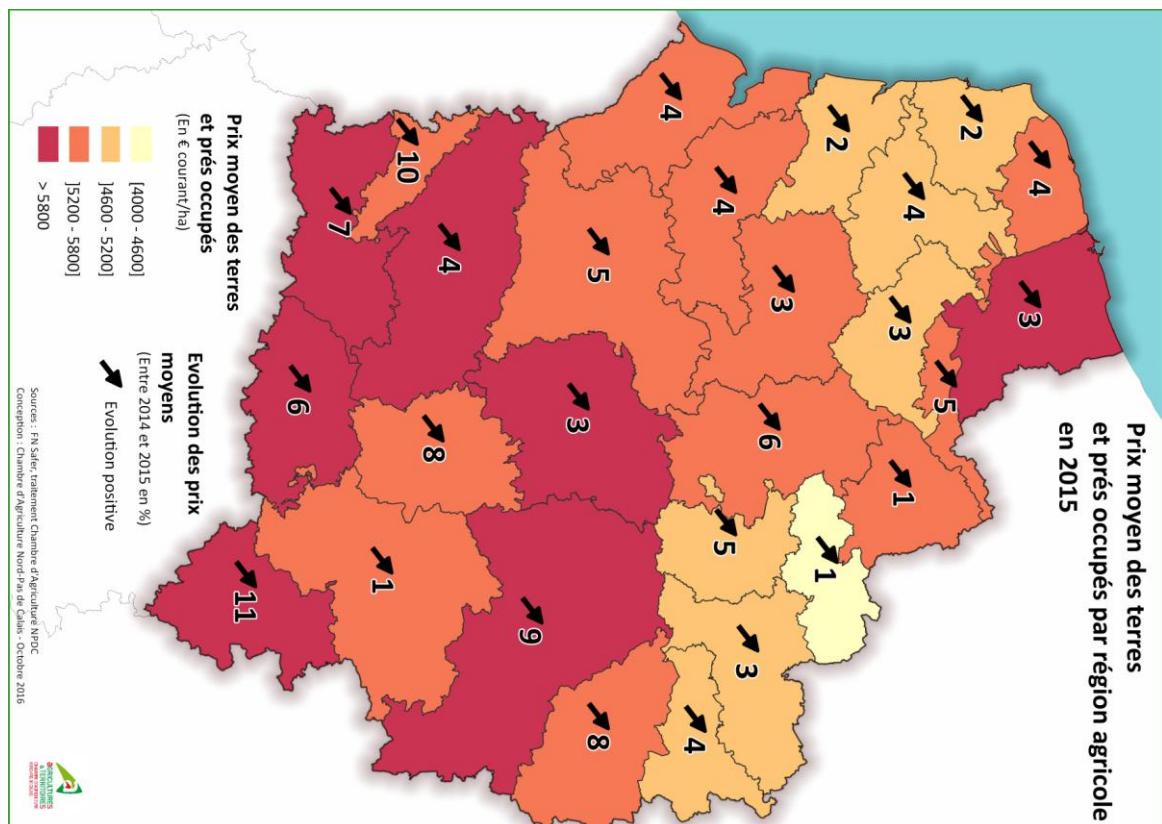
Source : FNSafer, traitements Chambre d'agriculture NPdC



Carte 13



Carte 14



En effet, les territoires où les prix moyens sont les plus faibles sont également ceux où la perte de SAU est la plus faible, comme c'est le cas dans l'Oise

Ainsi, la SAU recule fortement dans le Nord-Pas-de-Calais, ce qui se caractérise par des prix des terres plus élevés.

L'économie générale et le revenu des particuliers non agricoles ont également un impact sur les prix de ce marché. Ainsi, en 2010, le prix moyen négocié pour ces particuliers était en moyenne 15% supérieur au prix accepté par les agriculteurs.

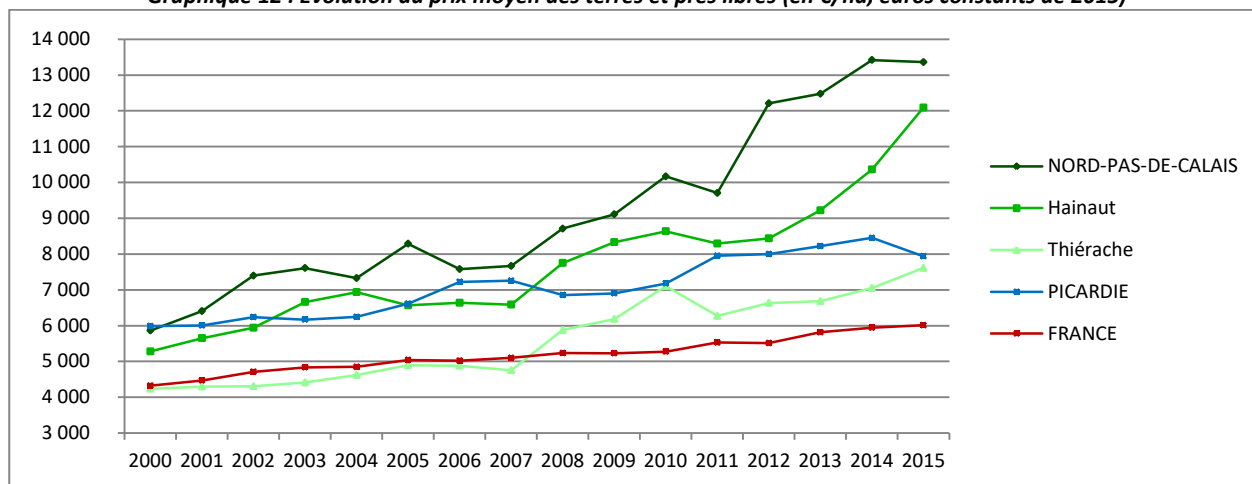
■ Des écarts moins importants pour les terres et prés occupés

L'écart est moins important pour les terres et prés occupés : 5730€ en Nord-Pas-de-Calais contre 4470€ en France. Contrairement aux terres et prés libres, les prix sont plus élevés en Picardie.

Sur le Pays de Mormal, le prix moyen est de 4750€ dans le Hainaut et de 4780€ en Thiérache (carte ci-contre), ce qui est inférieur aux prix moyens constatés en Nord-Pas-de-Calais.

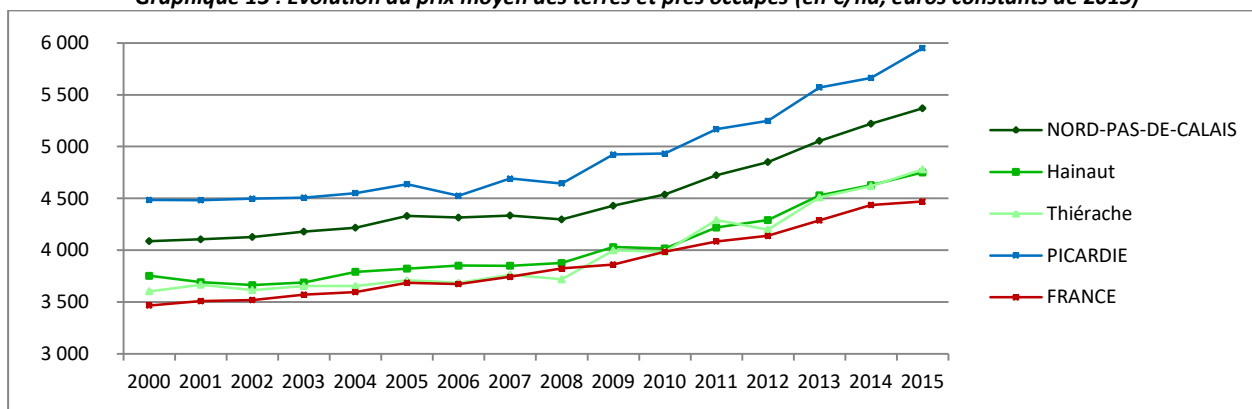
Le prix des terres et prés occupés à tendance à augmenter mais reste largement inférieur au prix des terres et prés libres.

Graphique 12 : Évolution du prix moyen des terres et prés libres (en €/ha, euros constants de 2015)



Source : calculs SSP -Terres d'Europe-Scafr, traitement Chambre d'agriculture NPdC

Graphique 13 : Évolution du prix moyen des terres et prés occupés (en €/ha, euros constants de 2015)



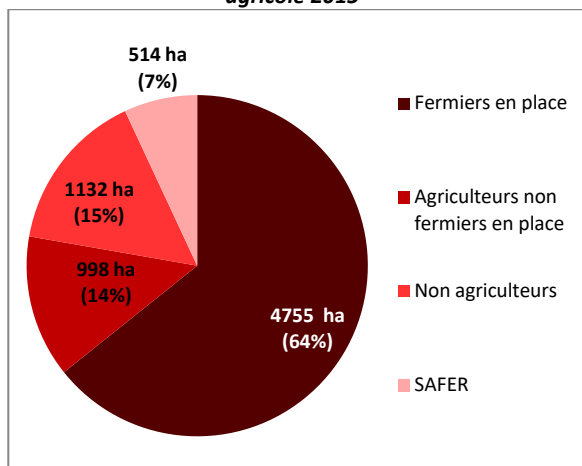
Source : calculs SSP -Terres d'Europe-Scafr, traitement Chambre d'agriculture NPdC



→ Les acheteurs

En 2015, le marché foncier agricole s'est élevé à 7399 ha sur le Nord-Pas-de-Calais. 5753 ha ont été achetés par les agriculteurs (graphique suivant), dont 4755 ha par ceux en place, soit 64% du marché foncier agricole.

Graphique 14 : Profil des acquéreurs sur le marché foncier agricole 2015



Source : SAFER Flandres-Artois

→ La régulation du marché foncier agricole

Contrairement aux pays voisins, le marché foncier agricole français est très encadré. Les politiques foncières mises en place depuis les années 1960 ont engendré de nombreux textes de loi et la mise en place d'outils de régulation et de contrôle : les SAFER³⁹ et le contrôle des structures (pour en savoir plus, se reporter à l'annexe 4).

→ Les mécanismes de compensation d'emprise

La perte de foncier a de nombreuses conséquences sur les exploitations (perte de revenu, de rentabilité...).

Dans le cadre d'un projet d'aménagement, deux formes de compensation peuvent être envisagées : l'indemnisation financière et/ou la compensation foncière.

L'indemnisation financière est destinée au propriétaire pour la perte de son bien et à l'exploitant pour la perte de son outil de travail selon le cadre défini par le code de l'expropriation. Elle prend en compte le secteur géographique où se situent les parcelles concernées, mais aussi des situations plus spécifiques (allongement de parcours, perte de contrats de production, déstructuration de l'exploitation...).

La compensation foncière demandée par les exploitations agricoles impactées a pour but de préserver le potentiel économique et de maintenir leur rentabilité. Elle est à privilégier pour les exploitations dont la perte de surface aurait une conséquence importante sur leur exploitation.

Les bâtiments d'exploitation

Les bâtiments d'exploitation regroupent le siège d'exploitation et les différents sites secondaires. Ils ont différents usages : stockage de récolte ou de matériel, atelier d'élevage, atelier de diversification... La maison d'habitation fait également souvent partie du siège.

→ L'architecture rurale

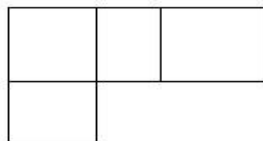
Il existe une grande homogénéité dans les formes de l'architecture rurale en Avesnois, qui relèvent à l'origine de trois types simples de construction : la ferme en un seul bloc, la ferme en marteau ou en équerre et la ferme à cour carrée (source : bâtiments agricoles et paysages de l'Avesnois, CA, CAUE, 1997).

Formes des bâtiments des exploitations agricoles de l'Avesnois

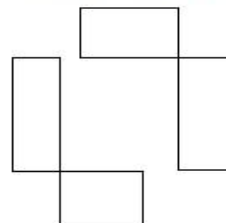
Ferme en un seul bloc



Ferme en marteau ou en équerre



Ferme à cour carrée



Source : Bâtiments agricoles et paysages de l'Avesnois, CA, CAUE, 1997



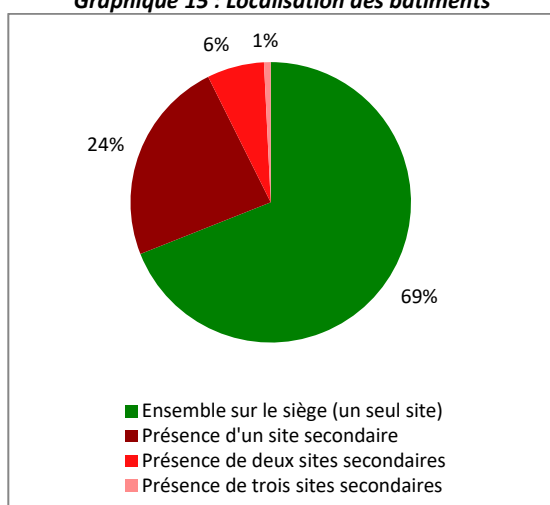
En centre de village, on trouvera le plus souvent des modèles linéaires ou à cour carrée souvent fermée côté rue et ouvert sur les pâtures à l'arrière.

En périphérie le long des routes, on retrouve souvent les fermes linéaires ou en marteau en position parallèle ou perpendiculaire à la route.

→ **Localisation des bâtiments d'exploitation**

Plus de 7 exploitations sur 10 ont l'ensemble de leurs bâtiments regroupés sur le siège de l'exploitation (graphique ci-dessous).

Graphique 15 : Localisation des bâtiments



Source : enquêtes agricoles 2016

Pour les autres exploitations, on trouve un siège et un, deux ou trois sites secondaires. Tout comme le siège, les sites secondaires peuvent être composés d'un hangar de stockage, d'un atelier d'élevage, d'un atelier de diversification...

Au total, 462 sièges et sites secondaires ont été recensés sur le territoire du Pays de Mormal (tableau ci-contre).

Les exploitations isolées en zone rurale sont souvent de grosses exploitations à cour carrée qui se situaient généralement au centre de leur parcellaire. Pour des raisons fonctionnelles, les parcelles situées immédiatement autour du siège ont des affectations bien précises : pâtures, vergers ... et constituent une transition entre les bâtiments et les parcelles cultivées.

Tableau 1: Nombre de sièges et sites recensés sur le territoire du Pays de Mormal

Bavaisis	
Nombre de sièges	101
Nombre de sites secondaires	42
Mormal et ses auroles bocagères	
Nombre de sièges	119
Nombre de sites secondaires	31
Plateau Quercitain	
Nombre de sièges	125
Nombre de sites secondaires	44

Comprend les exploitations rencontrées et non rencontrées

Source : enquêtes agricoles 2016

→ **Bâtiments spécifiques**

Certaines exploitations ont des bâtiments spécifiques pour leur production. Ainsi, parmi les exploitations rencontrées :

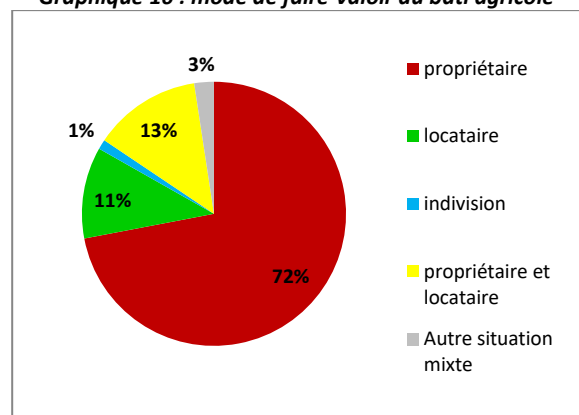
- 17 exploitations ont un silo à grain (céréales);
- 8 exploitations ont un bâtiment pommes de terre ;
- 11 exploitations ont des serres ;
- 4 exploitations ont une chambre froide (arboriculture ou maraîchage).

→ **Mode de faire valoir du foncier bâti**

Sur le Pays de Mormal (graphique ci-dessous):

- 72% des exploitants sont propriétaires en totalité de leurs bâtiments d'exploitation ;
- 25% sont locataires d'au moins un bâtiment et doivent donc payer un fermage (loyer) au propriétaire;
- Moins de 4% des exploitations ont un bâtiment en indivision familiale ;

Graphique 16 : mode de faire-valoir du bâti agricole



Source : enquêtes agricoles 2016



- 15% ont une situation mixte : ils possèdent une partie de leurs bâtiments, tandis que l'autre partie est en location et/ou en indivision.

Eléments de fonctionnalité de l'exploitation : les parcelles attenantes aux bâtiments, un enjeu majeur pour les exploitations

Sur le Pays de Mormal, 84% des exploitations ont au moins une parcelle attenante aux bâtiments (graphiques ci-dessous), avec des surfaces exploitées très variables d'une exploitation à l'autre.

Les parcelles attenantes aux bâtiments d'élevage ou facilement accessibles depuis ceux-ci jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement et le développement de l'exploitation.

Pour les exploitations ayant des vaches laitières⁵⁰, les allers-retours entre les prairies et la salle de traite sont quotidiens. Lorsqu'un robot de traite est utilisé, les animaux peuvent circuler librement entre l'étable et les prairies.

Pour les exploitations ayant des vaches allaitantes⁴⁹, les prairies assurent la transition entre la période d'alimentation dans l'étable et la période de mise à l'herbe (gestion des premières sorties d'étables mouvementées).

Elles facilitent également la surveillance du troupeau.

Ainsi, près de 76% des exploitations ont au moins une prairie permanente³³ attenante à leur bâtiment. Pour 37% des exploitations, la surface attenante est de plus de 10ha.

Au contraire, seules 23% des exploitations ont une parcelle en terre labourable attenante à leurs bâtiments.

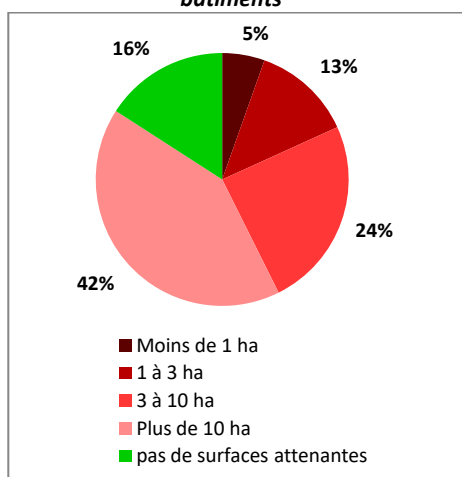
Ces parcelles jouent aussi un rôle essentiel pour :

- les travaux de manutention (fumiers, lisiers, fourrages...) et de circulation ;
- le stockage de matériel ;
- prévoir les besoins d'évolution des bâtiments et installations, notamment en termes de modernisation et de mises aux normes.

Pour une bonne fonctionnalité des exploitations, il est plus de construire à proximité du siège ou d'un site secondaire lorsque cela est possible ou de se délocaliser.

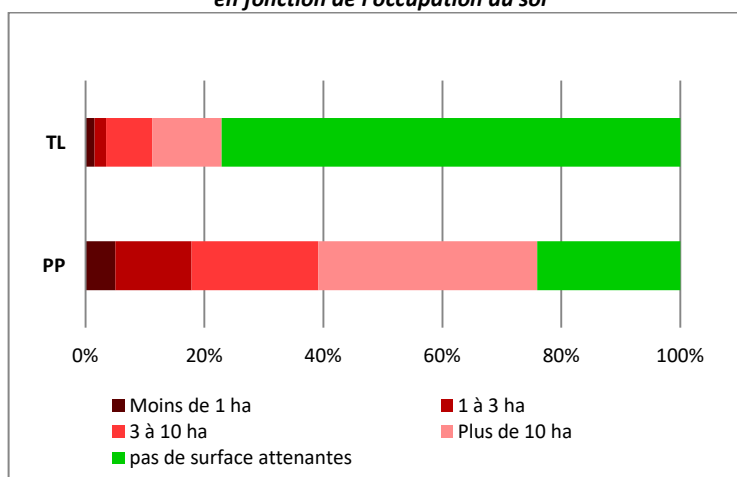
Tout empiètement sur ces parcelles est une difficulté pour le fonctionnement courant de l'exploitation. C'est pourquoi il est important de préserver les abords des exploitations et des bâtiments d'élevage. C'est également un moyen d'éviter de rapprocher les maisons des élevages.

Graphique 17 : surfaces attenantes aux bâtiments



Source : enquêtes agricoles 2016

Graphique 18 : pourcentage d'exploitations ayant une parcelle attenante en fonction de l'occupation du sol



TL : terres labourables⁴⁷

PP : prairies permanentes³³

Source : enquêtes agricoles 2016





Le foncier non bâti

58% de la surface agricole du territoire mis en valeur par l'agriculture et 19% en zone boisée.
78% de la SAU en fermage

Exploitation : SAU moyenne : 79 ha
42 ha sur la commune du siège et 37ha répartis sur **4 communes**

16 îlots en moyenne par exploitation
Taille moyenne d'un îlot sur le territoire : **4,15 ha**

14 propriétaires en moyenne avec une surface moyenne de 4,5ha

Les bâtiments d'exploitation

7 exploitations sur 10 ont l'ensemble de leurs bâtiments regroupés sur le **siège**
72% sont **propriétaires** de l'ensemble de leurs bâtiments

Les parcelles attenantes aux bâtiments

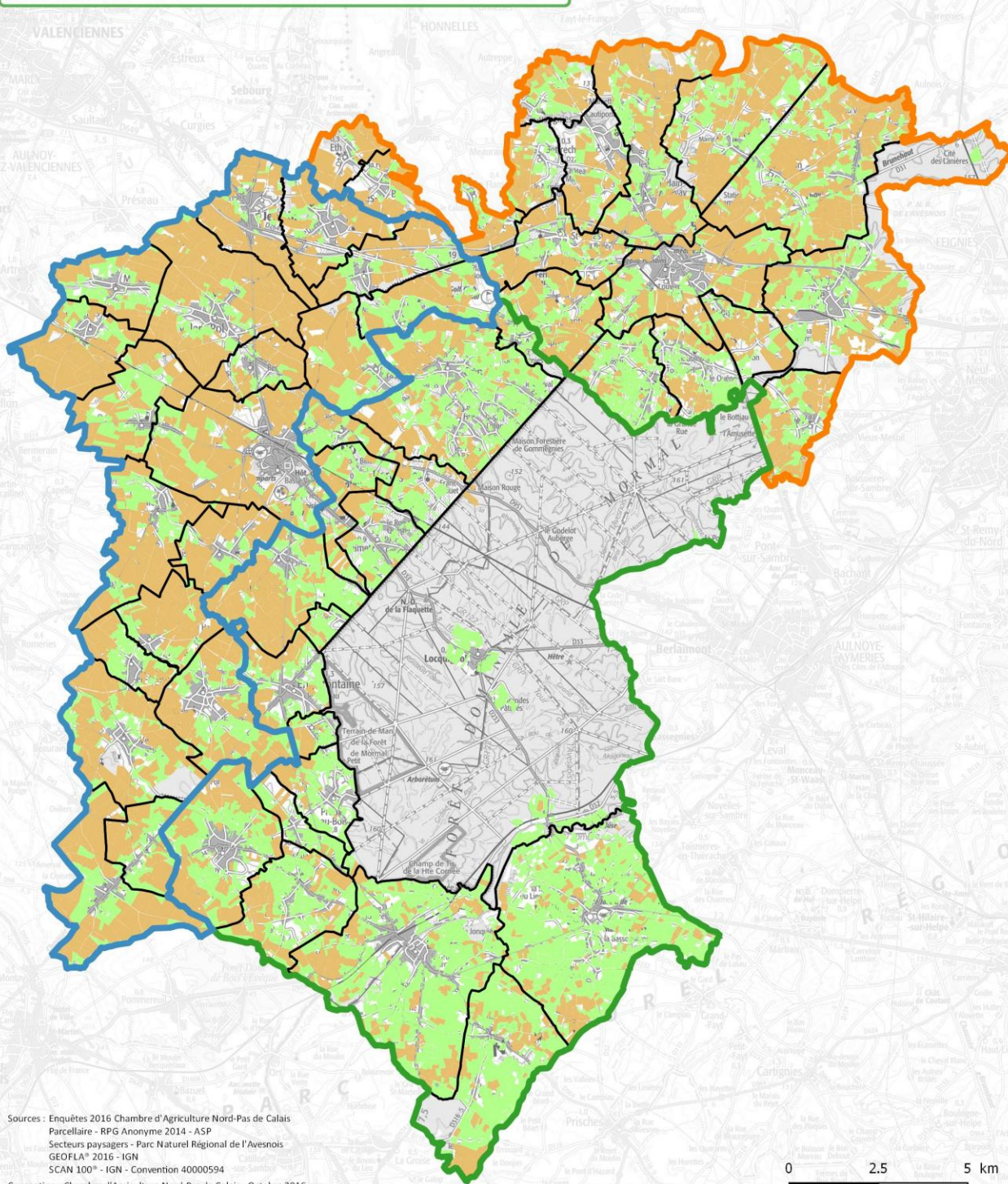
84% des exploitations ont au moins une **parcelle attenante** à leurs bâtiments
Une **prairie permanente attenante** pour 3 exploitations sur 4

A retenir

- **Le foncier est le support de l'activité agricole** (différentes productions, alimentation des troupeaux, plans d'épandage, aides PAC,...).
- **Des îlots de culture de taille limitée et un nombre élevé de propriétaires différents.**
- **Un morcellement du parcellaire qui entraîne des surcoûts de production** (temps de déplacement, km parcourus...) **et réduire certains débouchés** (cultures sous contrat passés avec les industriels).
- **Près de la moitié des agriculteurs exploitant au moins une parcelle sur la CCPM a son siège d'exploitation situé à l'extérieur de l'EPCI.** Ces agriculteurs extérieurs occupent 23% de la SAU de la CCPM.
- **Un foncier convoité : une pression foncière forte liée aux emprises** (prix du foncier, marché des terres libres d'occupation très fermé) **accentuée par l'arrivée d'agriculteurs extérieurs au territoire** (Belgique, CA Valenciennes).
- **Les parcelles attenantes aux bâtiments, un enjeu essentiel pour les exploitation** (développement des bâtiments, fonctionnalités de l'exploitation ex : troupeau laitier...).

Carte 15

Communauté de communes du Pays de Mormal Utilisation des sols en 2016



Parcellaire agricole

- Prairies permanentes
- Terres labourables

Secteurs paysagers

- Bavaise
- Mormal et ses auréoles bocagères
- Plateau Quercitain

Administratif

- Limites communales



Types et systèmes de productions

Sur le Pays de Mormal, l'élevage bovin est dominant. Ainsi, 82% des exploitations ont de l'élevage, dont 76% des bovins et près de 60% de la SAU dédiée à l'élevage.

Productions végétales : un assolement en lien avec l'élevage

Sur les 258 exploitations enquêtées, 253 ont des productions végétales. 5 exploitations pratiquent l'élevage hors sol, ce qui signifie qu'elles n'exploitent aucune parcelle.

Les principales cultures rencontrées sont les céréales (29% de la SAU) et les cultures fourragères (13% de la SAU). A titre de comparaison, en Nord-Pas-de-Calais, les céréales représentent en moyenne 45% de la SAU et les cultures fourragères 8% de la SAU.

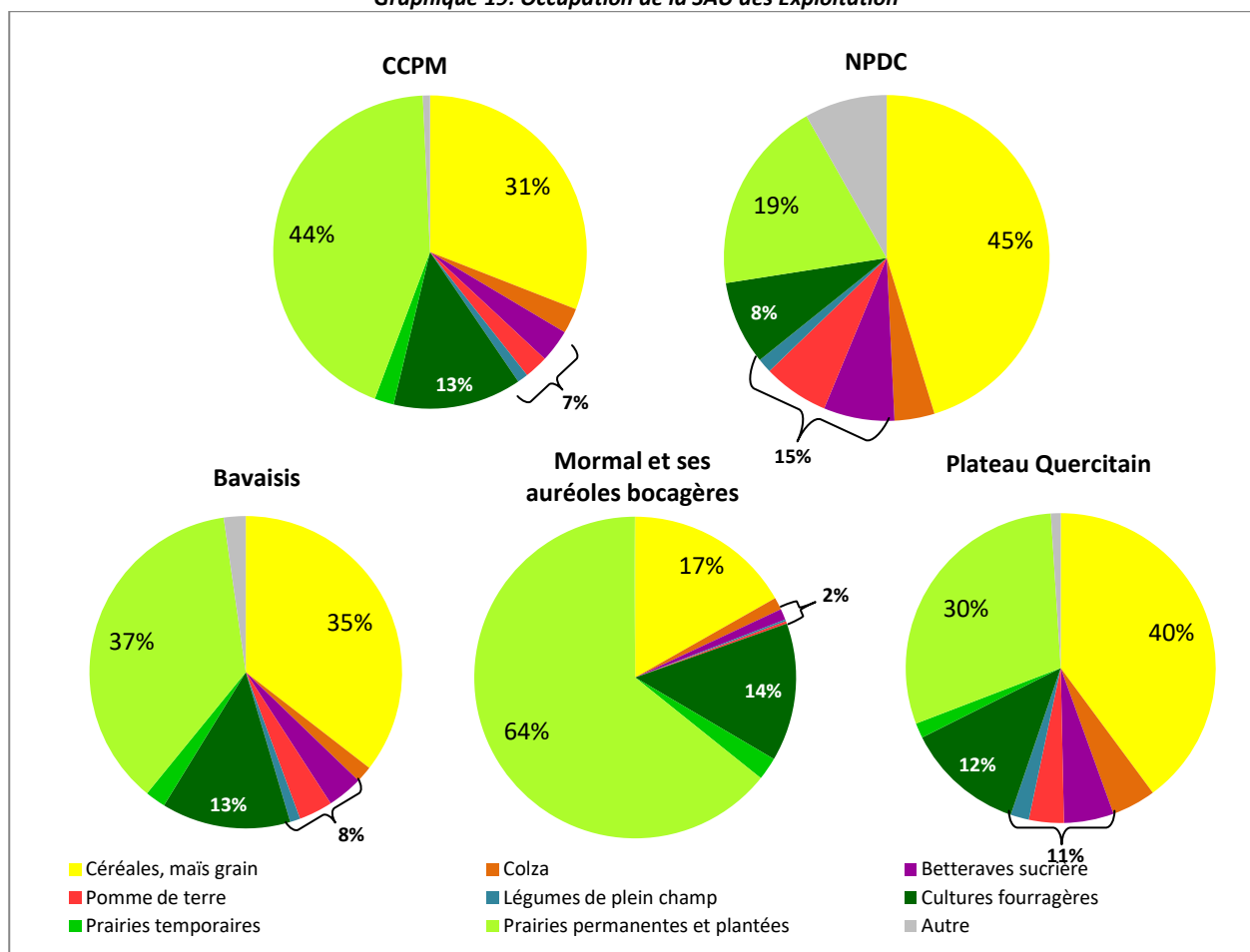
Les prairies permanentes (PP) représentent 44% de la SAU (graphique ci-dessous, carte page ci-contre et page 3 de l'atlas cartographique). Sur

le secteur de Mormal et ses auroles bocagères, ce chiffre atteint 64% de la SAU. A titre de comparaison, les prairies permanentes représentent en moyenne 19% de la SAU sur le Nord-Pas-de-Calais et plus de 80% de la SAU dans certains secteurs de l'Avesnois (cantons de Trélon et d'Avesnes sur Helpe Sud). Elles sont utilisées pour l'alimentation des bovins. Les cultures fourragères et les prairies temporaires viennent compléter cette alimentation.

Ainsi, 59% de la SAU est dédiée à l'élevage (a titre de comparaison, 32% sur la Communauté d'agglomération de Valenciennes). Ce chiffre atteint 80% sur le secteur de Mormal et ses auroles bocagères.

Sur le Plateau Quercitain et le Bavaisis, des cultures sous contrat (betteraves sucrières, pommes de terre et légumes de plein champ) sont également introduites dans l'assolement.

Graphique 19: Occupation de la SAU des Exploitation



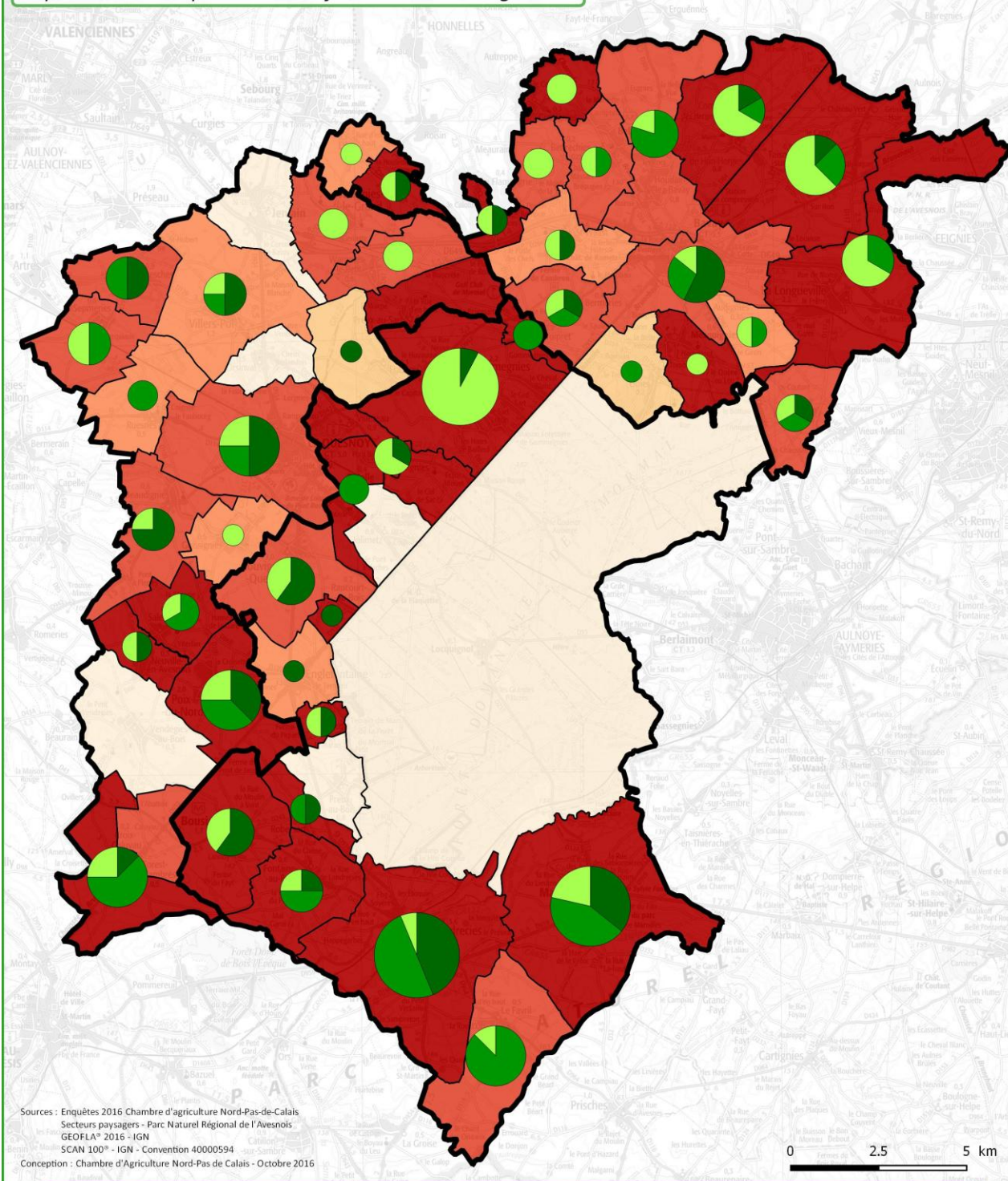
Remarque : pour le NPdC, les surfaces ne sont pas disponibles pour certaines cultures (maïs grain, maraîchage, prairies temporaires)
Source : enquêtes agricoles 2016 et mémento de la statistique agricole 2015



Carte 16

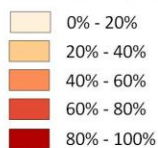
Communauté de communes du Pays de Mormal

Répartition des exploitations en fonction de l'élevage



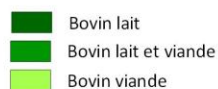
% d'exploitations avec élevage

Sur les exploitations enquêtées

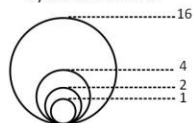


Exploitations ayant des bovins

Type d'élevage (nbre d'expl.)



Nombre d'exploitations ayant des bovins



Secteurs paysagers

Limites paysages

Administratif

Limites communales



Productions animales : l'élevage bovin dominant

215 exploitations sur les 258 enquêtées ont au moins un atelier d'élevage, soit 83% des exploitations rencontrées. L'élevage est donc fortement présent sur le territoire du Pays de Mormal.

L'élevage est particulièrement présent sur le secteur de Mormal et ses auroles bocagères (91% des exploitations) et sur le Bavais (86% des exploitations). Sur le Plateau Quercitain, seules 73% des exploitations ont un atelier d'élevage. Ces chiffres restent élevés par rapport à d'autres intercommunalités. Par exemple, sur la Communauté de communes de Flandre Intérieure, 77% des exploitations ont un atelier d'élevage.

→ L'élevage bovin

L'élevage bovin est particulièrement présent sur le territoire : 76% des exploitations ont un atelier bovin.

47% des exploitations ont des vaches laitières, dont 26% ont également des vaches allaitantes et/ou des bovins à l'engraissement.

La carte ci-dessous présente les résultats obtenus par arrondissement lors du diagnostic agricole pour le SCOT Sambre Avesnois en 2011. 69% des exploitations ont des bovins lait.

Tableau 2: l'élevage sur la CCPM

Atelier	Pourcentage d'exploitations en ayant	nombre moyen d'animaux
Bovins	76%	181
<i>Vaches laitières</i>	47%	72
<i>vaches allaitantes</i>	39%	36
<i>Bovins engraissement</i>	31%	54
Porcs engraissement	2%	403
Volailles pondeuses	2%	1818
Volailles de chair	4%	111060
Caprins	1 expl.	280
Lapins	1 expl.	5200
Ovins	4%	80
Chevaux d'élevage	2%	8
Escargots	1 expl.	300000

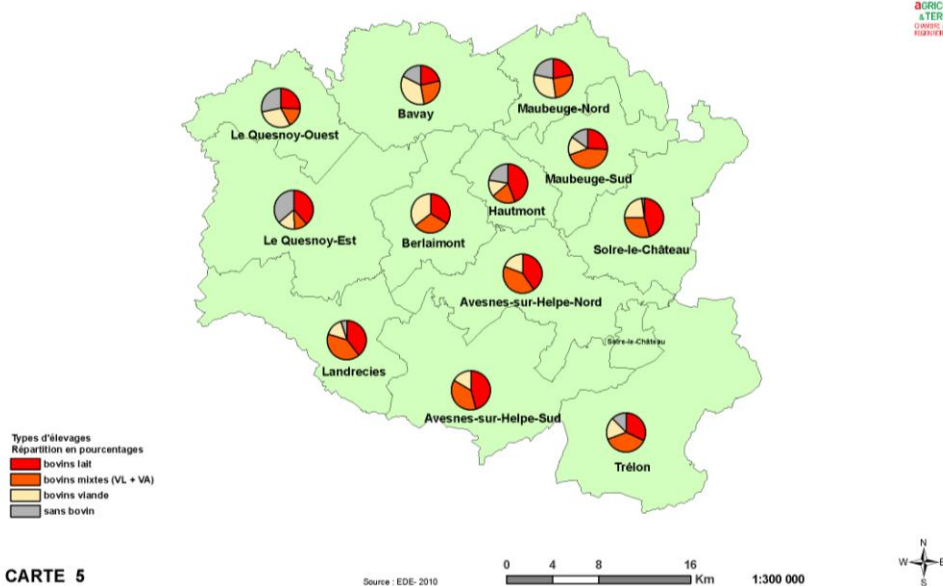
Source : enquêtes agricoles 2016

On peut ainsi voir que les Cantons du Quesnoy, de Bavay et de Maubeuge Nord se démarquent par une présence moins importante d'élevage bovin. Au contraire, sur les autres arrondissements, l'élevage bovin est très présent, avec des élevages laitiers, allaitants ou mixtes.

D'après le RGA de 2010, la taille moyenne d'un élevage bovin sur le Nord-Pas-de-Calais est de 93,5 UGBTA⁴⁸ (Unité Gros Bétail Tous Aliments). Sur le territoire du Pays de Mormal, la taille des élevages bovins est légèrement supérieure à la moyenne régionale, avec entre 100 et 120 UGBTA en moyenne.

Carte 17: L'élevage sur l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe

Un élevage bovin très présent avec une dominante laitière au sud



Source : extrait du diagnostic agricole SCOT Sambre Avesnois (enquêtes 2011)



Communauté de communes du Pays de Mormal

Sièges et sites d'exploitation agricole en 2016 et régime sanitaire des élevages

Plateau Quercitain :

41 sites avec élevage 'RSD'
 43 sites avec élevage 'ICPE'
 35 sites 'production végétale'
 et 14 'Culture spécialisée'

18 sites 'Non enquêtés avec élevage'
 18 sites 'Non enquêtés sans élevage'
 1 centre équestre non enquêté

Bavais :

56 sites avec élevage 'RSD'
 33 sites avec élevage 'ICPE'
 19 sites 'production végétale'
 et 1 'Culture spécialisée'

27 sites 'Non enquêtés avec élevage'
 6 sites 'Non enquêtés sans élevage'
 1 centre équestre non enquêté

CC Pays de Mormal :

142 sites avec élevage 'RSD' dont 1 centre équestre
 134 sites avec élevage 'ICPE'
 66 sites 'production végétale'
 et 18 'Culture spécialisée'

72 sites 'Non enquêtés avec élevage'
 29 sites 'Non enquêtés sans élevage'
 2 centres équestres non enquêtés

Mormal & ses auroles bocagères :

45 sites avec élevage 'RSD' dont 1 centre équestre
 58 sites avec élevage 'ICPE'
 12 sites 'production végétale'
 et 3 'Culture spécialisée'

27 sites 'Non enquêtés avec élevage'

Sièges d'exploitation

- Sans élevage
- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - RSD
- Avec élevage - ICPE
- Non enquêtés avec élevage
- Non enquêtés sans élevage

Sites secondaires

- Sans élevage
- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - RSD
- Avec élevage - ICPE
- Non enquêtés avec élevage
- Non enquêtés sans élevage

Centres équestres

- ★ Enquêtés (RSD)
- ★ Non enquêtés (RSD)

Secteurs paysagers

- Bavais
- Mormal et ses auroles bocagères
- Plateau Quercitain

Sources : Enquêtes 2016 Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
 Secteurs paysagers - Parc Naturel Régional de l'Avesnois
 GEOFLA® 2016 - IGN
 SCAN 100® - IGN - Convention 40000594
 Conception : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Février 2017



▪ Évolution de l'élevage laitier dominant

L'élevage laitier est dominant par rapport à l'élevage allaitant, mais l'écart s'atténue. En effet, sur l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe, le nombre de vaches laitières a diminué de 14% entre 2000 et 2010 alors que le nombre de vaches allaitantes a augmenté de 39% (source : diagnostic agricole du SCOT, 2011).

En effet, la production de viande bovine était à l'origine un « sous-produit » de l'activité laitière qui s'est développée pour compenser les restrictions de la production de lait : le troupeau allaitant permet en effet de valoriser des surfaces en herbe éloignées de l'exploitation.

Parallèlement à cette diminution des effectifs, on assiste à une concentration des troupeaux : sur le Pays de Mormal, en 2010, un éleveur laitier possède en moyenne 57 vaches laitières contre 41 en 2000, soit une augmentation de 37% (source : RGA). Lors de nos enquêtes le troupeau moyen est de 72 vaches laitières.

La productivité par animal a également tendance à augmenter, passant de 4000 litres/vache dans les années 80 à 7000 litres actuellement.

Cette évolution est également liée au Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) commencé en 1994 dans le cadre de la mise aux normes des bâtiments d'élevage (voir annexe 5 pour plus d'informations).

▪ La fin des quotas laitiers – quelles conséquences pour les exploitations ?

Jusqu'à fin 2015, l'Europe fixait une quantité limite de lait à produire par pays. Aujourd'hui, ces quotas ont été remplacés par des contrats entre agriculteurs et laiteries qui fixent les volumes à produire.

La disparition des quotas a entraîné une augmentation de la production (un peu plus de 1% en France). Cependant, l'embargo russe et la baisse de la demande chinoise ont supprimé des débouchés et la surproduction a fait baisser les prix.

Aujourd'hui, les prix d'achat bas ne permettent pas aux éleveurs de se rémunérer suffisamment. Durant les entretiens, certains éleveurs ont indiqué travailler à perte. Les

conséquences de la crise seront à apprécier dans les années à venir.

→ ***Le régime sanitaire des élevages : près de la moitié des exploitations d'élevage en ICPE***

En fonction du type d'élevage et de l'effectif, l'exploitation relèvera soit du Régime sanitaire départemental (RSD³⁸), soit de la législation sur les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE²³).

Cette classification impose des distances à respecter entre les tiers et les installations d'élevage (bâtiment hébergeant des animaux, stockage de déjections ou silo).

Dans le cas d'une ICPE, la distance minimale à respecter est d'au moins 100 mètres. Cette limite concerne l'ensemble de l'installation :

- tous les bâtiments hébergeant des animaux ;
- les stockages de déjections et ensilages ;
- les stockages de fourrages.

Cette réglementation s'impose également aux tiers par le principe de réciprocité, ce qui les oblige à respecter les mêmes distances d'éloignement vis-à-vis des élevages. En application du principe de réciprocité, un local habituellement occupé par des tiers ne peut être implanté à moins d'une distance identique. Des dérogations sont possibles après avis de la Chambre d'agriculture.

Sur le territoire du Pays de Mormal, 115 exploitations dépendant du RSD et 100 exploitations dépendant du régime des ICPE ont été enquêtées (carte page ci-contre et page 4 de l'atlas cartographique).

Au total, sur les 463 sites recensés sur le Pays de Mormal, 350 abritent un atelier d'élevage, soit 76% des sites présents sur le territoire.

142 sites RSD et 134 sites ICPE ont été recensés. Par ailleurs, lors des enquêtes, 74 sites ayant de l'élevage et correspondant à des exploitations non enquêtées ont été repérés. Ces données sont non exhaustives.

→ ***L'épandage des effluents d'élevage***

L'épandage des effluents d'élevage fait l'objet d'une réglementation, dont l'application est plus difficile à proximité des zones urbaines. En



effet, les exploitants doivent respecter une distance de retrait vis-à-vis des zones urbanisées (zones d'activités, habitations...) et des cours d'eau en fonction du type d'effluent et du matériel utilisé.

Ces zones d'exclusions peuvent représenter une surface importante et les terres exploitées ne suffisent pas toujours pour accueillir les effluents. Les exploitants doivent alors avoir recours à des prêteurs afin d'exporter le surplus sur les terres d'un exploitant voisin, c'est par exemple le cas lors d'un échange paille-fumier. L'ensemble des parcelles d'une exploitation sont potentiellement incluses dans le plan d'épandage.

En cas d'emprise foncière, la suppression de parcelles incluses dans un plan d'épandage peut être préjudiciable au bon fonctionnement de l'exploitation et peut générer des difficultés au niveau de l'élevage pouvant aller jusqu'à la recherche de prêteurs de terre ou une obligation de réduction de l'effectif du cheptel alors que les investissements ont été dimensionnés en fonction de la taille de ce cheptel.

→ **La réglementation ressentie comme une « contrainte » par les exploitations**

En élevage laitier, le temps de travail sur l'exploitation est important. De plus, les exigences techniques sont lourdes. La mise aux normes des bâtiments d'élevage entraîne des investissements conséquents avec une durée d'amortissement relativement longue, notamment en exploitation laitière.

Le cumul des réglementations et la lourdeur des formalités administratives sont ressentis comme une contrainte par les exploitations.

Différents systèmes d'exploitations rencontrés

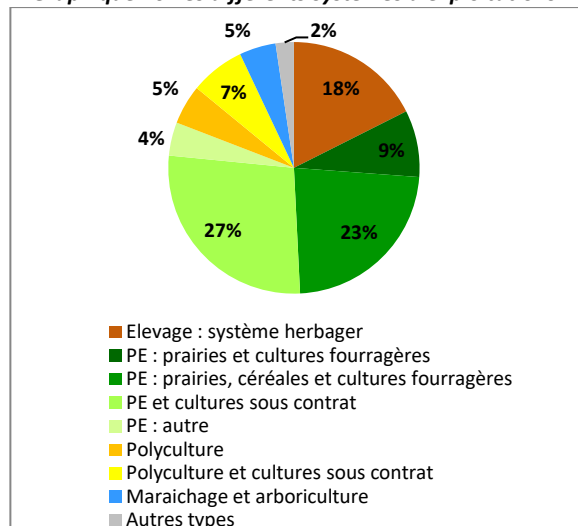
Lors de la présentation générale des exploitations, nous avons présenté l'orientation générale des exploitations. Ces orientations regroupent différents types d'exploitations qui, en fonction de leurs spécificités, ont des sources de revenus différents (graphique ci-contre et carte page suivante).

→ **Les exploitations en élevage avec un système herbager**

Il s'agit d'exploitations ayant une production animale avec un assolement composé uniquement de prairies permanentes et/ou de prairies permanentes plantées en verger.

Les revenus de l'exploitation dépendent donc pratiquement uniquement de l'élevage.

Graphique 20: les différents systèmes d'exploitations



PE : polyculture-élevage³⁰

Source : Enquêtes agricoles 2016

Seules 10 exploitations sur les 45 recensées ont des prairies plantées qui leur permettent d'avoir un revenu complémentaire.

Un ou plusieurs ateliers peuvent être présents. 82% de ces exploitations ont au moins un atelier bovin (vaches laitières ou vaches allaitantes). Quelques exploitations ont un atelier ovin, caprin, équin, ou élèvent des volailles de plein air.

Ces exploitations sont principalement rencontrées sur le secteur de Mormal et ses auréoles bocagères (62% des exploitations).

→ **Les exploitations en polyculture-élevage – prairies et cultures fourragères**

En polyculture-élevage (PE), les cultures fourragères, comme le maïs ensilage, sont utilisées pour l'alimentation des bovins. Récoltées et conservées pour une consommation pendant l'hiver, elles permettent d'augmenter l'autonomie fourragère de l'exploitation et de limiter les coûts de production.

Ainsi, 9% des exploitations du Pays de Mormal consacrent l'ensemble de leurs terres



labourables à la production de cultures fourragères. Elles sont principalement rencontrées sur le secteur de Mormal et ses auréoles bocagères.

Tout comme les exploitations ayant uniquement des prairies, ces exploitations dépendent uniquement de l'élevage pour tirer un revenu de leur travail. Leur surface en terre labourable n'est pas suffisante pour pouvoir intégrer des cultures de vente dans l'assolement.

→ **Les exploitations en polyculture-élevage – prairies, céréales et cultures fourragères**

Ces exploitations ont intégré des céréales dans leur assolement. Les céréales sont utilisées dans l'alimentation humaine et animale. La paille est utilisée pour l'élevage.

→ **Les exploitations en polyculture**

En polyculture, l'assolement de l'exploitation est principalement constitué de céréales, de maïs grain et de colza.

→ **L'intégration de cultures sous contrat dans l'assolement**

Il est possible d'intégrer des cultures sous contrat : betteraves sucrières, pommes de terres ou encore légumes de plein champ, avec, pour ces deux dernières cultures, des rotations

longues pouvant aller de 5 à 7ans. Près d'un tiers des exploitations enquêtées intègrent des cultures sous contrat dans leur assolement. Ces exploitations sont plutôt situées sur les secteurs du Plateau Quercitain et du Bavaisis.

Le contrat de culture est lié à un cahier des charges qui détermine les méthodes de production de l'agriculteur nécessaires à l'obtention du produit désiré par l'industriel. La contrepartie pour l'exploitant est une garantie d'écouler l'ensemble de sa production au prix convenu dans ce contrat.

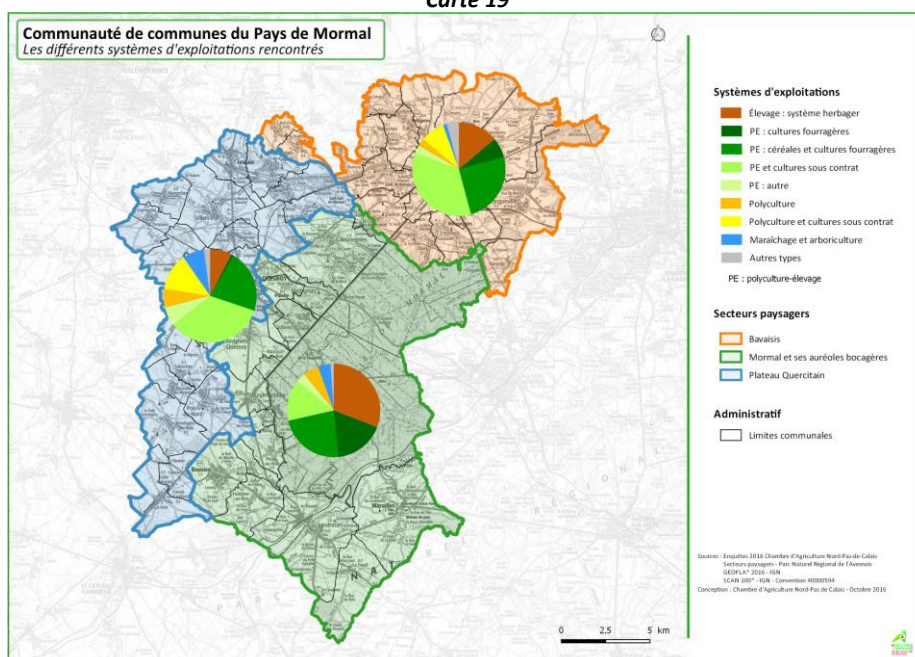
Les conditions d'accréditation concernent principalement la taille des parcelles (4 à 5 ha) et leur accessibilité.

→ **Les exploitations en maraîchage et en arboriculture**

7 exploitations en maraîchage et 5 en arboriculture ont été rencontrées. Comparée à une exploitation en polyculture-élevage, la taille moyenne d'une exploitation en maraîchage et en arboriculture est faible (7,9 ha en moyenne). Cependant, la valeur ajoutée à l'hectare est beaucoup plus forte qu'en grandes cultures, ce qui permet à l'exploitant de dégager un revenu suffisant pour vivre.

La vente en circuits courts est le débouché privilégié par ce type d'exploitation. Ainsi, sur les 12 exploitations enquêtées, toutes ont mis en place une activité de vente en circuits courts, mais seulement 2 vendent également leur production via des circuits longs.

Carte 19



Communauté de communes du Pays de Mormal Exploitations en agriculture biologique

Plateau Quercitain :

En totalité : 4 expl.
 en projet : 1 expl.

Bavais :

En totalité : 2 expl.
 Partiellement : 1 expl.
 En projet : 2 expl.

Mormal & ses auroles bocagères :

En totalité : 6 expl.
 Partiellement : 2 expl.
 En projet : 5 expl.

Sources : Enquêtes 2016 Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
 Secteurs paysagers - Parc Naturel Régional de l'Avesnois
 GEOFLA® 2016 - IGN
 SCAN 100° - IGN - Convention 40000594
 Conception : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Octobre 2016

0 2.5 5 km

CC Pays de Mormal :

En totalité : 12 expl.
 Partiellement : 3 expl.
 En projet : 8 expl.

Exploitations en AB

- En totalité
- Partiellement
- En projet

Secteurs paysagers

- Bavais
- Mormal et ses auroles bocagères
- Plateau Quercitain

Administratif

- Limites communales

L'agriculture conventionnelle, vers des pratiques de plus en plus raisonnées

Les pratiques des agriculteurs évoluent et prennent mieux en compte les contraintes environnementales. Par ailleurs, la réglementation devient plus stricte, notamment dans le cadre des zones vulnérables aux nitrates.

L'enregistrement des pratiques de fertilisation azotée doit être réalisé en temps réel, à la fois pour la fertilisation organique et pour la fertilisation minérale.

Concernant l'apport de produits phytosanitaires, les interventions sont raisonnées et résultent de conseils techniques.

Sur les 246 exploitations en conventionnel, 183 indiquent avoir des pratiques raisonnées, soit 74% des exploitations.

→ *Pratiques raisonnées et techniques alternatives*

Aujourd'hui, de plus en plus d'agriculteurs optimisent leurs pratiques et travaillent à la réduction des intrants dans le sol. Ainsi, 71 exploitations ont indiqué employer des méthodes alternatives (ex : le désherbage mécanique), soit 28% des exploitations.

Non labour, reliquats azotés, bas volumes sont autant de pratiques qui peuvent être mises en place par les exploitants. Le recours aux techniques de précision est également en pleine évolution.

Le choix des pratiques alternatives employées dépend de la culture, du type de sol et des conditions climatiques.

→ *La lutte intégrée*

En Europe, la lutte intégrée est définie par la directive communautaire 91/414/CEE du 15 juillet 1991, comme suit : « L'application rationnelle d'une combinaison de mesures biologiques, biotechnologiques, chimiques, physiques, culturelles ou intéressant la sélection des végétaux dans laquelle l'emploi de produits chimiques phytopharmaceutiques est limité au strict nécessaire pour maintenir la présence des

organismes nuisibles en dessous de seuil à partir duquel apparaissent des dommages ou une perte économiquement inacceptables. »

La lutte intégrée des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible des agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures (lâchers d'insectes, ruches, prairies fleuries...).

Au total, 24 exploitations, soit 9% des exploitations ont mis en place des pratiques issues de la lutte intégrée. La lutte intégrée est principalement utilisée en maraîchage et en arboriculture. Ainsi, sur les 12 exploitations spécialisées dans ce domaine, 10 réalisent des lâchers d'insectes ou ont des ruches. Par ailleurs, sur les 18 exploitations en polyculture-élevage ayant également des surfaces en maraîchage ou en arboriculture, 9 pratiquent la lutte intégrée.

L'Agriculture biologique¹



15 exploitations certifiées en agriculture biologique ont été rencontrées lors des enquêtes, dont 12 sur la totalité et 3 sur une partie de leur exploitation (carte page ci-contre).

8 exploitations ont pour projet de passer en bio. La conversion en agriculture biologique, et particulièrement dans le secteur de l'élevage, est souvent conditionnée par la possibilité de débouchés de proximité (laiterie et abattoir ayant des filières bio...). Elle implique également des changements techniques, économiques, organisationnels et humains très importants. Deux à trois années de conversion sont nécessaires selon les productions. Pendant cette période, le producteur met en œuvre des pratiques de production conformes aux règles de production biologique, mais les produits ne peuvent pas être commercialisés en faisant référence à ce mode de production. L'accompagnement professionnel d'un agriculteur en conversion et le soutien des politiques publiques sont donc nécessaires.

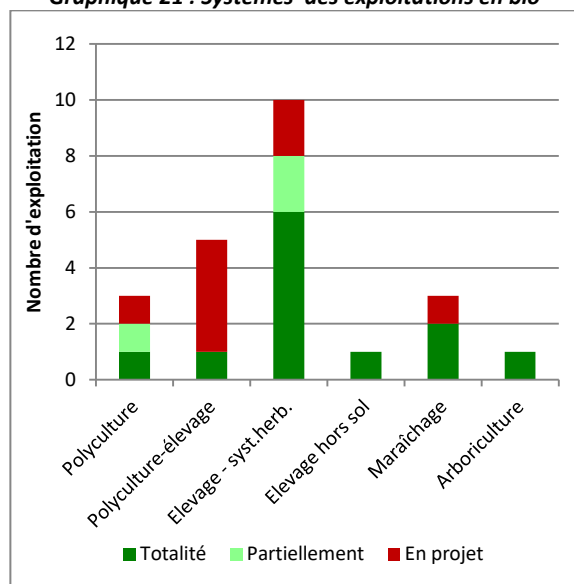
→ **Différents systèmes d'exploitation en bio ou en projet de conversion en bio**

Les exploitations en agriculture biologique ou ayant un projet de conversion sont principalement des exploitations ayant de l'élevage bovin ou du maraîchage (graphique ci-contre). On trouve également une exploitation ayant des ovins, une des volailles pondeuses et une des escargots.

Les exploitations en élevage – système herbager sont plus nombreuses à s'être converties à l'agriculture biologique que les exploitations en polyculture-élevage. En effet, la culture de maïs en agriculture biologique demande du temps de travail et un équipement spécifique, ce qui peut freiner les exploitants souhaitant se convertir.

Cependant, dans un contexte de crise, la différence de prix de vente en le lait conventionnel (moins de 300€/1000l) et le lait bio (environ 450€/1000l), de plus en plus d'exploitations réfléchissent à la conversion, notamment des exploitations en polyculture élevage.

Graphique 21 : Systèmes des exploitations en bio



Source : enquêtes agricoles 2016

L'agriculture biologique dans le Nord-Pas-de-Calais

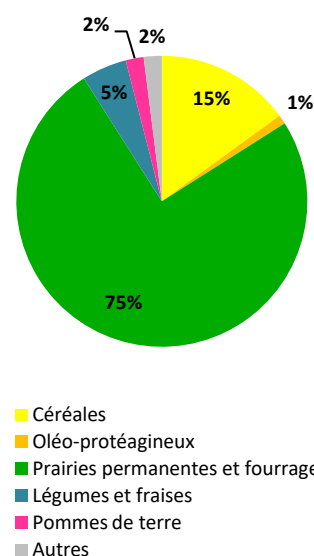
Dans le Nord-Pas-de-Calais, on comptait en 2012 **284 fermes en agriculture biologique** : 160 dans le Nord et 124 dans le Pas-de-Calais, soit 2,1% des fermes de la région et un total de 7174 ha certifiés (0,8% de la SAU régionale).

Avec 67 exploitations en agriculture biologique et 3210ha certifiés et en conversion, **l'Avesnois concentre près d'un quart des producteurs** de la région, essentiellement sur des élevages laitiers.

L'orientation économique des filières bio est très différente de la moyenne régionale, avec une faible représentation des exploitations en grandes cultures (17% des exploitations) et une très forte présence des exploitations en **maraîchage-arboriculture** (47% des exploitations) et en **bovin lait** (23% des exploitations).

Même si le maraîchage est la principale orientation, **l'élevage occupe**, avec les prairies permanentes et les cultures fourragères, **75% des surfaces certifiées** (graphique ci-contre).

Graphique 22 : Orientation des surfaces bio régionales en 2012



Source : GABNOR, 2013





Les cultures

Terres labourables : 56% de la SAU

Céréales : 29% de la SAU

Cultures fourragères : 13% de la SAU

Présence de cultures sous contrat

Prairies permanentes : 44% de la SAU

64% sur le secteur de Mormal et ses auréoles bocagères

L'élevage

83% des exploitations ont un atelier animal

Une **majorité d'élevages bovins** : 76% des exploitations ont un atelier bovin

47% des exploitations ont des **vaches laitières**

Régime sanitaire des élevages :

RSD : 115 exploitations - **ICPE** : 100 exploitations

Principaux systèmes de production

27% des exploitations	Polyculture-élevage avec présence de cultures sous contrat
23% des exploitations	Polyculture-élevage (prairies, céréales et cultures fourragères)
18% des exploitations	Élevage – système herbager

Pratiques agricoles

28% des exploitations ont des **pratiques alternatives**

9% des exploitations emploient des pratiques issues de la **lutte intégrée**

6% des exploitations enquêtées sont en **agriculture biologique** (total ou partiel)

A retenir

- L'élevage bovin très présent sur le territoire, avec une majorité d'exploitations en polyculture-élevage.
- Plus de 6ha sur 10 sont dédiés à l'élevage.
- Une forte présence de l'élevage qui valorise les prairies permanentes, notamment sur le secteur de Mormal et ses auréoles bocagères.
- Des élevages de bonne taille : 47% relèvent du régime sanitaire ICPE.
- Des exploitations engagées dans l'élevage bovin avec des investissements lourds, mais une crise de l'élevage qui fragilise ces exploitations, avec un risque d'arrêt des élevages.
- Des cultures sous contrat plus développées sur les secteurs du Quercitain et du Bavais qui permet de diversifier l'assolement et d'assurer un certain revenu.
- La mise en œuvre de pratiques de plus en plus raisonnées et de techniques alternatives.

Les différents acteurs du monde agricole

De nombreux acteurs et entreprises gravitent autour des exploitations agricoles. On considère qu'un exploitant agricole est en relation avec une vingtaine de types d'organismes différents.

Le panorama des différentes structures intervenant dans le domaine agricole est complexe : certains de ces organismes interviennent directement auprès des agriculteurs, d'autres de façon indirecte.

Leurs échelles d'action se superposent (européenne, nationale, départementale, territoriale) et leurs domaines de compétences sont variés : politique, économie, conseil...

Les productions réalisées sur une exploitation agricole constituent le principal point d'entrée pour la majorité des acteurs du monde agricole et rural :

- Les organismes professionnels participent au développement agricole et rural, assurent un appui technique, économique...
- Les organismes publics élaborent et mettent en œuvre la politique publique, financent des actions...

Ces différents éléments prennent part à l'activité agricole et rurale mais doivent néanmoins tenir compte des attentes et des exigences des acteurs de l'agro-alimentaire et des aspects commerciaux inhérents.

Le graphique page ci-contre reprend les différents acteurs du monde agricole. Ces acteurs sont détaillés en annexe 6.

Des entreprises présentes en amont et en aval de la production

En amont de l'exploitation, on trouve les entreprises qui fournissent matériel agricole, intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires), aliments pour le bétail...

En aval se trouvent les débouchés de la production : coopératives, négoce, industries agro-alimentaires...

Sur le Pays de Mormal, d'après le service économique de la Chambre d'agriculture, près de 45 entreprises sont recensées, avec plus de 300 emplois présents (carte page suivante).

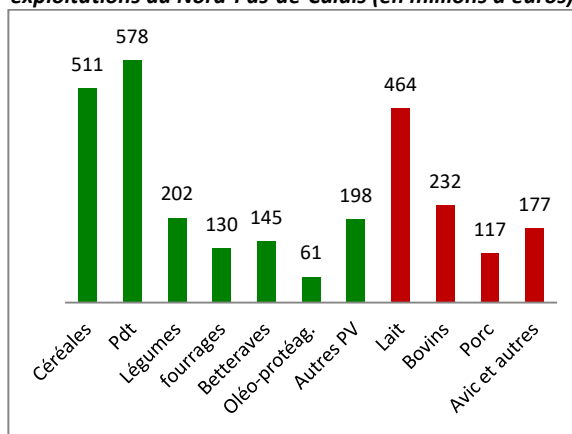
Les principales entreprises présentes sur le territoire sont :

- REFRESCO (le Quesnoy) : production et embouteillage de jus de fruits, 100 salariés et une production de 108 millions de litres de jus par an ;
- SANDERS NORD (Landrecies) : fabrication d'aliments pour animaux de ferme (volailles, ruminants, chevaux, porcs), 100 salariés pour une capacité de production de 200000 tonnes par an et un chiffre d'affaires de 80 millions d'euros sur l'exercice 2013.
- ETS DEFROIDMONT (Maroilles) : fabrication de plats préparés régionaux et adhère à la marque Saveur en'Or. 40 salariés.
- BRASSERIE DUYCK (Jenlain) : bières de la marque Jenlain. 43 salariés pour une production de 110000 hectolitres en 2014.

Des emplois et un chiffre d'affaire générés par l'agriculture

La production agricole, qui correspond au secteur primaire, a généré en 2013 près de 2,82 milliards d'euros de chiffre d'affaire, avec une valeur ajoutée qui représente 1,3 milliard d'euros (graphique ci-dessous).

Graphique 23: Chiffre d'affaire généré par les exploitations du Nord-Pas-de-Calais (en millions d'euros)



Source : Agreste comptes 2013



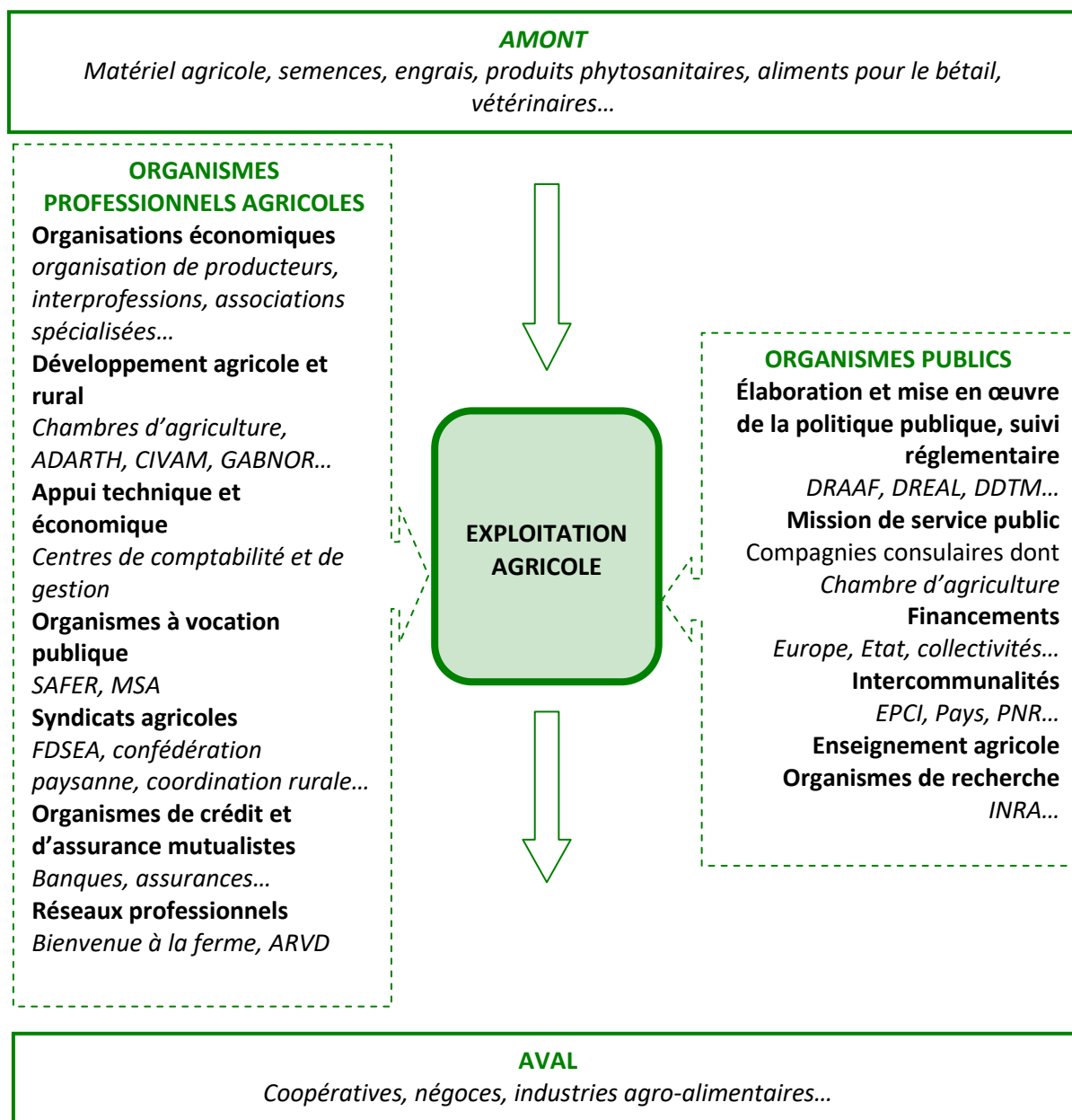
Par ailleurs, près de 374000 emplois permanents et saisonniers sont présents dans les exploitations. L'agriculture génère également des emplois dans d'autres secteurs.

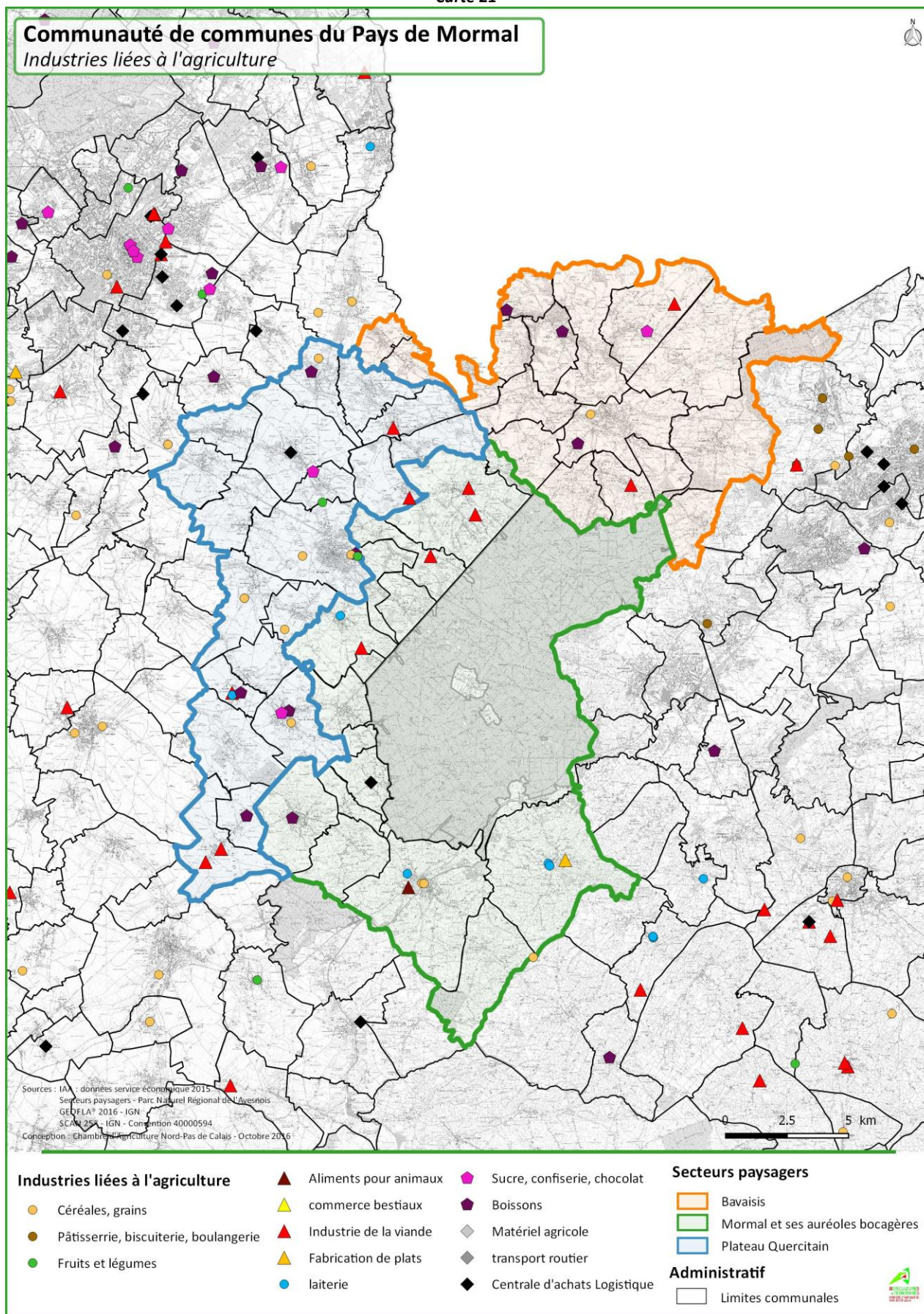
Dans le secteur secondaire, la transformation des produits agricoles génère 9,6 milliards d'euros de chiffre d'affaire, avec 2,1 milliards d'euros de valeur ajoutée. 36200 emplois permanents et saisonniers sont présents.

Dans le secteur tertiaire, les entrepreneurs de travaux agricoles, les négociants, les services aux agriculteurs, etc., génèrent près de 12100 emplois dans le Nord-Pas-de-Calais.

Au total, de l'amont à l'aval de l'agriculture, près de 85700 emplois sont présents, soit 6 emplois par exploitation, ce qui en fait le 1^{er} employeur régional avec la construction (source : INSEE, Agreste).

Graphique 24 : Les acteurs du monde agricole





Filières et débouchés

Au niveau agroalimentaire, Le Nord-Pas-de-Calais est la 4^{ème} région d'emploi de province après la Bretagne, le Pays-de-la-Loire et le Rhône-Alpes. L'agriculture et les industries agroalimentaires (IAA²²) génèrent 12 milliards de chiffre d'affaires annuel, soit 11,9% du produit intérieur brut de la région.

Des débouchés alliant filières longues et filières courtes

Sont appelés circuits courts les formes de commercialisation pour lesquelles il existe zéro ou un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Une telle dénomination regroupe ainsi des modalités de vente variées : vente directe à la ferme, points de vente collectif, marchés, livraisons à une grande ou moyenne surface (GMS²¹) ou en restauration collective, vente via internet... Le critère de proximité entre producteur et consommateur n'est pas pris en considération dans cette définition.

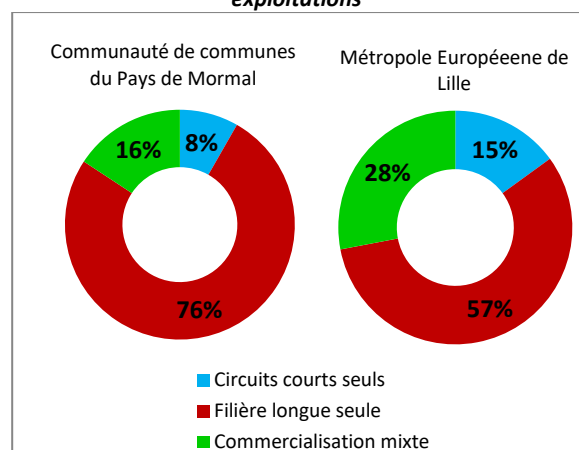
A l'inverse, les filières longues regroupent les autres formes de commercialisation, à savoir certaines coopératives, les négociants, les industries agroalimentaires...

Selon leurs productions, les exploitants agricoles privilégient un type de débouchés plutôt qu'un autre, ou associent différents types de débouchés pour une même production.

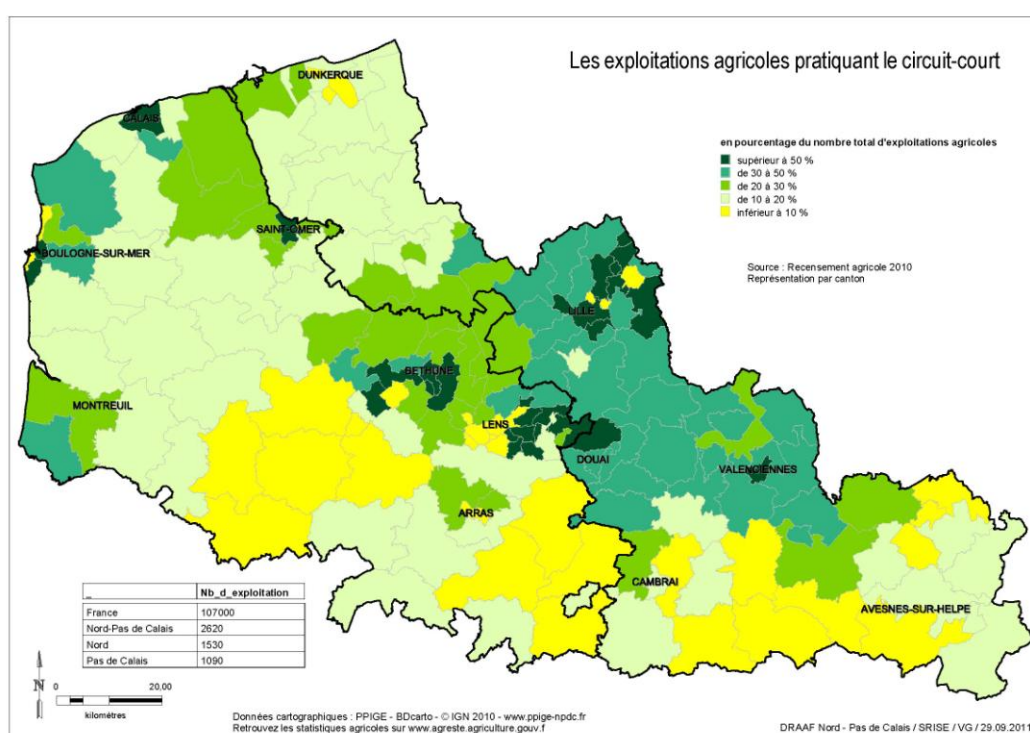
La proximité avec le consommateur est un facteur de maintien et/ou de développement des circuits courts.

Ainsi, le développement des circuits courts est plus important sur les territoires proches des grands bassins de consommateurs, comme c'est le cas par exemple à Lille (carte ci-dessous et graphique ci-dessous).

Graphique 25 : formes de commercialisation des exploitations

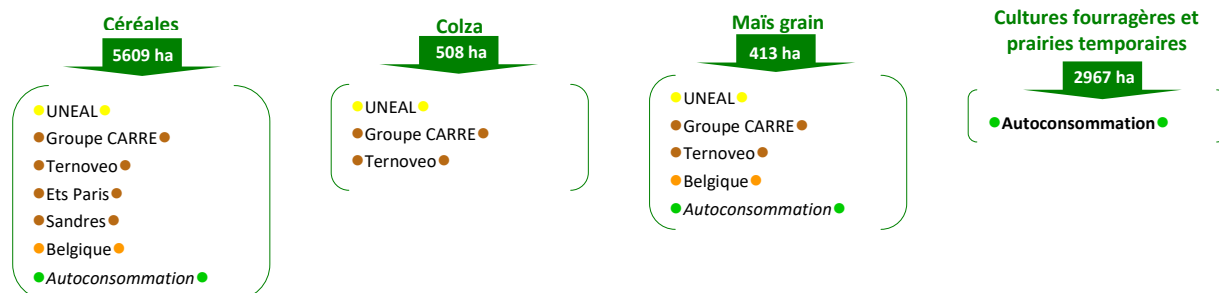


Carte 22

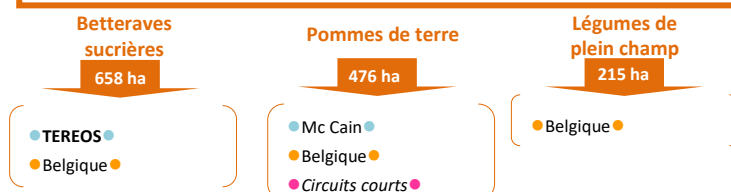


PRODUCTIONS ET DÉBOUCHÉS

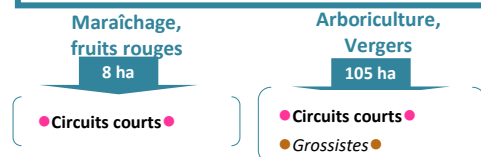
Grandes cultures



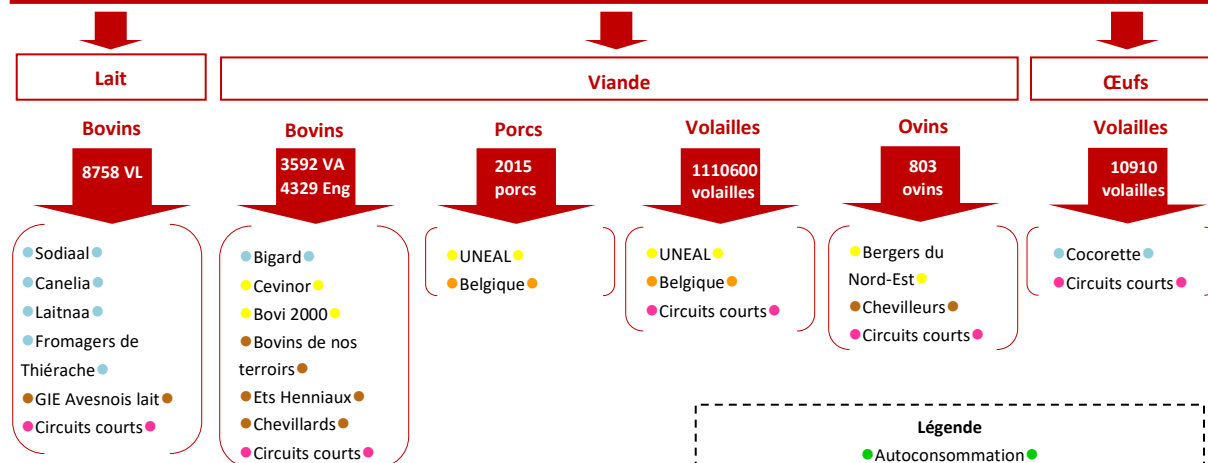
Cultures sous contrat



Cultures à haute valeur ajoutée



Productions animales



Légende

- Autoconsommation ●
- Coopérative ●
- Industrie agro-alimentaire ●
- Opérateur indépendant/négoce ●
- Belgique ●
- Circuits courts ●

En gras : majoritaire
En italique : minoritaire

Les surfaces et le nombre d'animaux correspondent aux déclarations réalisées par les exploitants ayant été enquêtés
VL : vache laitière
VA : vache allaitante
Eng : bovins engraissement

Source : enquêtes agricoles 2016



Différentes filières sont présentes sur le Pays de Mormal :

- Les céréales ;
- Le lait ;
- La viande bovine ;
- L'arboriculture
- Dans une moindre mesure, les cultures sous contrat (betteraves sucrières, pommes de terre et légumes de plein champ).

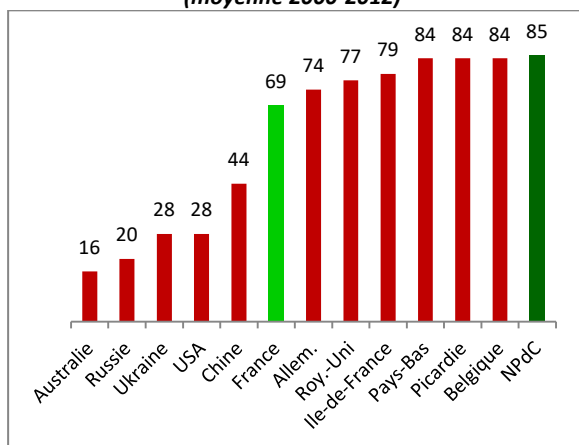
Le graphique page ci-contre présente les débouchés des productions du Pays de Mormal.

Les céréales, des cultures indispensables pour les assolements

En Nord-Pas-de-Calais, les céréales occupent près de 45% des surfaces cultivées (Mémento de la statistique agricole 2015). La filière est essentiellement organisée autour des coopératives et négoces qui collectent l'ensemble de la production et la diffuse sur le marché national ou international. Elles sont utilisées dans l'alimentation humaine et animale, mais également dans l'industrie agro-alimentaire et non alimentaire.

Les rendements moyens en Nord-Pas-de-Calais sont parmi les meilleurs du monde (graphique ci-dessous). Cette fertilité exceptionnelle se double de conditions climatiques océaniques tempérées très favorables aux cultures et aux prairies.

Graphique 26: Rendement du blé en quintaux/ha (moyenne 2000-2012)



Source : F.A.O., calculs Chambre d'Agriculture NPdC

Sur le territoire, 94% des exploitations enquêtées vendent en partie ou en totalité leur récolte à un ou plusieurs opérateurs, dont les principaux sont :

- UNEAL : 10 points de dépôts utilisés dont 3 sur le Pays de Mormal (Bavay, Jenlain, Le Quesnoy) ;
- Groupe Carré : 3 points de dépôts utilisés dont 1 sur le Pays de Mormal (Le Quesnoy) ;
- Ternoveo : 2 points de collecte utilisés dont 1 sur le Pays de Mormal (Poix du Nord) ;
- Ets Paris à Landrecies ;
- Sanders à Landrecies.

Par ailleurs une partie de la production part en Belgique, chez l'entreprise Depoortere.

Enfin, une partie de la production est autoconsommée sur l'exploitation. Ainsi, 32% des exploitations consomment une partie de leur production et 6% la totalité de leur production.

Le lait, une filière majeure sur le territoire

Avec 2,32 milliard de litres, la région Hauts-de-France est la 5^{ème} région productrice de lait en France. La production laitière abondante et de bonne qualité a favorisé le développement de la filière au niveau régional.

Le lait est ensuite valorisé pour la fabrication de laits liquides, de yaourts, de desserts lactés, de glaces et de sorbets. Pour tous ces produits, la région se situe parmi les trois premiers producteurs au niveau national.

→ Les débouchés de la production

1 exploitation sur 2 livre son lait à la coopérative SODIAAL, basée à Awoingt. Les autres laiteries présentes sur le territoire sont CANELIA (Petit-Fayt), LAITNAA (La Capelle), les Fromagers de Thiérache (Le Nouvion en Thiérache) et le GIE (Groupement d'Intérêt Économique) Avesnois Lait (Haut-Lieu). Pour le lait bio, les débouchés sont Ucanal et Sodiaal.

Certaines laiteries ont mis en place des certifications afin de garantir l'origine des produits et leur mode de production. Par exemple, SODIAAL a mis en place une



certification basée sur la teneur en OMEGA 3 dans le lait. Les éleveurs adhérents enrichissent l'alimentation des bovins en graines de lin afin d'augmenter naturellement la teneur en OMEGA 3 de leur lait.

→ **Des démarches de qualité présentes**

Les démarches de qualité valorisent l'origine d'un produit ou son mode de production. Elles peuvent apporter une valeur ajoutée à la production ou en faciliter la commercialisation. Plusieurs démarches de qualité sont présentes sur le territoire du Pays de Mormal.

▪ Le Maroilles

Le Maroilles, qui tire son nom de l'Abbaye de Maroilles, bénéficie d'une AOC³ (Appellation d'Origine Contrôlée) depuis 1955 et d'une APO⁴ (Appellation d'Origine Protégée) depuis 1996.



L'AOC Maroilles est la seule AOC du Nord-Pas-de-Calais. Sur le Pays de Mormal, les communes de Fontaine au Bois, Hecq, Landrecies, Le Favril, Locquignol, Maroilles, Preux au Bois et Robersart font parties de l'aire de production de l'AOC Maroilles.

Quatre exploitations ont indiqué produire du lait dans le cadre de l'AOC Maroilles. Dans ce cadre, le lait est collecté par Les Fromagers du Thiérache qui le transforment en fromage.

▪ La marque Saveur en'Or



Saveur en'Or est une marque collective qui valorise et recommande les produits alimentaires régionaux de qualité.

La coopérative SODIAAL adhère à la marque.

La filière viande

En 2015, les abattages d'animaux de boucherie ont représenté un million de têtes en région Nord-Pas-de-Calais Picardie, soit 145 milliers de tonnes de viande. Les deux tiers des tonnages abattus sont des bovins, essentiellement élevés et traités dans les abattoirs de la région.

→ **Les débouchés de la production**

Sur le Pays de Mormal, la majorité de la production part vers cinq entreprises (abattoirs ou négociants) : Bigard (Feignies), Bovi 2000 (Verschocq), Bovins de nos terroirs (Saint Hilaire Cottés), Cevinor (Avesnes sur Helpe) et les Ets Henniaux (Forest en Cambrésis).

Pour plus de 92% des exploitations produisant de la viande, l'ensemble de la production part en circuits longs. Seules 9 exploitations pratiquent la vente en circuits courts en plus de la vente en circuits longs.



Photo 3: une vache allaitante et son veau (Landrecies)

→ **Quelques démarches de qualité présentes**



La viande bovine Belle Bleue a obtenu le Label rouge en 1994. Le Label Rouge est un signe officiel de qualité qui atteste un niveau de qualité supérieur. Il est attribué par l'État à un organisme de défense et de gestion représentant toute une filière collective.

Par ailleurs, des éleveurs se sont engagés aux côtés du Parc naturel régional de l'Avesnois pour valoriser la viande issue de leurs élevages. Les animaux sont issus de races à viande ou de Bleue du Nord et sont commercialisés en circuits courts.

L'arboriculture, une spécificité de l'Avesnois

En arboriculture haute tige, le Nord-Pas-de-Calais compte 44 ha de prairies plantées et de



vergers situés essentiellement dans l'Avesnois. Les fruits sont valorisés en jus.

→ **Les débouchés de la production**

La majeure partie de la production part en circuits courts. Seule une exploitation vend une partie de sa production chez un grossiste. La moitié des exploitations ont également mis en place un atelier de transformation sur l'exploitation.

→ **La marque Parc, une valorisation du territoire**

Les jus de pomme issus de vergers hautes tiges sont valorisés par la marque du Parc qui met en avant la production issue du territoire.

Les cultures sous contrat, des débouchés principalement hors territoire

→ **Les betteraves sucrières**

Avec 7 % des terres arables, soit 57 200 ha, et 15 % des volumes nationaux, le Nord-Pas-de-Calais est la troisième région productrice de betteraves après la Picardie et la Champagne Ardennes. Elle représente un chiffre d'affaire de 145 millions d'euros avant transformation. Il est

multiplié par cinq si l'on considère également les produits transformés.

Sur le Pays de Mormal, les débouchés de la production sont couverts principalement par le groupe TEREOS, dont le site le plus proche est basé à Escaudoeuvres. Une petite partie de la production part également en Belgique.

→ **Les pommes de terre**

Sur le Pays de Mormal, la majeure partie est vendue en circuits longs, principalement pour la transformation. Le principal opérateur français est McCain. Par ailleurs, près de la moitié des exploitations travaillent avec des entreprises belges (Warnez, Lutosa...). Enfin, une petite partie des pommes de terre sont vendues en circuits courts.

Ainsi, 11% des exploitations ayant des pommes de terre les vendent uniquement en circuits courts, 75% les vendent uniquement en circuits longs, et 14% les vendent en circuits courts et en circuits longs.

→ **Les légumes de plein champ**

Les légumes de plein champ (pois, haricots...) sont destinés à la conserverie. La production est principalement à destination de Pasfrost en Belgique.



Photo 4 : un verger vers Beaudignies

Communauté de communes du Pays de Mormal Diversification : circuits courts et transformation

Plateau Quercitain :

CC uniquement : 17 expl.
CC et transformation : 9 expl.

Bavais :

CC uniquement : 9 expl.
CC et transformation : 4 expl.

Mormal & ses auroles bocagères :

CC uniquement : 13 expl.
CC et transformation : 9 expl.

Sources : Enquêtes 2016 Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
Secteurs paysagers - Parc Naturel Régional de l'Avesnois
GEOFLA® 2016 - IGN
SCAN 100° - IGN - Convention 40000594
Conception : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Octobre 2016

0 2.5 5 km

CC Pays de Mormal :

CC uniquement : 64 expl.
CC et transformation : 21 expl.

Diversification

-  circuits courts (CC) uniquement
-  circuits courts et transformation

Secteurs paysagers

-  Bavais
-  Mormal et ses auroles bocagères
-  Plateau Quercitain

Administratif

-  Limites communales



Les activités de diversification

Complément de revenu, valorisation du patrimoine, adaptation à la demande sociétale, meilleure maîtrise des aléas de production... sont autant de raisons qui poussent les agriculteurs à se diversifier. L'éventail des domaines de production des agriculteurs, le potentiel de leur patrimoine, ainsi que la diversité de leur situation géographique ouvrent un large champ aux activités de diversification réalisées dans les exploitations : transformation des produits de la ferme, vente directe, marchés hébergement, loisirs, visites pédagogiques, production d'énergie renouvelable...

Les activités de diversification se développent avec l'appui de réseaux et d'associations. L'adhésion à des réseaux nationaux, régionaux ou départementaux, reconnu pour leur engagement sur la qualité ainsi que la recherche de complémentarité et de synergie entre eux sur les territoires, constitue sans doute un levier fort de développement qualitatif et de promotion de ces activités.

Commercialisation en circuits courts et atelier de transformation

Au total, 61 exploitations pratiquant une activité de circuit court ont été recensées, soit 24% des exploitations enquêtées. A titre de comparaison, 19% des exploitations du Nord-Pas-de-Calais pratiquent une activité de vente en circuit court.

Les exploitations en circuit court sont présentes sur l'ensemble du territoire (carte ci-contre).

La vente directe à la ferme est la principale activité de diversification développée (graphique ci-dessus). La vente sur les marchés et en grande et moyenne surface est également pratiquée. Les ventes en points de vente collectifs, sur internet et en restauration collective sont peu développées.

Parmi les autres types de circuits courts, on compte les AMAP, les distributeurs automatiques, les restaurateurs...

Certaines exploitations développent par ailleurs un atelier de transformation sur l'exploitation. Il s'agit généralement d'exploitations pratiquant la vente directe.

Sur le territoire, 21 exploitations ont été recensées comme ayant un atelier de transformation, soit 8% des exploitations du Pays de Mormal.

Toutes ces exploitations pratiquent la vente en circuits courts, ce qui fait que 1 exploitation sur 3 pratiquant la vente en circuits courts a également une activité de transformation.

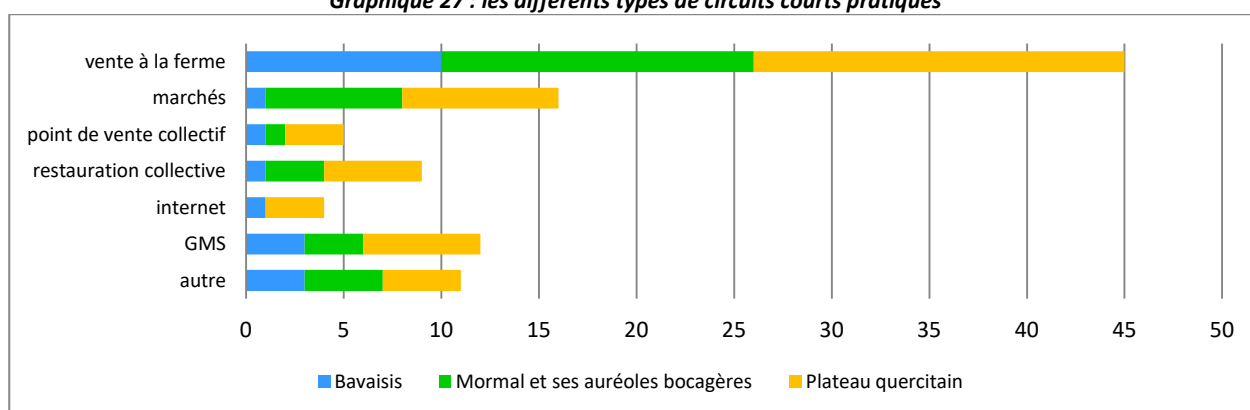
Les produits transformés sont variés :

- fruits (10 expl.) ;
- lait (9 expl.) ;
- viande (1 expl.) ;
- escargots (1 expl.).



Sur le Quesnoy, les vergers Tellier ont développé un atelier de « transformation à façon » pour toute personne ayant des fruits et désirant les transformer en jus. Certains agriculteurs utilisent cet atelier pour produire leur propre jus de pomme.

Graphique 27 : les différents types de circuits courts pratiqués



GMS : Grande et moyenne surface
Source : enquêtes agricoles 2016



Communauté de communes du Pays de Mormal

Diversification : accueil et énergies nouvelles

Plateau Quercitain :

Accueil : 9 expl.

Énergies nouvelles : 6 expl.

Bavais :

Accueil : 5 expl.

Énergies nouvelles : 4 expl.

Mormal & ses auréoles bocagères :

Accueil : 2 expl.

Énergies nouvelles : 8 expl.

Sources : Enquêtes 2016 Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
Secteurs paysagers - Parc Naturel Régional de l'Avesnois
GEOFLA® 2016 - IGN
SCAN 100° - IGN - Convention 40000594
Conception : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Mars 2017

0 2.5 5 km

CC Pays de Mormal :

Accueil : 16 expl.

Énergies nouvelles : 18 expl.

Diversification

- Accueil seul
- Énergies nouvelles seul
- Accueil et énergies nouvelles

Secteurs paysagers

- Bavais
- Mormal et ses auréoles bocagères
- Plateau Quercitain

Administratif

- Limites communales



Activités d'accueil

Les activités d'accueil regroupent les prestations d'accueil touristique, d'hébergement, de restauration et de loisirs.

Au total, 16 exploitations ont une activité d'accueil, soit 6% des exploitations enquêtées (carte page ci-contre).

Les activités d'accueil sont plus développées sur le secteur du Plateau Quercitain (10% des exploitations enquêtées) et le Bavaisis (7% des exploitations enquêtées) que sur le secteur de Mormal et ses auréoles bocagères (2% des exploitations enquêtées).

Les principales activités d'accueil développées sont les visites de ferme, les pensions de chevaux et l'hébergement (graphique ci-dessous).

Développement des énergies nouvelles

Une étude de l'ADEME sur la dépendance globale de l'agriculture à l'énergie (2012) montre que l'énergie représente entre 12 et 20% des charges variables sur une exploitation. Le développement d'énergies nouvelles est donc un moyen pour les exploitants de diminuer leurs charges.

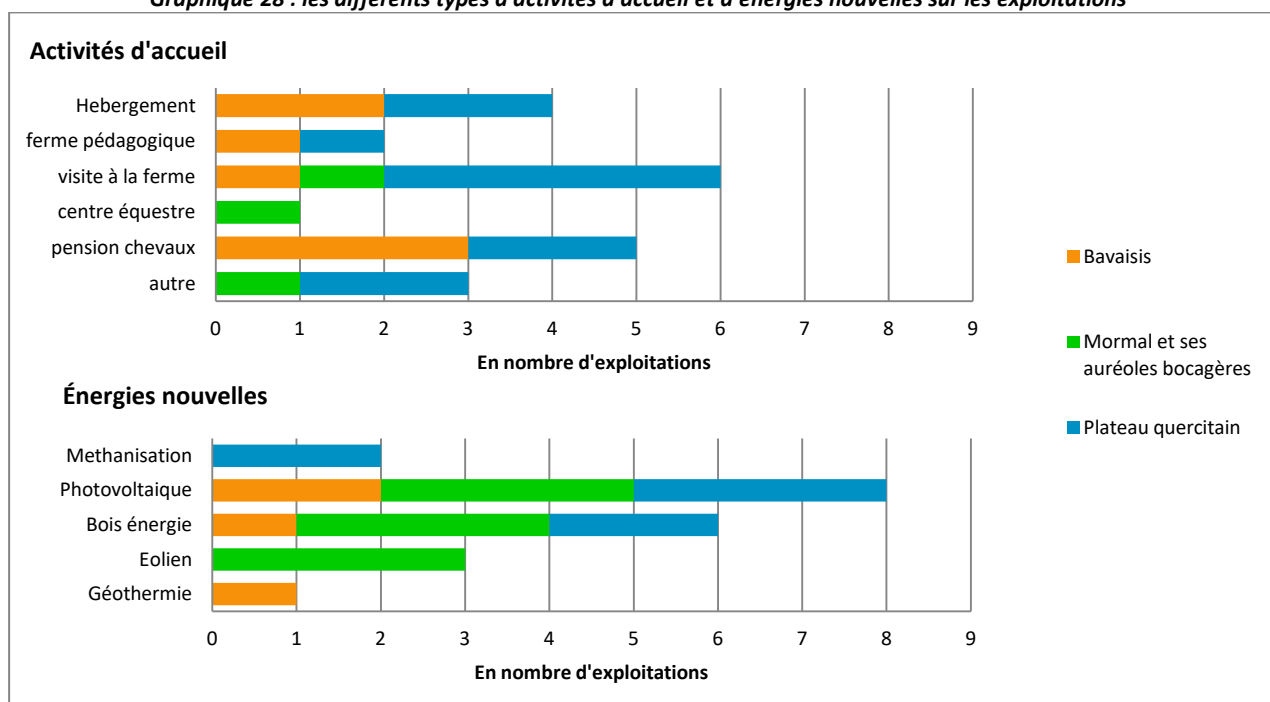
Sur le Pays de Mormal, 18 exploitations possèdent au moins une source d'énergie nouvelle sur leur exploitation, soit 7% des exploitations enquêtées.

Le photovoltaïque est le type d'énergie nouvelle le plus mis en place, suivi par le bois énergie (graphique ci-dessous). La présence de haies favorise en effet l'utilisation du bois comme source d'énergie.

Un exemple de projet sur le territoire : une exploitation avec trois agriculteurs récompensés pour leur unité de méthanisation

Le projet de méthanisation et de culture de spiruline mis en place par le GAEC de la Fresnaie à Frasnay a remporté le 1^{er} prix de sa catégorie (innovation territoriale) en septembre 2016 au salon Créer. Les trois agriculteurs ont mis en place sur leur exploitation une station de méthanisation et de culture de spiruline. En plus des déchets d'élevage, ils récupèrent les déchets de plusieurs entreprises situées à proximité, notamment les vergers Tellier et Refresco.

Graphique 28 : les différents types d'activités d'accueil et d'énergies nouvelles sur les exploitations



Source : enquêtes agricoles 2016



Communauté de communes du Pays de Mormal

Diversification : les réseaux présents sur le territoire

Plateau Quercitain :

ARVD : 2 expl.
 Savoir vert : 1 expl
 Gîtes de France : 1 expl
 Accueil paysan : 1 expl.
 Bienvenue à la ferme : 2 expl.

Bavais :

ARVD : 3 expl.
 Savoir vert : 1 expl
 Gîtes de France : 1 expl
 Bienvenue à la ferme : 1 expl.

Mormal & ses auréoles bocagères :

ARVD : 3 expl

Sources : Enquêtes 2016 Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
 Réseaux : ARVD, Savoir vert, Gîte de France, Accueil paysan,
 Bienvenue à la ferme
 Secteurs paysagers - Parc Naturel Régional de l'Avesnois
 GEOPFA® 2016 - IGN
 SCAN 100® - IGN - Convention 40000594
 Conception : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Octobre 2016

CC Pays de Mormal :

ARVD : 8 expl.
 Savoir vert : 2 expl
 Gîtes de France : 2 expl
 Accueil paysan : 1 expl.
 Bienvenue à la ferme : 3 expl.

Les réseaux

- ARVD
- ◆ Savoir vert
- ★ Gîtes de France
- ▲ Accueil paysan
- ◆ Bienvenue à la ferme

Secteurs paysagers

- Bavais
- Mormal et ses auréoles bocagères
- Plateau Quercitain

Administratif

- Limites communales



Un rôle important des réseaux dans le développement des activités de diversification

Le développement des activités de diversification s'appuie sur plusieurs réseaux permettant d'accompagner les agriculteurs et de donner une meilleure visibilité à leur offre.

En effet, les activités de diversification (vente à la ferme, accueil, hébergement...) correspondent au prolongement ou au développement d'une activité annexe à la production. Elle peut donc nécessiter une aide extérieure.

Les données suivantes, ainsi que la cartographie, proviennent des enquêtes et ont été complétées avec les données issues des réseaux.

→ **Bienvenue à la Ferme**



Bienvenue à la ferme est un réseau national géré par les Chambres d'agriculture. Il regroupe plus de 6500 agriculteurs qui s'engagent à respecter les chartes de qualité encadrant chacune des activités. Agréées par une commission, ils ont choisi d'adhérer à Bienvenue à la ferme afin de garantir la qualité de leurs prestations.

Trois exploitations adhèrent au réseau Bienvenue à la ferme sur le Pays de Mormal : deux proposent dans ce cadre des produits fermiers et une des séjours.

→ **Produit à la ferme (ARVD)**



Produit à la ferme est une marque de qualité qui met en avant la vente directe de produits laitiers fermiers.

Huit exploitations adhèrent à Produit à la Ferme sur le territoire (source : ARVD).

→ **Savoir vert**



Le Savoir vert compte aujourd'hui plus de 134 agriculteurs au niveau régional. Ils accueillent des enfants dans un but pédagogique afin de leur faire découvrir la ferme et l'environnement agricole.

Des classes ou des groupes sont accueillis par journée ou demi-journée par le biais d'une convention avec l'éducation nationale.

Les objectifs sont donc de différents ordres :

- offrir aux enfants un contact avec la nature à travers l'activité agricole ;
- proposer un support pédagogique et une collaboration étroite aux enseignants pour réaliser leurs projets pédagogiques en rendant les enfants actifs ;
- encourager la diversification des exploitations.

Sur le Pays de Mormal, deux exploitations adhèrent au Savoir Vert (Source : www.savoir-vert.asso.fr).

→ **Gîtes de France**



Gîtes de France est un label de qualité pour la promotion et commercialisation d'hébergements touristiques. Aujourd'hui, environ 47000 gîtes et 30000 chambres d'hôtes existent sur tout le territoire national.

Sur le territoire de Mormal, deux exploitations agricoles ont le label Gîtes de France.

→ **Accueil paysan**



Accueil paysan est une association constituée de paysans et d'acteurs ruraux qui pratiquent l'accueil en chambre d'hôtes, en gîte, en camping à la ferme, en auberge, en ferme équestre, l'accueil d'enfants, l'accueil social et la vente de produits de la ferme.

Accueil paysan est impliqué dans l'accueil familial et le tourisme social avec des organismes d'aide au départ en vacances des familles les plus modestes.

Sur le territoire de Mormal, une exploitation adhère à Accueil paysan.





Filières et débouchés

Lait : Près de 8800 VL présentes sur le territoire (enquêtes)

Présence de l'AOC Maroilles

Viande : **principalement de l'élevage bovin** : près de 3600 vaches allaitantes et 4300 bovins engraissements (enquêtes)

Une démarche de qualité présente : Label rouge

Cultures sous contrat : 1400 ha (enquêtes)

Des industries extérieures au territoire dont une partie en Belgique

Maraîchage et arboriculture : 113 ha (enquêtes)

Des débouchés principalement circuits courts

Circuits courts et transformation

61 exploitations commercialisent une partie de leur production via des **circuits courts**

Dont **21 exploitations** qui ont également une activité de **transformation**

Principaux types : Vente à la ferme, marchés

Activités d'accueil

16 exploitations ont développé une activité d'**accueil**

Principaux types : visite à la ferme, pension de chevaux, hébergement

Énergies nouvelles

18 exploitations possèdent au moins une source d'**énergie nouvelle**

Principaux types : photovoltaïque, bois énergie

A retenir

- L'agriculture est une activité économique à part entière et toujours en mouvement.
- La présence de signes d'identification de la qualité et de démarches de qualité, un atout pour les productions.
- Un développement de la vente directe sur l'exploitation, parfois associé à de la transformation, mais un territoire qui reste éloigné des grands bassins de consommation.
- La présence de réseaux qui permettent d'accompagner les agriculteurs et de donner une meilleure visibilité à leur offre.



Le renouvellement des générations : installation et transmission des exploitations

→ **L'installation des agriculteurs**

Sur la période allant de 1976 à 2015, 328 installations ont eu lieu, ce qui représente une moyenne de 8 installations par an. Comme indiqué p18 L'âge moyen d'installation est de plus en plus tardif : la moyenne d'âge à l'installation est passée de 23 ans dans les années 1975 à 36 ans dans les années 2010.

Il existe des aides à l'installation nationales et régionales pour les porteurs de projet qui ont pu créer ou reprendre une exploitation agricole. Pour être éligible à ces aides, l'exploitant doit suivre un plan de professionnalisation personnalisé. Notamment, la Chambre d'agriculture assure les activités liées à l'installation et à la transmission (pour plus d'informations, voir annexe 7).

→ **Succession**

Afin d'appréhender au mieux la transmission des exploitations, nous nous sommes d'avantage intéressés aux exploitations dont le ou les chefs d'exploitations ont tous plus de 55 ans.

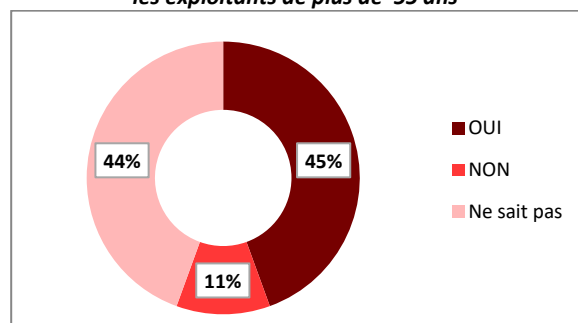
Parmi les 72 exploitations concernées, 32 ont connaissance d'un successeur potentiel, soit 45% des exploitations qui ont un repreneur (graphique ci-contre). A titre de comparaison, 50% des exploitants de Flandre Intérieure ont connaissance d'un successeur.

Dans 88% des cas, il s'agit d'une transmission familiale.

44% exploitations ont indiqué n'avoir pas encore de successeur connu au moment des enquêtes. En l'absence de successeur ou de reprise par un jeune, leur parcellaire partira en agrandissement pour conforter d'autres exploitations ou les parcelles seront boisées ou construites.

Vu l'évolution de la conjoncture économique, il arrive que des enfants d'agriculteurs ayant un emploi à l'extérieur reviennent sur l'exploitation.

Graphique 29: Connaissance d'un successeur potentiel par les exploitants de plus de 55 ans



Source : enquêtes agricoles 2016

Par ailleurs, sur certaines exploitations, le successeur est déjà intégré dans l'exploitation via une structure sociétaire. Ainsi, sur les 114 exploitations sociétaires enquêtées, 25 regroupent des agriculteurs de générations différentes, le plus souvent un père et son fils. Avec 13 exploitations concernées, le GAEC est la structure privilégiée devant l'EARL et la SCEA⁴² pour une transmission de l'exploitation.

Le développement de l'activité

→ **Arrivée d'un nouvel associé**

La création d'une société ou l'arrivée d'un nouvel associé au sein d'une exploitation est un moyen de favoriser la transmission progressive d'une exploitation.

Ainsi, 20 exploitations ont pour projet d'accueillir un nouvel associé dans les prochaines années. Dans 80% des cas, il s'agit d'exploitations qui sont déjà sous statut sociétaire (EARL, GAEC ou SCEA).

90% des futurs associés sont des membres de la famille et la majorité ont moins de 30 ans.

→ **Les projets de bâtiments**

Les projets de construction d'un nouveau bâtiment ou d'agrandissement d'un bâtiment existant peuvent résulter de plusieurs facteurs : mise aux normes, développement d'un atelier...

Depuis 2011, 28 exploitations ont construits un bâtiment destiné aux productions végétales, 59 un bâtiment destiné aux productions animales et 14 un bâtiment pour la diversification.

Communauté de communes du Pays de Mormal Localisation des sites pouvant accueillir un projet de bâtiment

Plateau Quercitain :
45 sites potentiels identifiés

Bavais :
31 sites potentiels identifiés

Mormal & ses auroles bocagères :
36 sites potentiels identifiés

Sources : Enquêtes 2016 Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
Secteurs paysagers - Parc Naturel Régional de l'Avesnois
GEOFLA® 2016 - IGN
SCAN 100® - IGN - Convention 40000594
Conception : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Octobre 2016

0 2,5 5 km

CC Pays de Mormal :
112 sites potentiels identifiés

Projets

● Projets de bâtiments

Secteurs paysagers

■ Bavais
■ Mormal et ses auroles bocagères
■ Plateau Quercitain

Administratif

□ Limites communales



114 exploitations (soit 44% des exploitations) ont également un projet de construction ou d'extension d'un bâtiment dans les années à venir (carte page ci-contre et page 5 de l'atlas cartographique):

- lié à la production végétale (bâtiment de stockage...): 38 exploitations ;
- lié à la production animale (bâtiment bovins...): 81 exploitations ;
- lié à la diversification (local de vente...): 15 exploitations.

Note : certains projets n'ont pas été localisés.

- Changement de destination des bâtiments agricoles ayant un intérêt architectural

Bien intégrés au paysage par l'utilisation de matériaux locaux, les fermes et bâtiments traditionnelles de l'Avesnois ont un intérêt architectural particulier. Les murs sont composites, avec l'utilisation de matériaux tels que la pierre calcaire, le grès, la brique ou encore l'ardoise.

Le changement de destination est le fait de faire passer un bâtiment, en totalité ou en partie, d'une utilisation à une autre (exemple : transformation en gîte...) sans que cela ne porte atteinte à l'activité agricole. Les différentes destinations possibles sont définies dans le Code de l'urbanisme.

Sur le territoire du Pays de Mormal, 53 sites ont été identifiés par les exploitants comme étant situés en zone agricole et détenant un bâtiment ayant un intérêt architectural susceptible de changer de destination. Ce nombre peut évoluer dans le temps.

La carte page suivante (carte page 6 de l'atlas cartographique) reprend la localisation des sites sur lesquels un bâtiment pouvant changer de destination est présent. Ces données sont basées sur le questionnaire rempli par les exploitants.

→ **Les projets liés aux productions végétales et animales**

Certains exploitants ont fait part de leur projet de développer certains ateliers. Ainsi :

- 44 exploitations souhaitent développer leurs productions végétales afin de conforter leur structure. Plusieurs exploitants souhaiteraient également augmenter leur SAU.
- 64 exploitations ont pour projet de développer un atelier d'élevage, principalement de bovins lait et/ou viande. Dans 31% des cas, ce projet s'accompagne d'un développement des prairies permanentes et/ou des cultures fourragères.
- 4 exploitations ont un projet de mise en place d'un nouvel atelier de volailles, de chèvres ou de moutons.

32 exploitations souhaitent au contraire diminuer, voir arrêter certains ateliers.

Ainsi, 16 exploitations souhaitent diminuer leur atelier bovin, dont seulement 3 au profit du développement d'un autre atelier.

16 exploitations souhaitent arrêter une partie ou l'ensemble de leur atelier bovin.

Maintien des prairies permanentes et évolution des exploitations

La forte présence de prairies permanentes sur le territoire constitue un frein à la mutation de certaines exploitations.

En effet, la présence de prairies est liée à celle de l'élevage bovin. Or aujourd'hui, sauf dérogation exceptionnelle, le retournement des prairies de plus de 5 ans est interdit.

Les projets de diversification

La mise en place d'un atelier de diversification permet d'apporter un complément de revenu et de valoriser le patrimoine de l'exploitation. Cependant, cela nécessite d'avoir des débouchés ainsi qu'une main d'œuvre suffisante pour assurer les diverses tâches.

Au total, 44 exploitations, soit 17% des exploitations enquêtées, ont pour projet de mettre en place une ou plusieurs nouvelles activités de diversification sur leur exploitation. La carte page suivante présente la répartition des exploitations ayant un projet de création d'une activité de diversification (carte page 7 de l'atlas cartographique).



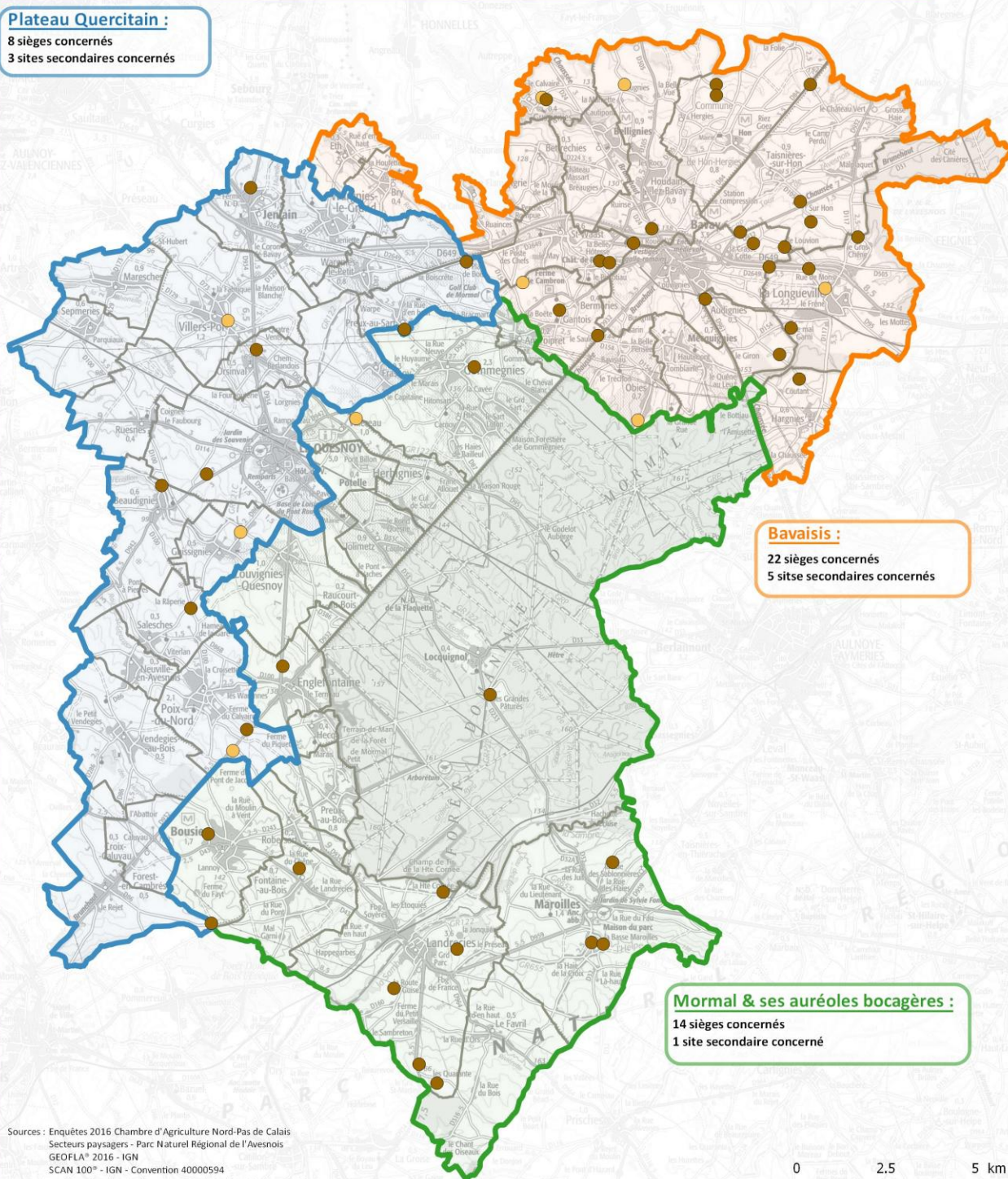
Communauté de communes du Pays de Mormal

Bâtiments pouvant changer de destination - localisation par les exploitants des sites concernés

Plateau Quercitain :

8 sièges concernés

3 sites secondaires concernés



CC Pays de Mormal :

44 sièges concernés

9 sites secondaires concernés

Bâtiments

● Sur le siège

● Sur un site secondaire

Secteurs paysagers

■ Bavais

■ Mormal et ses auroles bocagères

■ Plateau Quercitain

Administratif



Limites communales



Communauté de communes du Pays de Mormal Projets de création d'activités de diversification

Plateau Quercitain :

Transformation : 5 expl.
Circuits courts : 6 expl.
Accueil : 0 expl.
Énergies nouvelles : 6 expl.

Bavais :

Transformation : 4 expl.
Circuits courts : 5 expl.
Accueil : 4 expl.
Énergies nouvelles : 7 expl.

CC Pays de Mormal :

Transformation : 14 expl.
Circuits courts : 18 expl.
Accueil : 8 expl.
Énergies nouvelles : 20 expl.

Mormal & ses auroles bocagères :

Transformation : 5 expl.
Circuits courts : 7 expl.
Accueil : 4 expl.
Énergies nouvelles : 7 expl.

Sources : Enquêtes 2016 Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
Secteurs paysagers - Parc Naturel Régional de l'Avesnois
GEOFLA® 2016 - IGN
SCAN 100® - IGN - Convention 40000594
Conception : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Octobre 2016

0 2.5 5 km

Un seul type de projet Plusieurs types de projets

- Transformation
- Circuits courts
- Énergies nouvelles
- Accueil
- Transformation et circuits courts
- Circuits courts et accueil
- Transformation et énergies nouvelles
- Transformation, circuits courts, accueil et énergies nouvelles

Secteurs paysagers

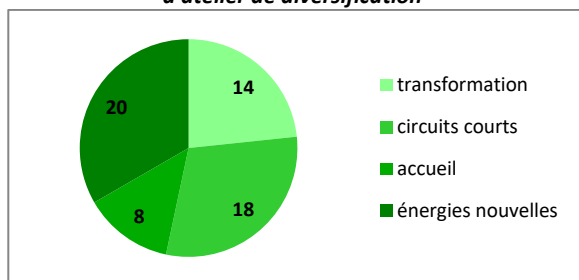
- Bavais
- Mormal et ses auroles bocagères
- Plateau Quercitain

Administratif

- Limites communales



Graphique 30 : nombre d'exploitations ayant un projet d'atelier de diversification



Source : enquêtes agricoles 2016

→ **Atelier de transformation**

Au total, 14 exploitations projettent de mettre en place un atelier de transformation, soit 5% des exploitations. Parmi eux, 4 commercialisent déjà leurs produits via des circuits courts et 8 ont pour projet de vendre en circuits courts. Les projets concernent principalement la transformation de lait, de viande et de fruits (graphique ci-contre).

→ **Commercialisation en circuits courts**

Au total, 18 exploitations projettent de mettre en place un atelier commercialisation en circuits courts, soit 7% des exploitations. Les projets concernent principalement la mise en place d'une activité de vente à la ferme (graphique ci-contre).

→ **Activités d'accueil**

Au total, 8 exploitations ont le projet de mettre en place une activité d'accueil, soit 3% des exploitations rencontrées. Les activités d'accueil ont donc tendance à peu se développer sur le territoire.

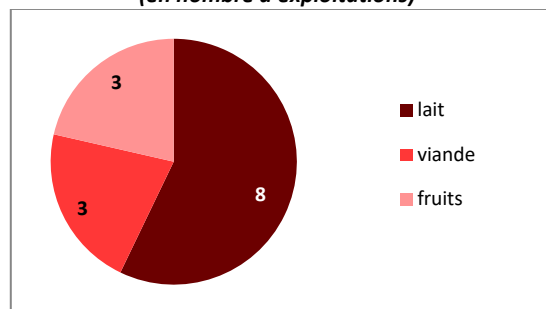
Les projets concernent la mise en place d'un hébergement, d'une ferme pédagogique et de visites à la ferme (graphique ci-contre).

→ **Développement des énergies nouvelles**

Au total, 20 exploitations se posent la question de mettre en place des énergies nouvelles sur leur exploitation, soit 8% des exploitations enquêtées.

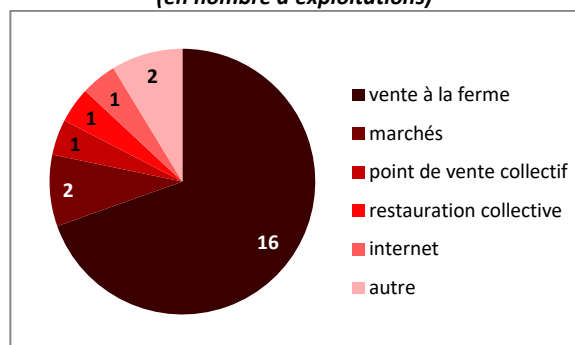
Les projets concernent principalement la mise en place d'une unité de méthanisation et de panneaux photovoltaïques (graphique ci-contre).

Graphique 31 : projet d'atelier de transformation (en nombre d'exploitations)



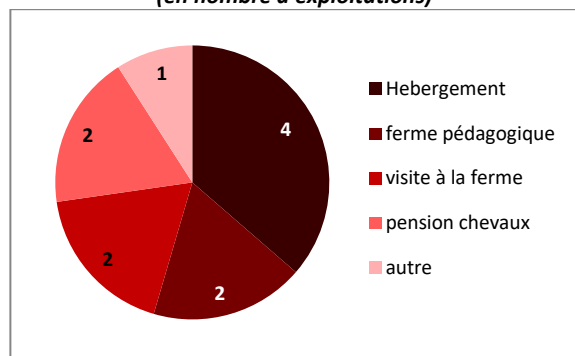
Source : enquêtes agricoles 2016

Graphique 32 : projet de circuits courts (en nombre d'exploitations)



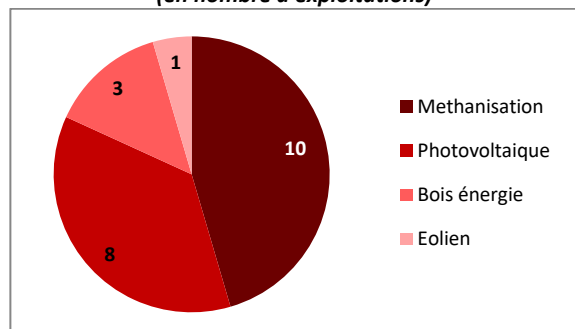
Source : enquêtes agricoles 2016

Graphique 33 : projet d'activité d'accueil (en nombre d'exploitations)



Source : enquêtes agricoles 2016

Graphique 34 : projet d'énergie nouvelle (en nombre d'exploitations)



Source : enquêtes agricoles 2016



Une conjoncture difficile qui peut peser sur l'avenir des exploitations

Près de la moitié des exploitants sont optimistes concernant l'avenir de leur exploitation (graphique ci-contre). Le principal motif d'optimisme est l'arrivée d'un jeune sur l'exploitation (tableau ci-dessous). Avoir une activité à côté de l'exploitation ou se démarquer par rapport aux autres exploitations (diversification, qualité des produits) est également un motif d'optimisme.

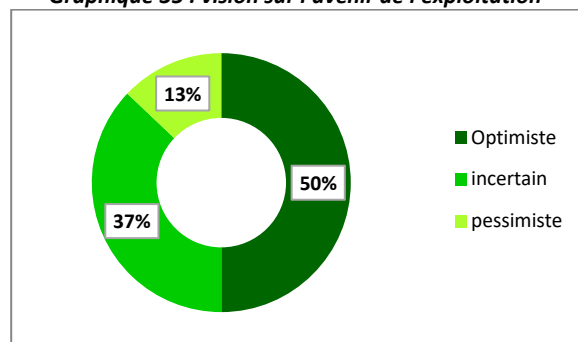
Cependant, même les exploitants optimistes ont des craintes concernant l'avenir, notamment en ce qui concerne la conjoncture économique actuelle avec un prix du lait et de la viande en baisse (graphique ci-contre) et insuffisant pour rémunérer les exploitants.

Cet avenir incertain s'est ressenti lors des rencontres avec les exploitants, plusieurs étant optimiste « parce qu'il le faut bien ». Un agriculteur a d'ailleurs écrit : « Il faut être passionné pour faire ce métier ».

Les difficultés auxquelles les agriculteurs sont confrontés ne sont pas seulement financières, mais également liées au travail et à la famille.

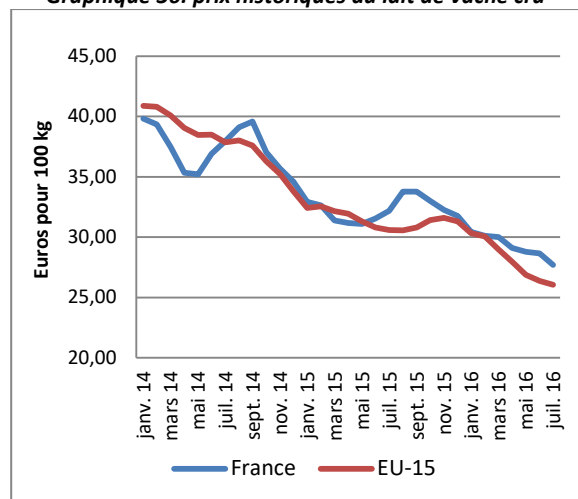
L'idée de conserver le patrimoine et de continuer l'exploitation malgré les difficultés est très ancrée. La transmission d'une exploitation de génération en génération est vécue comme une fierté par les exploitants. Ils sont peu nombreux à penser que leur exploitation n'a pas d'avenir pour un jeune.

Graphique 35 : vision sur l'avenir de l'exploitation



Source : enquêtes agricoles 2016

Graphique 36: prix historiques du lait de vache cru



Source: regulation (EC) No 479/2010 Article 2 (<http://ec.europa.eu>)

Les conditions de travail sont difficiles, avec notamment une surcharge de travail. Une étude a montré que les agriculteurs travaillaient en moyenne 54 heures par semaine. En élevage laitier, la traite doit s'effectuer matin et soir, 365 jours par an.

La situation des agriculteurs peut vite basculer suite à un accident, une maladie, un décès, un divorce ou encore un problème sanitaire sur l'exploitation, la présence d'animaux accentuant les problèmes.

Tableau 3 : motifs d'optimisme et de pessimisme chez les exploitants agricoles

Motifs d'optimisme	Motifs de pessimisme
- L'arrivée d'un jeune sur l'exploitation (cité par 37 exploitants) - La présence d'une activité de diversification (cité par 9 exploitations) - La double activité (cité par 6 exploitations) - Une production de qualité (cité par 6 exploitations)	- La conjoncture : crise du lait et de la viande, perte de rentabilité (cité par 49 exploitants) - La pression urbaine et l'accès au foncier (cité par 18 exploitations) - La réglementation de plus en plus contraignante (cité par 11 exploitations)

Sur 168 exploitations ayant fait des remarques
Source : enquêtes agricoles 2016





Installation et transmission

8 installations par an en moyenne

44% des chefs d'exploitation de plus de 55 ans connaissent leur successeur

Une transmission essentiellement familiale

Projets de bâtiments

38 exploitations ont un projet de bâtiment lié **aux productions végétales**

81 exploitations ont un projet de bâtiment lié **aux productions animales**

15 exploitations ont un projet de bâtiment lié **à la diversification**

54 sites identifiés en zone agricole comme ayant un **bâtiment pouvant changer de destination**

Projets de diversification

14 exploitations ont un projet d'activité de **transformation**

18 exploitations ont un projet de vente en **circuits courts**

8 exploitations ont un projet d'activité d'**accueil**

20 exploitations ont un projet d'**énergie nouvelle**

Vision sur l'avenir des exploitations

50% des exploitations ont une vision optimiste de l'avenir

Motifs d'optimisme : arrivée d'un jeune, diversification, double activité

Motifs de pessimisme : conjoncture, pression urbaine et accès au foncier, réglementation

A retenir

- **La transmission des exploitations : un taux d'incertitude élevé par rapport à d'autres territoires et un risque d'arrêt de certaines exploitations.**
- **Des agriculteurs qui ont des projets** (construction d'un nouveau bâtiment, développement d'activités de diversification...), **avec un état d'avancement allant de la réflexion au dépôt du permis de construire.**
- **Une vision optimiste de l'avenir malgré la conjoncture économique difficile, les effets de la crise laitière à apprécier dans les cinq ans à venir.**



L'agriculture dans le territoire : un territoire riche mais contraint

Le paysage, l'eau et la biodiversité

L'agriculture dans le paysage

La qualité des paysages est en grande partie fondée sur les types de production agricole.

Le rôle paysager de l'agriculture est indéniable et en perpétuelle évolution à la recherche d'une meilleure adéquation entre l'économie de l'exploitation et les aspects environnementaux et paysagers, garants de la ruralité.

La préservation des paysages représente un travail important d'entretien que les agriculteurs ont toujours fait : fauchage des bandes enherbées au bord des cours d'eau, taille des haies, entretien des clôtures de pâturage...

Le paysage participe à l'identité du territoire et donc à son attractivité : il revêt de ce fait une dimension économique. Mais un rôle social lui est aussi dévolu puisqu'il participe à la qualité de vie des habitants.

→ **Un maillage bocager dense principalement lié à l'élevage**

La présence de haies est très forte sur le territoire, avec plus de 1200km indiqués par les agriculteurs. Près de 95% des exploitations rencontrées ont déclaré avoir des haies sur leurs parcelles (tableau ci-dessous). En moyenne chaque exploitation a 7,6km de haies sur son parcellaire. Ce chiffre atteint 12km sur le secteur de Mormal et ses auroles bocagères (les données sur la longueur des haies ont été calculées à partir de 162 réponses).

Les haies du territoire sont anciennes puisque seul 16,7 km ont été plantés depuis 10 ans, soit 1% du linéaire indiqué par les exploitants.

Par ailleurs, 25 agriculteurs ont pour projet de planter des haies, dont la moitié sont situés sur le secteur du Plateau Quercitain. En moyenne, les exploitants ont pour projet de planter 0,7 km de haies.

Les haies offrent des avantages pour les exploitations et plus généralement pour l'environnement : protection contre les vents, diminution de l'écoulement de l'eau, lieu de vie pour la faune, source d'énergie renouvelable, rôle dans le paysage...

Certaines haies ont déjà été protégées dans les documents d'urbanisme.

Certains agriculteurs ont fait part des contraintes que cela leur imposaient. Ainsi, il est très difficile de déplacer une haie, ce qui limite par conséquent la restructuration du parcellaire et donc l'amélioration des conditions de travail.

▪ L'entretien des haies

L'entretien est réalisé soit par l'agriculteur, soit par une ETA et nécessite du temps.

En partenariat avec le PNR³² et le Conseil général, la CCPM finance la taille des haies pour les agriculteurs qui n'ont pas contractualisé de mesure agro-environnementale (MAE²⁴) haie.

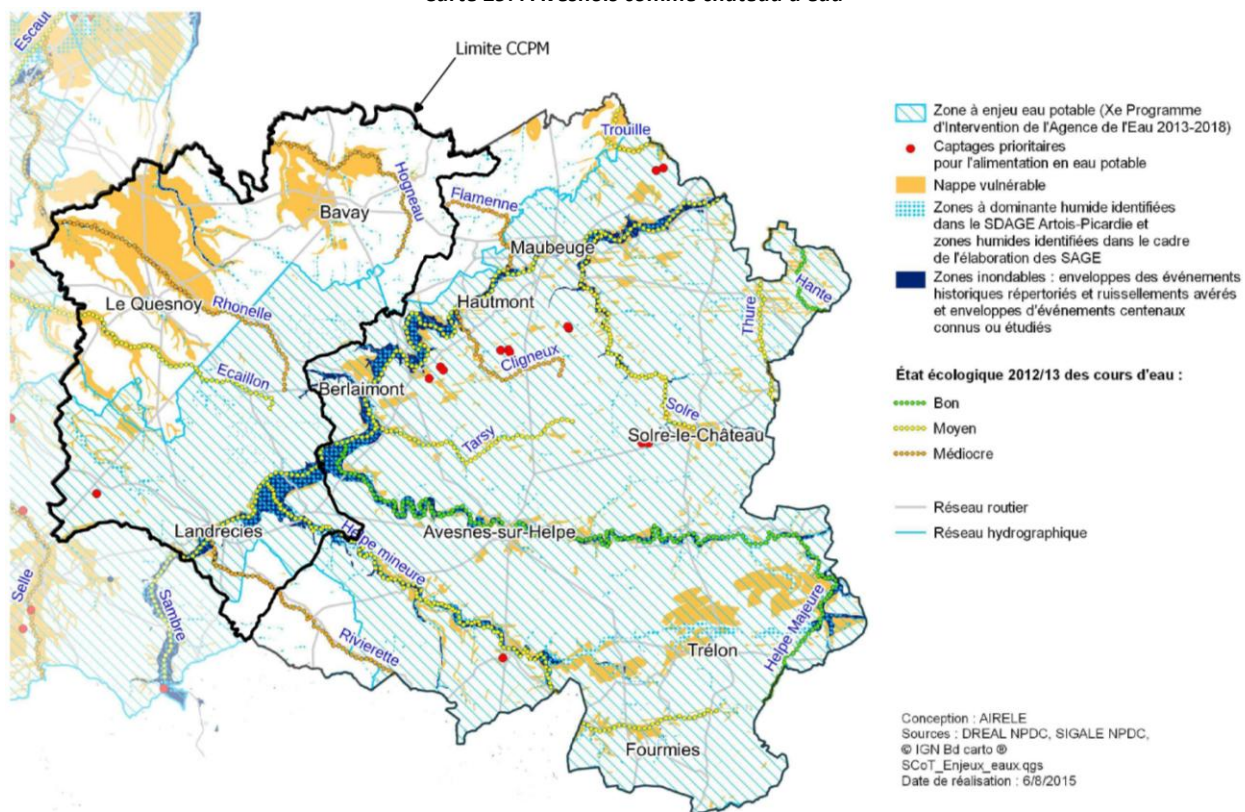
Tableau 4: linéaire de haies et projets existants

secteur	haies actuelles		haies de moins de 10 ans		projets de haies	
	Nombre d'exploitations en ayant	Nombre de km	Nombre d'exploitations en ayant	Nombre de km	Nombre d'exploitations en ayant	Nombre de km
Bavais	70	152,7	2	0,4	5	0,9
Mormal et ses auroles bocagères	88	770,2	7	10,9	7	3,2
Plateau Quercitain	87	300	13	5,4	13	13,1
CCPM	245	1222,9	22	16,7	25	17,2

Source : enquêtes agricoles 2016

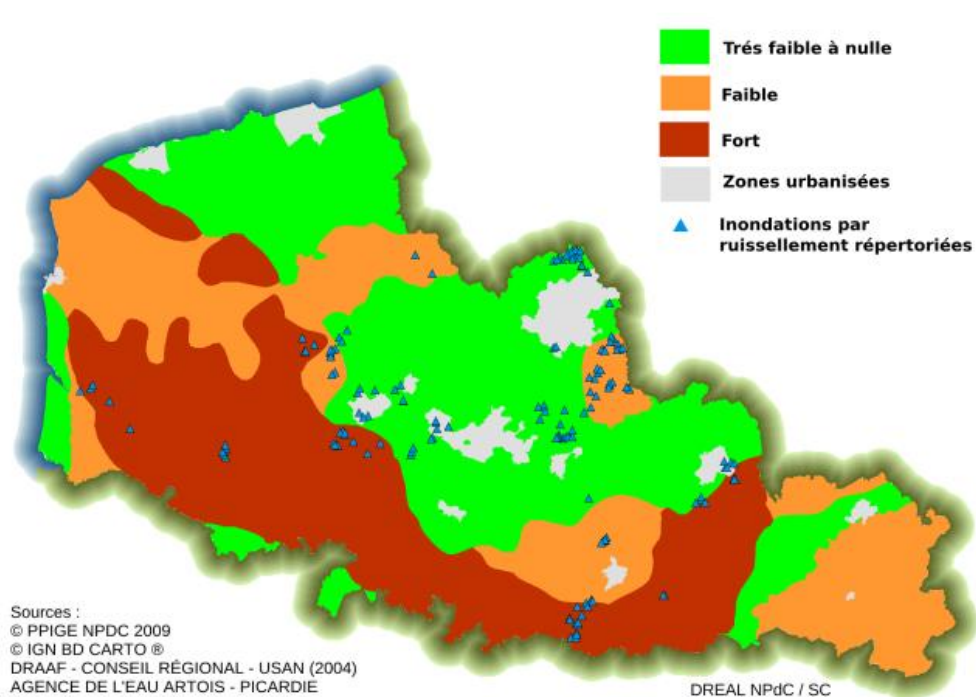


Carte 29: l'Avesnois comme château d'eau



Source : Profil environnemental, DREAL NPdC

Carte 30: sensibilité des sols à l'érosion



Pour cela, elle met en place chaque année un marché par lot à destination des entreprises pour ces travaux. Les agriculteurs qui ne sont pas en MAE peuvent déposer un dossier afin d'en bénéficier.

Ainsi, entre début novembre 2015 et fin mars 2016, 670km de haies ont été entretenues.

L'eau, un enjeu sur le territoire du Pays de Mormal

L'eau, avec le bocage et la forêt, est l'une des grandes richesses de l'Avesnois. Cependant, les eaux de surface sont de qualité médiocre (carte page ci-contre).

→ La ressource en eau est encadrée par plusieurs documents

La ressource en eau est encadrée par plusieurs documents : le SDAGE⁴⁴ (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Artois-Picardie et les SAGE⁴⁰ (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Une grande partie du Pays de Mormal se situe dans le périmètre du SAGE de l'Escaut, qui est actuellement en cours d'élaboration.

Les communes de Hargnies, Landrecies, le Favril et Maroilles se situent dans le périmètre du SAGE de la Sambre qui est actuellement mis en œuvre.

Les communes de Fontaine au Bois, La Longueville et Locquignol sont concernées par les deux SAGE.

→ La protection de la ressource en eau : La présence de captages

Plusieurs captages sont présents sur le territoire, dont un captage prioritaire à Croix-Caluyau.

Depuis 2007, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie lance des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE²⁷) sur l'intégralité de l'aire d'alimentation pour protéger les captages des pollutions diffuses.

Le Pays de Mormal est concerné par l'ORQUE Neuville-Solesmes, une opération lancée en 2012 pour protéger la ressource en eau.

→ La maîtrise de l'eau

▪ Les zones inondables

Sur le Pays de Mormal, plusieurs zones inondables sont présentes, en particulier le long de la Sambre.

Lors des entretiens, 33 exploitants (soit 12% des exploitations) ont indiqué avoir des parcelles régulièrement inondées, pour une surface totale inondée d'environ 160 ha. Les zones inondées sont principalement situées sur le secteur de Mormal et ses auroles bocagères.

L'hydromorphie des sols peut avoir des conséquences sur la culture en fonction du cycle, mais aussi du niveau d'eau stagnant dans la parcelle. Elle provoque une anoxie, c'est-à-dire une diminution de la quantité d'oxygène disponible, ce qui entraîne un ralentissement, voir un arrêt du métabolisme de la plante. En fonction du stade, des pertes plus ou moins importantes sont observées.



Photo 5: une zone inondée le long de la Sambre (Landrecies)

▪ Le Plan de prévention des risques inondation (PPRI)

Le PPRI³⁴ est un outil réglementaire visant à prévenir et limiter les conséquences de fortes crues.

Actuellement, quatre PPRI sont en cours d'élaboration et un PPRI a été approuvé.

▪ La sensibilité des sols à l'érosion

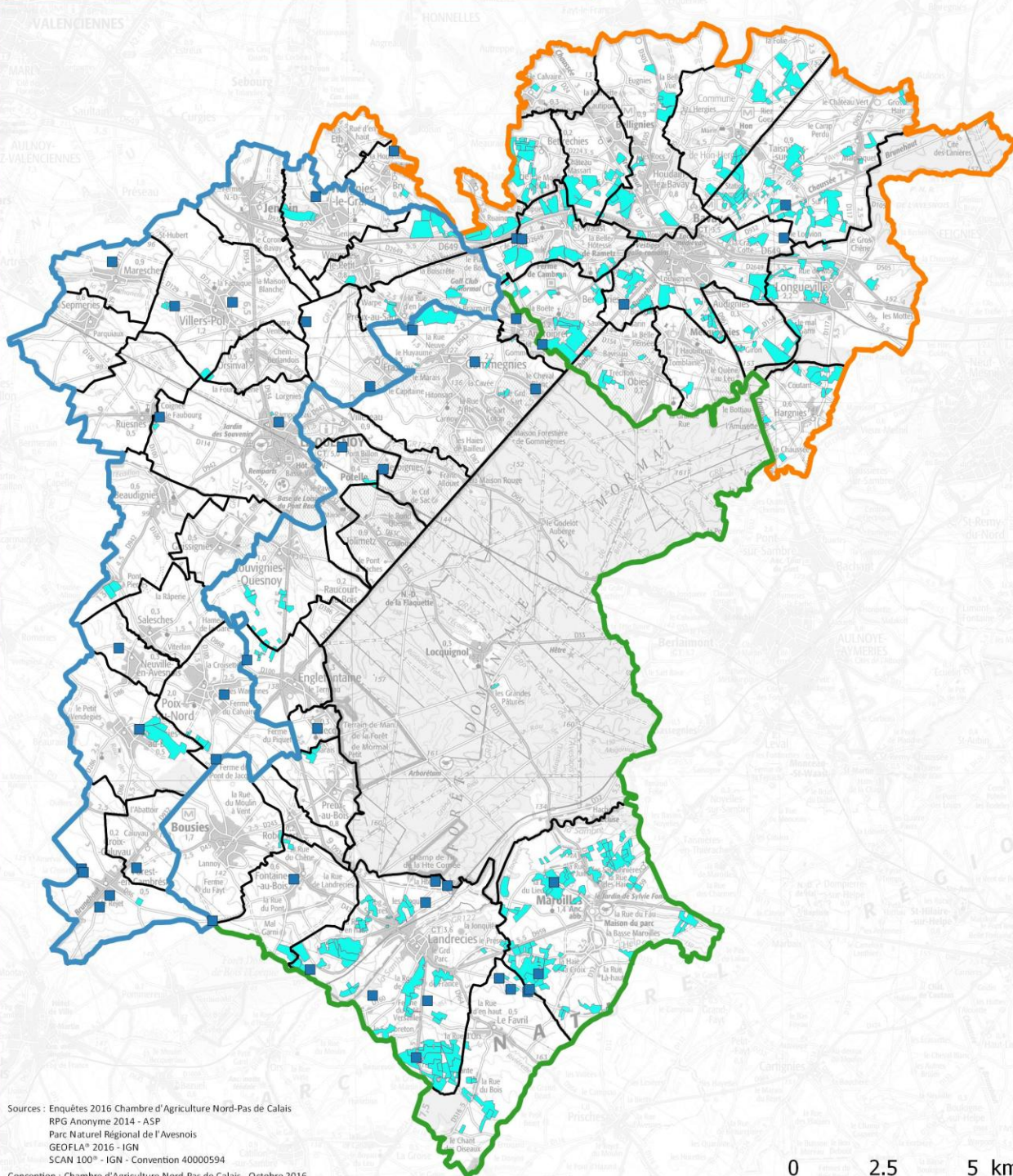
Sur le Pays de Mormal, la sensibilité des sols à l'érosion est variable selon les territoires (carte page ci-contre). Cependant, seules trois exploitations ont indiqué rencontrer des problèmes d'érosion.

La forte présence de haies et de prairies permanentes permet de limiter le ruissellement. Certains agriculteurs ont d'ailleurs indiqué avoir planté des haies dans ce but.



Carte 31

Communauté de communes du Pays de Mormal Investissements réalisés sur les exploitations en lien avec l'eau



Sources : Enquêtes 2016 Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
RPG Anonyme 2014 - ASP
Parc Naturel Régional de l'Avesnois
GEOFLA® 2016 - IGN
SCAN 100® - IGN - Convention 40000594
Conception : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Octobre 2016

Investissements réalisés

- Zones drainées et/ou irriguées
- forages

Secteurs paysagers

- Mormal et ses auroles bocagères
- Bavaisais
- Plateau Quercitain

Administratif

- Limites communales



Des investissements réalisés sur les exploitations en lien avec l'eau

→ **Le drainage**

Le drainage agricole est une opération foncière lourde ayant pour but d'éliminer l'excédent d'eau par la pose de tuyaux enterrés. Sa mise en œuvre dans les sols hydromorphes assure une meilleure exploitation des terres agricoles en régularisant et en sécurisant la production tout en améliorant les conditions de travail et d'accès au champ.

Sa réalisation est historique et les techniques ont beaucoup évolué. Aujourd'hui, tous les travaux se font avec des drains en PVC même si les anciennes installations en poterie restent pour la plupart toujours fonctionnelles. L'objectif premier de ces aménagements est de mieux maîtriser le régime des eaux, faciliter la conduite des cultures et éviter les pertes de rendements dues à l'excès d'eau.

Sur le territoire du Pays de Mormal, 98 exploitations, soit 38% des exploitations, ont indiqué avoir au moins une parcelle drainée pour une surface totale de 2600 ha. Les secteurs drainés sont principalement localisés sur les territoires du Bavais et de Mormal et ses auroles bocagères (carte page ci-contre). Lors des entretiens, plusieurs exploitants ont indiqué l'existence d'anciens drains en terre cuite. Ces aménagements anciens ne sont pas toujours connus, mais certains fonctionnent encore.

→ **L'irrigation**

L'irrigation est une technique couramment utilisée pour les cultures maraîchères et légumières ainsi que la culture de pommes de terre. Cette pratique correspond à un choix stratégique de l'exploitant : elle permet de stabiliser les rendements et de valoriser la production.

Sur le territoire du Pays de Mormal, l'irrigation est peu pratiquée. Seules six exploitations ont indiqué avoir des parcelles irriguées, pour une surface totale de près de 60 ha. Il s'agit majoritairement d'exploitations en maraîchage.

→ **Les forages présents sur les exploitations**

En exploitation agricole, l'eau est utilisée pour l'abreuvement du cheptel, le nettoyage des équipements, des bâtiments et du matériel, l'alimentation d'une réserve incendie... Ces différents usages peuvent être couverts par de multiples ressources : le réseau public, l'eau de pluie ou encore les puits et les forages.

Les puits et forages utilisés en exploitation agricole doivent être déclarés au titre de la loi sur l'eau (services de la police de l'eau).

Sur le territoire du Pays de Mormal, on recense 50 exploitations ayant au moins un forage, soit près de 19% des exploitations enquêtées. La plupart des forages sont situés à proximité des bâtiments.

Des enjeux environnementaux forts

Le Pays de Mormal se situe sur le territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Seules trois communes sont en dehors du périmètre du décret.

La Charte du Parc a été adoptée par décret le 3 septembre 2010. Elle est la concrétisation des objectifs que se sont donnés les acteurs et des moyens qu'ils comptent mettre en œuvre pour les atteindre.

Sur le Pays de Mormal ont ainsi pu être identifiés :

- Des espaces à haute valeur patrimoniale à pérenniser :

Milieux bocagers, milieux humides et aquatiques, milieux forestiers...

- Des espaces protégés contractuellement : *Un arrêté préfectoral de biotope⁵, une Réserve Naturelle Régionale³⁷, un site NATURA 2000²⁶, un Espace Naturel Sensible¹⁷... (carte page suivante).*

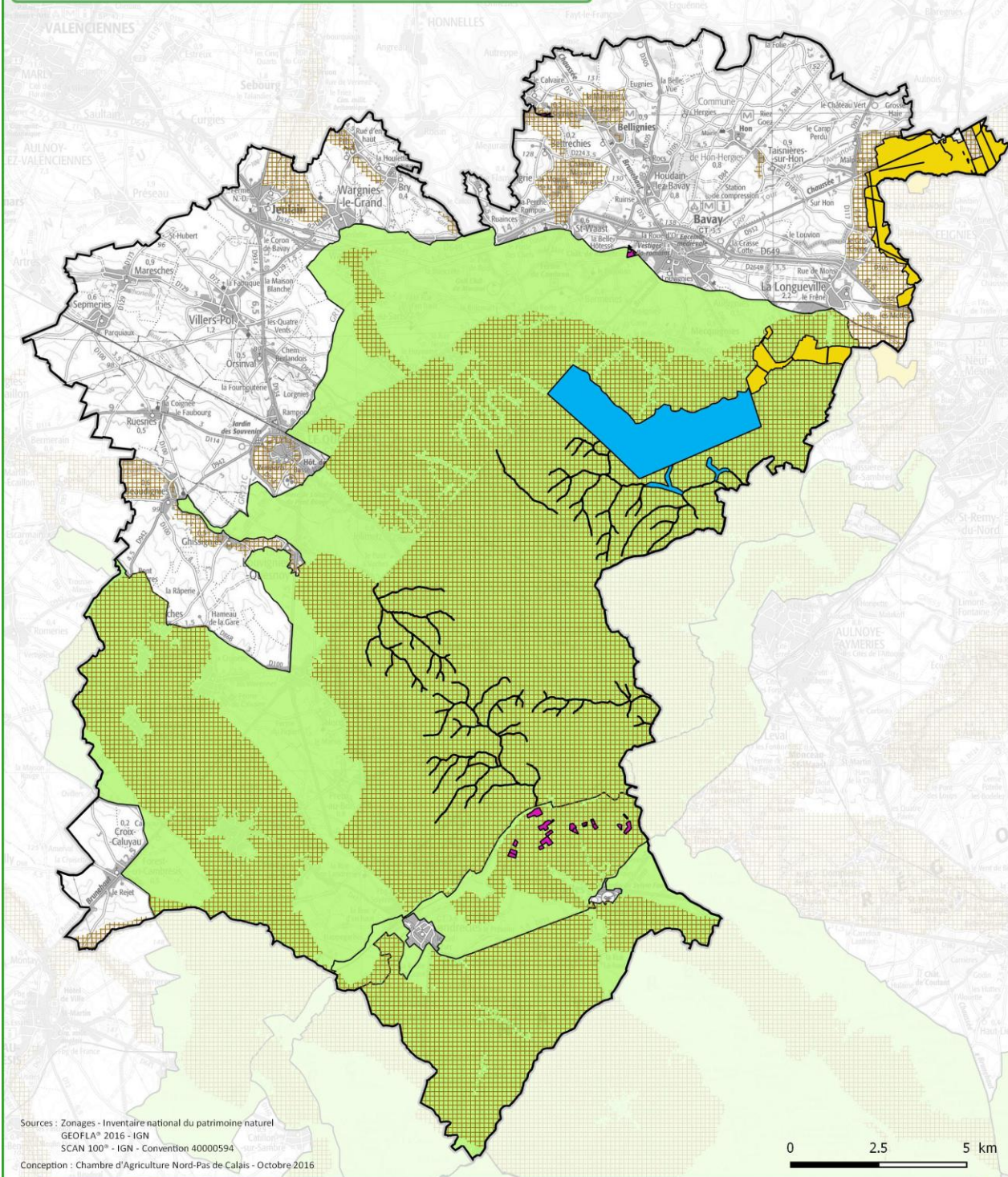
- Des espaces inventoriés, sans portée réglementaire :

18 ZNIEFF⁵¹ (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2... (carte page suivante).

- Des continuités naturelles : *Corridors écologiques existants et à restaurer...*



Communauté de communes du Pays de Mormal Zonages environnementaux



Espaces protégés contractuellement

- Natura 2000 zsc
- Arrêté de protection du Biotope
- Réserve naturelle régionale

Espaces inventoriés

- znieff1
- znieff2

Administratif

- Limite EPCI



- Des espaces de valorisation du bocage :
Zones prioritaires pour la gestion contractuelle des prairies bocagères, pour la conservation du patrimoine génétique fruitier...
- Des zones de préservation de la ressource en eau et de lutte contre l'érosion :
Cours d'eau dont la qualité est à améliorer en priorité, zones prioritaires pour la lutte contre le ruissellement, l'érosion des sols et le risque d'inondation, zones vulnérables à préserver...

→ **Agriculture et environnement : une relation forte**

L'activité agricole est par nature en lien avec de nombreux enjeux environnementaux. Les interactions entre l'activité agricole et l'environnement sont en effet nombreuses. L'agriculteur est un acteur de la préservation de la biodiversité. En effet, la préservation des espaces agricoles et de la diversité des productions favorisent le maintien d'une biodiversité.

L'agriculture occupe une place privilégiée au sein du Parc. Elle s'étend sur près de 60 % du territoire. Le bocage est caractéristique du secteur, avec des parcelles entourées de haies. Ainsi, dans la charte du Parc, on trouve des mesures telles que le développement de l'utilisation de l'herbe, des signes de reconnaissance, de l'agriculture biologique, des circuits courts...

Agriculture et préservation de l'environnement

→ **D'un point de vue réglementaire**

▪ Les zones vulnérables

L'ensemble du Pays de Mormal est classée zone vulnérable⁵² aux nitrates d'origine agricole. La principale conséquence est l'interdiction de retournement des prairies permanentes sauf dérogation, l'implantation de CIPAN¹² en interculture longue et la réalisation d'un reliquat azoté en sortie d'hiver. Les périodes d'épandage plus concentrées imposent également des contraintes supplémentaires qui peuvent poser problème en cas de mauvaises conditions climatiques.

▪ La conditionnalité des aides PAC

La conditionnalité des aides de la PAC²⁹ est un ensemble de règles à respecter pour tout agriculteur qui bénéficie d'une ou de plusieurs des aides liées à la surface ou à la tête (paiements découplés, aides couplées pour des animaux ou des végétaux, MAEC surfaciques, agroforesterie). La conditionnalité comporte des exigences relatives au respect des dispositions réglementaires. Si l'agriculteur est responsable d'un manquement à une de ces exigences, une diminution des aides sera appliquée.

Parmi les mesures réglementaires, l'exploitation doit disposer de surfaces d'intérêt écologique (SIE⁴⁵) sur son exploitation, c'est-à-dire avoir des éléments (arbres, haies, bandes enherbées, certains types de culture...) correspondant à au moins 5% de la surface en terres arables et SIE.

Pour bénéficier de la totalité des aides, l'agriculteur doit respecter l'ensemble des exigences qui concernent l'exploitation. En cas de contrôles, le non respect d'un ou plusieurs points de la conditionnalité peut entraîner des pénalités sur les aides PAC.

→ **D'un point de vue volontaire : les Mesures Agro-Environnementales**

Dans le cadre de la PAC, les exploitants peuvent contractualiser des Mesures Agro-Environnementales (MAE). Ils s'engagent alors, pour une période minimale de cinq ans, à adopter des techniques agricoles respectueuses de l'environnement allant au-delà des obligations légales. En échange, ils perçoivent une aide financière qui compense les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant de l'adoption de ces pratiques.

43 exploitations du Pays de Mormal ont contractualisé une MAE lors de la dernière PAC, dont 63% sont situées sur le secteur de Mormal et ses auréoles bocagères. Il s'agit principalement de mesures liées aux haies (entretien...). Certains exploitants ont également contractualisé des MAE liées à la gestion extensive des prairies, aux mares ou encore races menacées.





Le paysage

Une très forte présence de haies

95% des exploitations ont des haies sur leurs parcelles, plus de 1200 km
7,6km en moyenne

L'eau, un enjeu sur le territoire

Présence de captages d'eau potable

Des secteurs plus ou moins drainés (1200ha répertoriés)
Peu d'irrigation (60ha répertoriés)
Quelques problèmes d'inondation
Peu de problèmes d'érosion

Des enjeux environnementaux forts

Le PRN Avesnois

De nombreux zonages environnementaux

Natura 2000, APB, ZNIEFF de type I et II...

Des agriculteurs acteurs au quotidien

43 exploitations ont contractualisé une MAE

Principalement liée à l'entretien des haies

A retenir

- Une relation forte entre agriculture et environnement et des agriculteurs acteurs au quotidien de l'environnement.
- Un maillage bocager dense en lien avec la présence de l'élevage bovin.
- Mais de nombreux zonages environnementaux pouvant contraindre ou freiner l'évolution des exploitations.
- La gestion de l'eau, un enjeu majeur sur le territoire (protection de la ressource, maîtrise de l'eau, entretien des cours d'eau, ...).



Une pression sur le foncier

Le foncier est le support de l'activité agricole. En effet, il constitue la base de l'outil de travail de l'exploitation et permet à l'exploitant de tirer un revenu de son activité. Il est également le support :

- Du développement des bâtiments ;
- Des aides de la PAC ;
- De plans d'épandage conditionnant la détention d'un cheptel.

Les dispositions réglementaires nationales et européennes renforcent l'importance du foncier dans la fonctionnalité de l'exploitation et de son revenu. Certains exploitants sont davantage intéressés par des compensations foncières plutôt que par des compensations financières en cas d'expropriation.

Lors des enquêtes, 60 exploitations ont indiqué subir une pression foncière, soit 23% des exploitations enquêtées. Ces exploitations sont réparties sur l'ensemble du Pays de Mormal.

→ **Une perte de foncier principalement due à construction de nouvelles habitations**

La perte de foncier est principalement due à l'urbanisation, et notamment à la construction de nouveaux logements. Certaines exploitations ont également perdu du foncier suite à la construction de zones d'activité ou la création de routes.

Dans le cadre d'expropriations, une convention d'occupation précaire peut être signée après indemnisation du propriétaire et du locataire. Les parcelles restent exploitées en attendant la réalisation du projet.

Dans le cadre de projet ayant eu une Déclaration d'Utilité Publique (DUP¹⁵), la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) peut contribuer à la réalisation de réserves foncières pour compenser les emprises.

→ **Une pression venant d'exploitations situées à l'extérieur du Pays de Mormal**

Les exploitants du Pays de Mormal ont également indiqué être en concurrence pour la reprise de parcelles avec des exploitations venant de l'extérieur du territoire, notamment du Valenciennois et de Belgique.

En effet, sur le secteur du Valenciennois, de nombreuses expropriations ont eu lieu, avec notamment Toyota à Onnaing. Certains agriculteurs ont repris des parcelles ou sont venus s'installer sur le territoire de Mormal.

En Belgique, le prix des terres est très élevé, allant jusqu'à 60000 €/ha libre d'occupation en Hesbaye. L'accès à la terre est devenu très difficile pour les jeunes souhaitant s'installer.

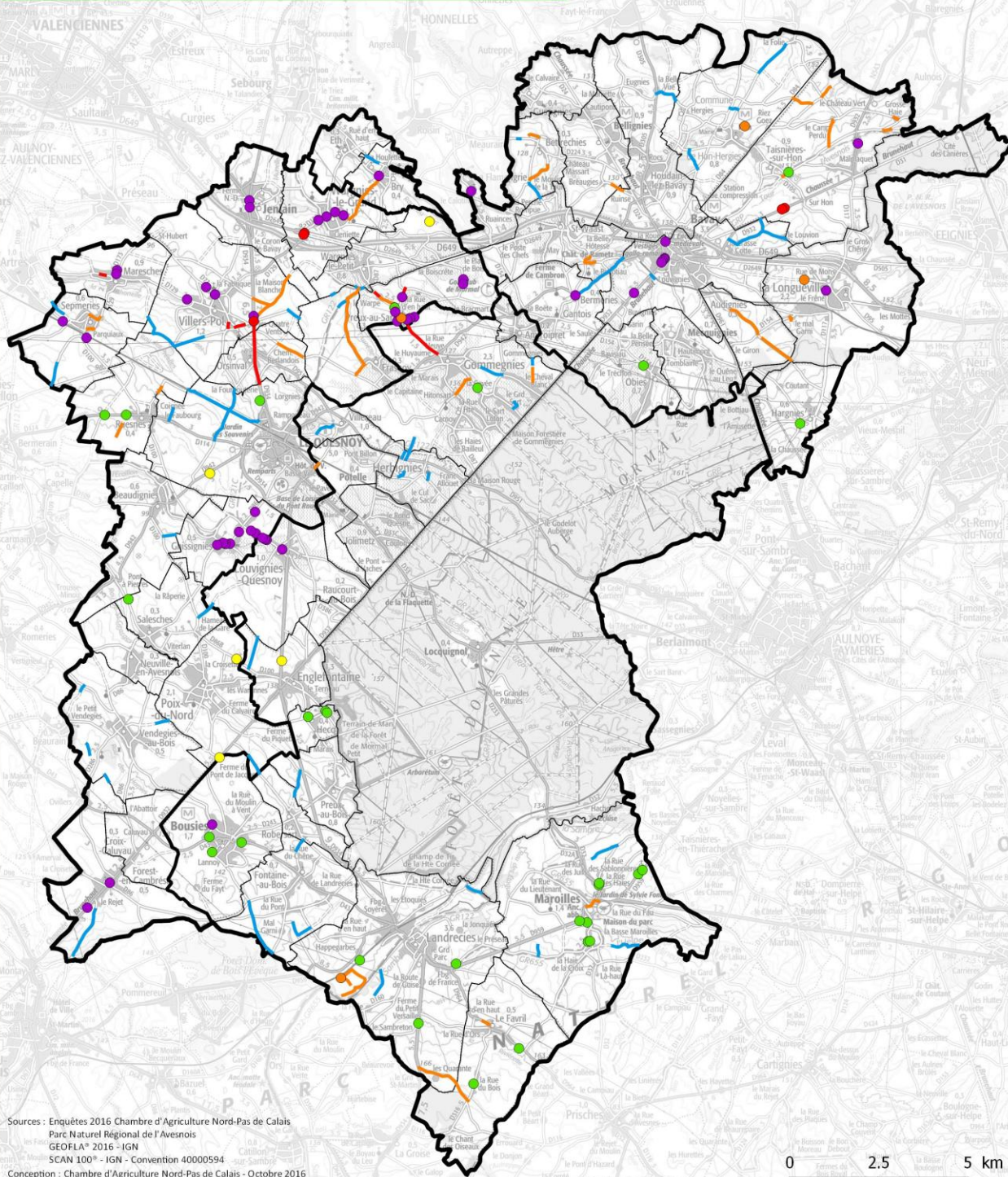
Un territoire à dominante rural et pourtant des problèmes de circulation

Parmi les exploitations enquêtées, 131 rencontrent des problèmes de circulation dans la pratique de leur activité agricole, soit une exploitation sur deux.

Les problèmes les plus fréquemment rencontrés concernent :

- Les aménagements urbains (ralentisseurs, chicanes...) qui peuvent endommager les systèmes hydrauliques et les bras de force des engins attelés ;
- Les chemins communaux en mauvais état ;
- La largeur des routes ;
- La fréquentation des routes et la vitesse des automobilistes : difficulté pour traverser, risque d'accident en sortant des bâtiments... ;
- Le stationnement des voitures qui gênent le passage ;
- Les restrictions de voiries, avec des arrêtés de limitations de tonnage et des sens interdits.

Communauté de communes du Pays de Mormal Circulation agricole



Problèmes de circulation agricole

- Gènes ponctuelles occasionnées
- Difficultés liées aux infrastructures
- Aménagements gênants
- Accès à préserver ou à aménager
- Besoins des exploitations liés aux flux agricoles

- Gènes ponctuelles occasionnées
- Difficultés liées aux infrastructures
- Entretien des voiries

Secteurs paysagers

- ▭ Limites paysages

Administratif

- ▭ Limites communales



Par ailleurs, des accès à préserver ou à aménager ainsi que des besoins liés aux flux agricoles ont également été signalés. Ainsi, 14 accès à préserver et 14 points de passage d'animaux ont été identifiés.

Ces accès sont à préserver de l'enclavement afin de permettre l'accès aux parcelles et aux exploitations.

La carte page ci-contre (carte page 8 de l'atlas cartographique) présente la localisation des principaux types de difficultés rencontrées qui ont été citées lors des enquêtes par les exploitants.

On peut voir que les aménagements gênants sont plutôt localisés sur le plateau Quercitain et le Bavaïsis, tandis que les accès à préserver ou à aménager sont plutôt localisés sur le secteur de Mormal et ses auroles bocagères. Quant aux voiries à entretenir, elles sont localisées partout sur le territoire de la CCPM.

Le tableau page suivante et la carte d'identification des problèmes de circulation jointe au rapport (format A0 et extrait page suivante) détaillent plus précisément les problèmes rencontrés.

De manière générale, lors de leurs déplacements, les exploitants tiennent compte de ces facteurs et s'y adaptent. Ainsi, ils effectuent régulièrement des détours pour éviter les passages étroits, encombrés ou au niveau desquels les aménagements ne correspondent pas au gabarit du matériel, ce

qui provoque une perte de temps et un surcoût pour les exploitations et les ETA.

Malgré tout, ils rencontrent souvent des difficultés lors de la traversée de villes et villages où les voies ne sont pas aménagées pour la circulation du matériel agricole. C'est pourquoi, préalablement aux aménagements, il est important d'informer les agriculteurs et de les associer aux discussions.

Dégâts de gibier, incivilités et conflits de voisinages

Les types de problèmes rencontrés par les agriculteurs concernent (tableau page suivante) :

- Les dégâts de gibier (163 exploitations, soit 63% des exploitations enquêtées) ;
- Les incivilités (121 exploitations, soit 47% des exploitations enquêtées) ;
- Les conflits de voisinages (37 exploitations, soit 14% des exploitations enquêtées).

→ Les dégâts de gibier

Les dégâts de gibier sont un problème rencontré sur l'ensemble du territoire du Pays de Mormal. Le secteur du Plateau Quercitain est particulièrement impacté (72% des exploitations rencontrées).

Les espèces concernées sont principalement les lapins, les chevreuils et les sangliers. Ces espèces détruisent les cultures, entraînant une perte de revenu pour les exploitants.



Photo 6: Accès à une parcelle situé entre deux habitations (Hecq)



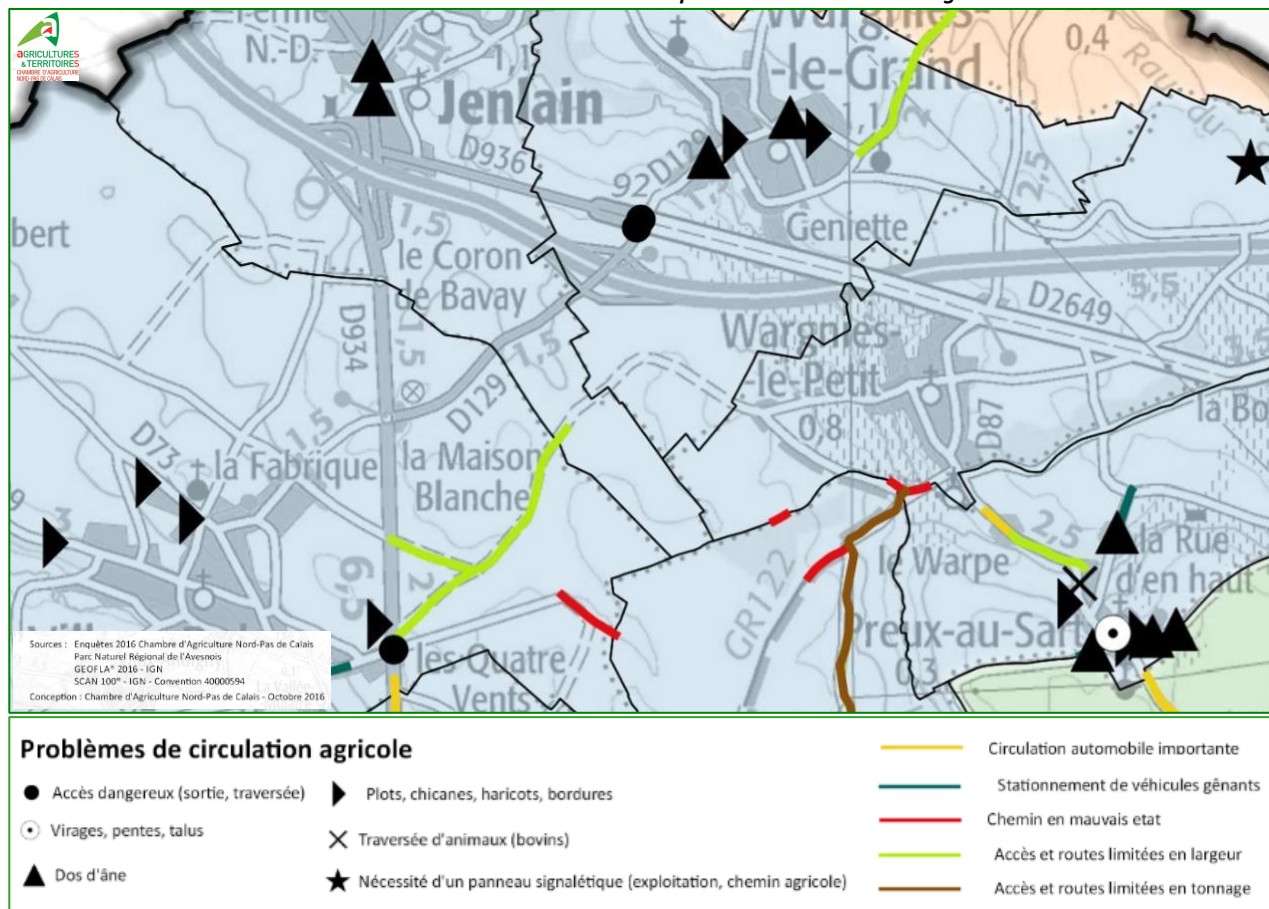
Photo 7 : Haie empiétant sur le chemin (Landrecies)

Tableau 5 : Problèmes de circulation rencontrés

Type	Nombre de difficultés signalées
Gènes ponctuelles occasionnées	
Accès dangereux (sortie, traversée)	5
Circulation automobile importante	3
Stationnement de véhicules gênants	7
Entretien des voiries	
Chemins en mauvais état ou dangereux	43
Haies ou arbres empiétant sur la route	11
Difficultés liées aux infrastructures	
Accès et routes limitées en largeur	30
Accès et routes limitées en tonnage	2
Sens unique	2
Virages, pentes, talus	4
Aménagement gênants	
Dos d'âne	25
Plots, chicanes, haricots, bordures	22
Panneaux signalétiques gênants	2
Accès à préserver ou à aménager	
accès aux exploitations et aux îlots d'exploitation	14
Traversée d'animaux (bovins)	14
Besoins des exploitations liées aux flux agricoles	
Nécessité d'un panneau signalétique (exploitation, chemin agricole)	5

Source : enquêtes agricoles 2016

Carte 34: Extrait de la carte détaillant les problèmes de circulation agricole



Plusieurs exploitants ont indiqué augmentation du nombre de sangliers aux abords ouest de la forêt de Mormal depuis 2 ans. Cette évolution serait due à l'absence d'entretien des clôtures qui bordent la forêt.

Les sangliers retournent la terre et se roulent dans le maïs, occasionnant ainsi de nombreux trous dans les cultures et une perte de revenu pour les exploitants.

Lorsqu'ils constatent des dégâts, les exploitants doivent remplir une déclaration de sinistre et un expert évalue l'étendue des dégâts. Cependant, l'indemnisation couvre difficilement les dégâts et les démarches sont longues.

→ **Les incivilités**

Parmi les types d'incivilités, on rencontre :

- Les déchets dans les champs ;
- Le vol de matériel et/ou de récolte ;
- Les dégradations, avec par exemple le passage de chasseurs par-dessus les clôtures ;
- Le vandalisme ;
- Le passage d'engins motorisés dans les récoltes ;
- Les chiens en liberté qui, en effrayant les animaux ou en les pourchassant, peuvent être à l'origine de blessures ou d'avortements...

Les déchets sont le problème le plus souvent rencontrés. Ils ont un impact sur les exploitations et peuvent engendrer des pertes économiques importantes, notamment pour les exploitations pratiquant l'élevage (corps étrangers qui touchent les organes vitaux de l'animal) ou ayant des cultures légumières de plein champ (refus de la récolte par les industriels).

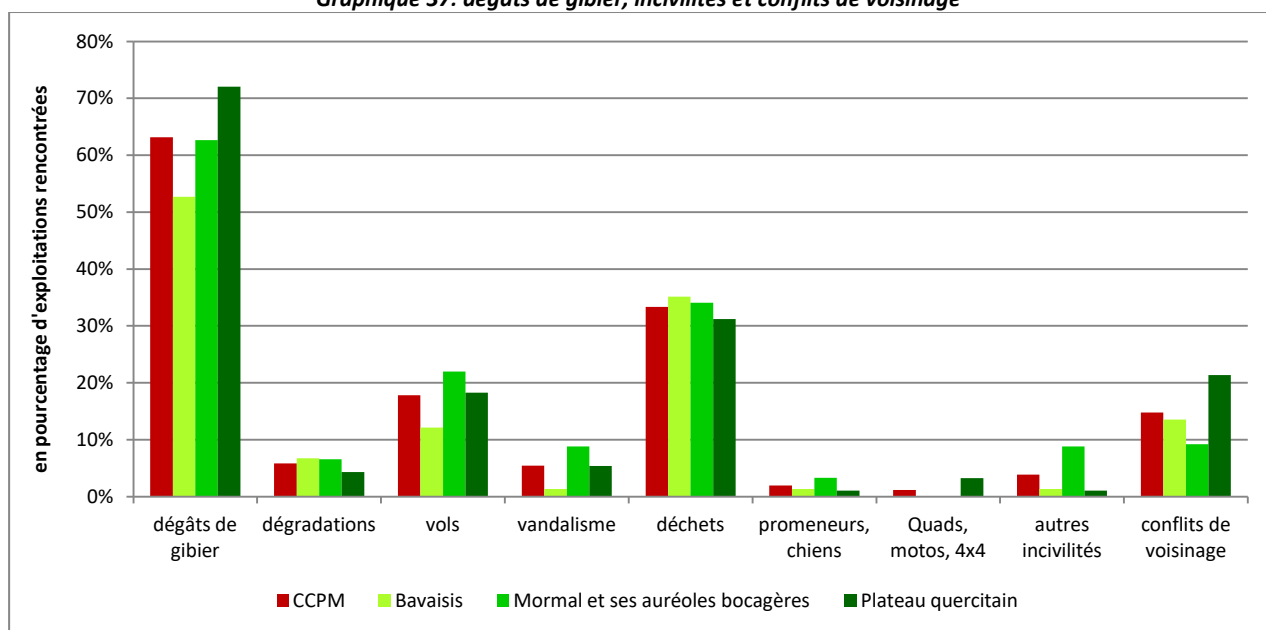


Photo 8 : des déchets en bord de champ

Victimes de ces incivilités, les agriculteurs se voient dans l'obligation d'effectuer un ramassage régulier dans leurs parcelles, ce qui n'est pas toujours suffisant (exemple : une bouteille cassée).

Une sensibilisation des citoyens ne pourrait qu'améliorer ce constat (opérations de sensibilisation dans les écoles, encarts dans les journaux locaux...).

Graphique 37: dégâts de gibier, incivilités et conflits de voisinage



Enquêtes agricoles 2016



→ **Les conflits de voisinage**

86% des exploitants entretiennent de bonnes voire très bonnes relations avec leur voisinage. Seules 14 % des exploitations ont déclaré avoir des relations mitigées voire mauvaises avec leur voisinage.

En effet, la proximité entre activités agricoles et citadins résidants n'est pas toujours évidente. Un grand nombre des conflits cités lors des enquêtes portent sur le salissement des routes, la réalisation de travaux des champs en soirée ou week-end (hors des horaires de travail), les nuisances sonores ou olfactives qui sont inhérents à l'activité agricole.

Le métier n'est pas souvent reconnu comme il se doit. On peut même aller jusqu'à parler de vision contradictoire. En effet, en général les personnes se représentent l'espace agricole comme un lieu de détente et un espace vert accessible à tous alors que l'agriculteur le voit comme un espace de travail et de production.

Il est important donc de communiquer sur le métier car ces différences de points de vue engendrent des incompréhensions. Ainsi, chacun se plaint du comportement de l'autre même si les situations ne vont souvent pas plus loin que des remarques.

De plus en plus, les agriculteurs prennent des précautions pour limiter ces conflits de

voisinage. Certains regrettent la mauvaise image de l'agriculture transmise par une minorité d'agriculteurs peu soucieux de leur environnement.

Ces exemples identifient des situations généralement occasionnelles :

- Le salissement des routes est surtout lié aux conditions météorologiques peu favorables lors des récoltes d'automne (betteraves). Les exploitants agricoles sont conscients de ces désagréments et, une fois la récolte faite et stockée sur l'exploitation, ils nettoient généralement les routes salies lors du transport.
- La réalisation de travaux agricoles en nocturne ou week-end est elle aussi une conséquence des conditions météorologiques. En effet, les opérations de semis, traitements ou récoltes ne peuvent être effectuées de façon optimale que lorsque certaines conditions météorologiques sont remplies : taux d'humidité du sol, absence de vent ou vent très faible...
- Les nuisances sonores ou olfactives pouvant être dues à un épandage de fumier ou lisier sur une parcelle, à la présence d'un élevage à proximité des habitations ...





Une forte pression sur le foncier

23% des exploitations enquêtées

Des problèmes de circulation rendant plus difficile les conditions d'exploitation

51% des exploitations rencontrées

Problèmes fréquemment rencontrés : aménagements urbains, chemins en mauvais état, largeur des routes...

Dégâts de gibier, incivilités et conflits de voisinage

Des dégâts de gibier importants : 51% des exploitations enquêtées

Conséquence principale : une perte de revenu

Des incivilités nombreuses : 47% des exploitations

Déchets dans les champs, vols...

Des conflits avec le voisinage : 11% des exploitations

A retenir

- **Une forte pression sur le foncier due à l'urbanisation et à l'arrivée d'agriculteurs extérieurs au territoire.**
- **Un besoin de prendre en compte l'évolution du matériel agricole.**
- **Des dégâts de gibier en lien avec la forêt de Mormal (sanglier) et les boisements et zones délaissées (lapins, chevreuils...).**
- **Des conditions d'exploitation parfois difficiles en raison de la cohabitation « monde urbain-monde rural » .**
- **Des problèmes de déchets pouvant entraîner des risques de blessures pour les animaux (verre) ou des pénalités économiques (cultures sous contrat).**



DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DU TERRITOIRE ET DÉFINITION DES BESOINS, ENJEUX ET PRÉCONISATIONS



Analyse du territoire et définition des enjeux

A partir de l'état des lieux, une analyse et des enjeux sont étudiés sur le territoire du Pays de Mormal.

Cette partie se décompose en trois points :

- Une analyse selon la méthode AFOM (Atouts – Faiblesse – Opportunités – Menaces)
- Une synthèse des enjeux étudiés sous deux angles :
 - Les enjeux pour le PLUi
 - Les enjeux globaux et complémentaires
- Une présentation des enjeux spatiaux et des besoins en lien avec la carte à enjeux.

Analyse AFOM et enjeux

Une analyse AFOM (Atouts – Faiblesse – Opportunités – Menaces) est un outil d'analyse stratégique qui associe l'étude des forces et des faiblesses avec celle des opportunités et des menaces à son environnement. Quatre dimensions sont abordées : humaine, foncière, économique et environnementale. Cette analyse sert de base pour la définition des enjeux liés à l'agriculture.



ATOUTS

HANDICAPS

INTERNE

Forces

+ Des exploitations dynamiques et un métier en pleine évolution :

- Un choix de carrière : 24% des exploitants ont moins de 40 ans.
- Un savoir-faire qui se transmet et des jeunes de mieux en mieux formés.
- Une installation plus tardive avec une expérience extérieure qui peut être source d'innovation sur l'exploitation.
- Des perspectives d'avenir : 44% des exploitations ont des projets de bâtiments (en réflexion ou en cours de réalisation)

+ Vers un développement des formes sociétaires :

Une mise en commun des moyens humains, financiers et matériels au sein d'une entité juridique à part entière et/ou la participation à l'apport en capital de l'exploitation. Cette évolution a contribué à donner à certaines femmes exploitantes un véritable statut.

+ La double activité, une situation temporaire ou pérenne qui permet :

- D'assurer un revenu complémentaire.
- D'atténuer la réduction du nombre d'exploitation en préservant le patrimoine familial.

+ Une organisation du travail qui fait appel à des moyens extérieurs :

- La mise en commun de moyens humains et matériels (CUMA, entraide, service de remplacement, groupement d'employeurs...).
- Un recours aux ETA pour certains travaux.

Faiblesses

- Des exploitations exigeantes et une installation de plus en plus tardive :

- Des exploitations exigeantes en temps de travail et insuffisamment rémunérées.
 - Des investissements nécessaires importants (foncier, matériel).
 - Un manque de foncier disponible
- Une réduction du nombre d'exploitations en 30 ans plus importante que la moyenne régionale et une transmission plus faible par rapport à d'autres territoires.

- L'importance des relations humaines trop souvent négligée lors de la création de la société ou de l'arrivée d'un nouveau membre.

- Une double activité qui progresse :

- Des tendances à la simplification du système d'exploitation (arrêt de l'élevage, moindre diversité des productions).

- Des freins à l'embauche de salariés :

- Une lourdeur administrative.
- Un coût financier.
- Des compétences spécifiques

Opportunités

+ Un environnement professionnel porteur : la profession agricole fait appel ou adhère à différents réseaux et organismes (appui technique et économique) :

- Groupes de développement ;
- Organismes économiques relatifs à la commercialisation ;
- Organismes de conseil et d'accompagnement (Chambre d'agriculture, contrôle laitier, centre de gestion...) ;
- Réseaux spécifiques principalement orientés vers la diversification (Bienvenue à la ferme...) ;
- Organismes qui apportent des cofinancements (Europe, Etat, collectivités, Agence de l'eau...) ;
- Syndicats (FDSEA, Jeunes agriculteurs, Confédération paysanne, Coordination rurale...) ;
- Centres de formation (CFPPA du Quesnoy).

+ L'existence d'aide en faveur de l'installation et mesures d'accompagnement des exploitations agricoles.

Menaces

- Une exploitation agricole est une entreprise à part entière qui travaille avec du vivant, est tributaire des lois du marché, des aléas climatiques...

- Elle est soumise à des démarches administratives qui sont de plus en plus importantes et complexes à supporter par les exploitants.

- Des relations avec le voisinage parfois compliquées en raison de nuisances inhérentes à l'activité agricole (olfactives, sonores...). C'est le cas par exemple lorsque des sites agricoles sont situés à proximité d'habitations, avec les travaux dans les champs en période de pointe, la circulation agricole...

BESOINS, ENJEUX ET PRÉCONISATIONS

ENJEUX DANS LE PLUi

- **Partager les connaissances acquises sur l'agriculture du territoire pour sensibiliser les élus et les services des différentes structures impliquées dans l'élaboration du PLUi.**
- **Contribuer à rendre le métier attractif afin d'encourager les installations.**

Rechercher des leviers pour améliorer les conditions d'exploitation (circulation agricole, démarches administratives...).

ENJEUX COMPLÉMENTAIRES

- **Valoriser l'esprit d'entreprise et encourager le renouvellement des générations.**
- **Développer le dialogue entre le monde agricole, la sphère politique et les habitants.**

Etre attentif aux besoins, rechercher des solutions aux problèmes proposés (ex : opérations de communication).

Valoriser le métier d'agriculteur et les inviter à s'impliquer dans la vie communale.



ATOUTS

HANDICAPS

INTERNE

Forces

+ Des exploitations d'une bonne taille économique :

- Une SAU moyenne de 79 ha.

+ La majeure partie des terres est en fermage :

- Limitation des charges d'acquisition foncière.

+ les éléments de fonctionnalité de l'exploitation :

- 69% des exploitations regroupées sur un seul site et 84% ont au moins une parcelle attenante à leurs bâtiments
- Les parcelles attenantes jouent un rôle essentiel pour le fonctionnement et le développement des exploitations.

Faiblesses

- Un foncier peu structuré, avec des îlots de 4,15 ha en moyenne :

- Des surcoûts à l'exploitation ;
- De nombreux échanges cultureaux réalisés pour améliorer l'outil de travail.

- une propriété morcellée :

- 14 propriétaires par exploitation et en moyenne 4,5ha par propriétaire : des contraintes supplémentaires lors des cessions d'exploitation.

- Un accès au foncier difficile :

- Un marché foncier fermé et un prix des terres élevé.

EXTERNE

Opportunités

+ Une gestion économe de l'espace rendue obligatoire par les lois Grenelle et ALUR (optimisation et densification des secteurs de développement). Des réflexions sur l'application du principe « éviter, réduire, compenser ».

+La mise en place de dispositifs de compensation foncière en cas d'emprise.

+ La réalisation d'aménagements fonciers.

+ La mise en œuvre du principe de réciprocité en élevage.

Permet d'éviter de rapprocher les habitations ou zones occupées par des tiers des élevages afin d'en limiter les nuisances.

Menaces

- Des pressions sur le foncier :

- Des emprises foncières liées à l'urbanisation.
- Des exploitations extérieures au territoire (Belgique, Valenciennes...) à la recherche de terres agricoles sur le Pays de Mormal.

- Des aménagements fonciers difficiles à mettre en place.

- Les caractéristiques du matériel agricole sont parfois insuffisamment prises en compte par rapport aux gabarits des ouvrages dans les nouveaux aménagements de voirie.

BESOINS, ENJEUX ET PRÉCONISATIONS

ENJEUX DANS LE PLUi

- **Avoir une gestion économe du foncier** en priorisant l'urbanisation au sein de l'espace bâti (utilisation des friches, densification, réhabilitation des bâtiments anciens).
- **Éviter de déstructurer l'espace agricole et limiter le morcellement du parcellaire.**
- **Préserver les parcelles attenantes aux bâtiments** et éviter de rapprocher l'urbanisation des élevages.
- **Pour permettre les projets de bâtiments**, privilégier au maximum l'utilisation du zonage A et autoriser si nécessaire leur délocalisation.
- **Permettre le changement de destination des bâtiments agricoles** présentant un intérêt architectural ou patrimonial.
- **Préserver les accès aux îlots d'exploitation.**
- **Intégrer la circulation agricole** dans la conception des aménagements urbains.

ENJEUX COMPLÉMENTAIRES

- **Améliorer la structuration du foncier** (réalisation d'aménagements fonciers...).



DIMENSION ECONOMIQUE

	ATOUTS	HANDICAPS
INTERNE	<u>Forces</u> + Des conditions pédoclimatiques favorables + Un bassin laitier important et une forte présence de l'élevage bovin qui valorise les prairies permanentes. + de nombreux acteurs de filière sur le territoire ou à proximité. + La présence d'activités de diversification (circuits courts et transformation) + Un patrimoine bâti potentiel à valoriser	<u>Faiblesses</u> - L'élevage bovin laitier, des conditions d'exploitation difficiles : ○ Une rentabilité insuffisante ces dernières années par rapport au temps passé ; ○ Des investissements lourds qui donnent peu de souplesse pour changer de production ; ○ Une forte présence de prairies permanentes qui laisse peu de possibilités de faire évoluer l'exploitation (interdiction de retournement de prairies) → Un risque d'arrêt de certains ateliers vaches laitières. - Des activités d'accueil peu développées - Un éloignement des grands bassins de consommation
EXTERNE	<u>Opportunités</u> + La présence de l'AOC Maroilles + Une laiterie qui a développé une filière bio. + L'entreprise Cocorette à la recherche d'œufs bio + La présence d'école agricole comme le CFPPA de le Quesnoy pour les activités de diversification	<u>Menaces</u> - Des conditions d'exploitation rendues plus difficiles : ○ Difficultés de circulation des engins agricoles ○ Incivilités La proximité de la forêt (périmètre important de lisière) ○ Dégâts de gibier

BESOINS, ENJEUX ET PRÉCONISATIONS

ENJEUX DANS LE PLUI

- Participer aux conditions favorables pour maintenir l'élevage sur le territoire (mises aux normes, ...)
- Être attentif aux besoins des filières sur le territoire (circulation, accessibilité,...)
- Encourager la diversification de l'activité agricole et permettre le changement de destination des bâtiments (activités d'accueil, hébergement).

ENJEUX COMPLÉMENTAIRES

- Encourager et accompagner les activités de diversification
- Tenir compte de la circulation agricole et rechercher des solutions à partir des problèmes rencontrés.
- Réduire les incivilités constatées (opérations de communication...).
- Intervenir pour réduire les nuisances liées aux dégâts de gibier (régulation).



DIMENSION ENVIRONNEMENTALE : UNE AGRICULTURE QUI PARTICIPE A L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

ATOUTS

HANDICAPS

INTERNE

Forces

+ une reconnaissance des efforts réalisés et encourager le développement des méthodes culturales raisonnées et de la lutte intégrée.

+ La présence d'exploitations en agriculture biologique. (des débouchés en circuits courts et circuits longs)

+ Une forte présence de haies et de prairies en lien avec le maintien de l'élevage.

Faiblesses

- La nécessité de drainer certaines zones : Des procédures longues et difficiles.

- Des problèmes d'inondation le long de la Sambre accentués par des problèmes d'entretien des cours d'eau et des fossés

EXTERNE

Opportunités

+ Un territoire valorisé par l'agriculture.

+ Des mesures contractuelles de type MAEC présentes sur le territoire.

+ Un potentiel de développement des énergies nouvelles.

Menaces

- Le poids des multiples réglementations et la crainte de leur renforcement.

- De nombreux zonages environnementaux dont une bonne partie du territoire mise en valeur par l'agriculture.

BESOINS, ENJEUX ET PRÉCONISATIONS

ENJEUX DANS LE PLUI

- Conforter l'activité agricole en privilégiant le classement de l'espace agricole en zonage Agricole au lieu de Naturel, justifier le classement en N.
- Adapter la traduction réglementaire des enjeux environnementaux et apprécier ses effets sur l'activité agricole.
- Eviter les études complémentaires lors de la demande de permis de construire qui ont un coût et sont susceptibles d'apporter des contraintes. Certaines exigences peuvent décourager le porteur de projet voir remettre en cause la viabilité du projet.

ENJEUX COMPLÉMENTAIRES

- Reconnaître les services rendus par l'agriculture : ex : la préservation du bocage est directement liée au maintien d'une agriculture dynamique en mouvement.
- Préserver l'espace agricole contre les différentes formes de mitage (boisements...).
- Encourager les pratiques raisonnées et valoriser les contributions existantes.
- Rechercher un équilibre entre la prise en compte de l'environnement et les aspects économiques de l'activité agricole pour préserver la viabilité et la vivabilité des exploitations et les conditions de renouvellement des générations.
- Privilégier les mesures contractuelles plutôt que réglementaires.
- Permettre une bonne évacuation de l'eau pour améliorer l'exercice du métier (entretien des fossés et des cours d'eau).



Le repérage cartographique des enjeux spatiaux

Après avoir évoqué les enjeux par grandes thématiques, une autre dimension s'impose : il s'agit des enjeux spatiaux dont l'ensemble est repris dans les cartes à enjeux jointes au rapport.

Ces enjeux sont multiples et délimitent des « zones dites à enjeux agricoles ». Elles sont principalement liées au bâti agricole, au développement des exploitations, au parcellaire et aux types de productions.

Deux cartes à enjeux au format A0 ont été réalisées. Les cartes A reprennent les enjeux liés au bâti et à l'hydraulique tandis que la carte B reprennent les enjeux liés au parcellaire.

L'ensemble des sièges des exploitations recensées ont été repérés, avec la présence ou non d'un atelier d'élevage. Pour les exploitations enquêtées soit 75% des exploitations, la localisation des sites et du régime sanitaire a également été indiquée.

Les éléments abordés ci-dessous concernent uniquement les exploitations enquêtées et ne sont donc pas exhaustifs. Ils n'ont pas vocation à se substituer à une étude d'impact précise et actualisée des zones touchées par un projet. Les espaces non repris en « zones à enjeux agricoles » ne constituent pas des espaces où le changement de destination des sols ne poserait pas de problème.

Il conviendra d'examiner si ces territoires concernent :

- des exploitations non enquêtées ;
- des terres exploitées par une exploitation qui a son siège en dehors du Pays de Mormal ;

- des impacts cumulés dans le temps (ex : emprises successives liées aux différents projets).

Selon les types d'enjeux, différents points de vigilance ont pu être localisés.

Des enjeux liés au bâti agricole et à l'hydrauliques (carte A)

Les bâtiments composant l'exploitation ont été repérés au cours des enquêtes. Ces bâtiments comprennent le siège et les différents sites.

L'orientation technico-économique et la présence d'élevage avec le régime ont été indiquées pour les exploitations enquêtées.

Pour les exploitations non enquêtées, le siège a été repéré, ainsi que la présence d'un atelier d'élevage (sans distinction du régime sanitaire).

Numérotation des bâtiments

Les sièges sont numérotés par commune de 1 à X. Le numéro est suivi de la lettre A en cas de présence d'un site secondaire.

Le site secondaire 1 porte le même numéro que le siège suivi de la lettre B. Le site secondaire 2 porte le même numéro que le siège suivi de la lettre C, etc.

Si un site secondaire ne se trouve pas sur la même commune que le siège, son numéro est précédé du code INSEE de la commune du siège (ex : 59548_6B – le siège se trouve sur la commune de Saint-Waast).

→ **Les équipements spécifiques : forages, points d'eau, drainage et réseau d'irrigation**

Les forages et les points d'eau sont utilisés en élevage pour l'abreuvement des bovins.

Légende utilisée pour la Carte A – enjeux liés au bâti et à l'hydraulique

Légende			
Sièges agricoles	Sites secondaires	Parcellaire agricole	Projets & Forages
Culture végétale	Culture végétale	Prairies	Forages
Elevage RSD	Elevage RSD	Terres labourables	Projets
Elevage ICPE	Elevage ICPE		
Non enquêté avec élevage	Non enquêté avec élevage		
Non enquêté sans élevage	Non enquêté sans élevage		

Extrait des cartes à enjeux

Le drainage et l'irrigation entraînent des investissements lourds et onéreux pour l'agriculteur : installation de drains, équipements spécifiques à amortir sur une longue période.

Des enjeux liés au parcellaire (carte B)

L'artificialisation de ces parcelles peut être préjudiciable au bon fonctionnement l'exploitation. C'est pourquoi il est nécessaire de réaliser un examen particulier en cas d'emprise afin d'éviter certains problèmes et de limiter les impacts sur les exploitations.

→ **Les parcelles de proximité**

Les parcelles dites « de proximité » portent sur les îlots d'exploitation situés dans un rayon de 500 m autour des bâtiments de l'exploitation. Ces parcelles proches des bâtiments apparaissent comme importantes pour le bon fonctionnement des exploitations quelques soient leurs productions et nécessitent donc une attention particulière. Compte tenu de ces caractéristiques, les agriculteurs cherchent à conforter leur parcellaire à proximité du siège ou des bâtiments.

→ **Les parcelles attenantes**

Parmi les parcelles de proximité, les parcelles attenantes sont les parcelles présentes aux abords de l'exploitation et sont indispensables au bon fonctionnement de l'exploitation. Pour les exploitations ayant des bovins, la proximité a un intérêt marqué car elle facilite le passage des animaux des bâtiments vers les

prairies et la surveillance du troupeau. Notamment, la traite quotidienne des vaches laitières implique une liaison forte entre les bâtiments et les prairies.

Par ailleurs, ces parcelles permettent :

- la circulation des engins agricoles ;
- le stockage des récoltes (maïs ensilage) ;
- le stockage du matériel ;
- la construction de nouveaux bâtiments.

→ **Les parcelles concernées par un projet de bâtiment**

Il s'agit de permettre le développement économique d'une exploitation (mises aux normes, modernisation, ...)

Ces parcelles ont été identifiées comme support de projets de construction de bâtiments à court et moyen termes.

Ces parcelles peuvent également servir aux délocalisations des bâtiments d'élevage pour les exploitations ne pouvant se développer sur place. Ce potentiel foncier peut également permettre l'installation d'un jeune agriculteur ou l'arrivée un nouvel associé sur l'exploitation.

→ **Les parcelles dont l'enjeu est lié à la production de l'exploitation**

Elles sont liées à la présence d'une production sur l'exploitation. Il s'agit notamment :

- des parcelles en maraîchage ;
- des vergers et des prairies plantées ;
- des parcelles cultivées en agriculture biologique.

Légende utilisée pour la Carte B – enjeux liés au parcellaire



Extrait des cartes à enjeux



CONCLUSION

Le Pays de Mormal est un vaste territoire à dominante agricole avec 58% mis en valeur par l'agriculture, la part en boisement étant également importante.

La présence importante de l'élevage bovin, en plus de sa fonction économique, participe fortement au paysage et à la biodiversité (prairies, haies). Cette zone fait partie de l'un des deux principaux bassins de production laitière du Nord-Pas-de-Calais.

L'agriculture est une activité économique à part entière. Les différentes productions constituent un maillon important des filières agroalimentaires générant de nombreux emplois sur les exploitations et en amont et aval.

Cependant, la production laitière est aujourd'hui confrontée à une crise agricole dont les effets ne pourront être appréciés qu'au cours des années à venir.

La réalisation de ce diagnostic agricole en amont de l'élaboration des orientations politiques des documents d'urbanisme constitue une première étape permettant de faire un état des lieux à un temps donné de l'agriculture et de ses enjeux sur le territoire. Il constitue par la suite un outil d'aide à la décision.

Ce territoire dispose d'un tissu dense d'exploitations qui contribue fortement aux dynamiques agricoles et à l'identité du territoire. Cette démarche de diagnostic agricole initiée par la CCPM en amont des choix stratégiques est appréciée par le monde agricole mais implique également certaines attentes de sa part.

Dans bon nombre de cas, on a pu noter que le métier d'agriculteur résulte d'un choix de carrière, lié à l'esprit d'entreprise. Il doit permettre aux agriculteurs d'en tirer un revenu décent pour faire vivre leur famille.

La reconnaissance de ce métier et l'acceptation des nuisances inhérentes à ces activités et

notamment à l'élevage jouent un rôle important dans l'attractivité du métier.

Ce territoire, riche de sa diversité, est amené à rechercher un certain équilibre entre son développement urbain, économique, agricole et la préservation des ressources (sol, eau, biodiversité).

Une prise de conscience existe sur la nécessaire gestion économe de l'espace agricole car il s'agit d'un bien non renouvelable.

Sur ce territoire où l'environnement au sens large est bien valorisé, il y aura lieu de rester attentif au maintien de son attractivité en favorisant le taux de renouvellement des générations. L'encouragement et l'accompagnement de l'esprit d'entreprise sont essentiels pour que cette activité en perpétuelle évolution puisse s'adapter à la réglementation et aux marchés, rechercher et mettre en place de projets innovants, répondre aux attentes sociétales,... Pour cela, l'évolution du bâti agricole doit pouvoir se faire dans de bonnes conditions.

Il est donc important de poursuivre le dialogue entre les exploitations agricoles, la sphère politique et la population du territoire.





ANNEXES



GLOSSAIRE, SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

¹AB Agriculture Biologique

Méthode de production qui exclut le recours aux produits chimiques de synthèse. Elle vise à gérer de façon globale la production en favorisant l'agro-système, mais aussi la biodiversité, les activités biologiques des sols et les cycles biologiques.

²AFR Association Foncière de Remembrement

³AOC Appellation d'Origine Contrôlée

L'AOC est un signe d'identification de l'origine et de la qualité. Elle permet d'identifier un produit dont la production et la transformation sont réalisées dans une même zone géographique et selon un savoir-faire reconnu.

⁴AOP Appellation d'Origine Protégée

Signe d'identification de la Communauté européenne, ce label « désigne des produits qui ont été produits, transformés et élaborés dans une aire géographique déterminée, en mettant en œuvre le savoir-faire reconnu de producteurs locaux et des ingrédients provenant de la région concernée ».

⁵APB Arrêté préfectoral de protection du biotope

Arrêté pris par un préfet pour protéger un habitat naturel ou biotope abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées.

⁶APIA Aide régionale au Projet d'Installation Agricole

⁷CCAS Centre Communal d'Action Sociale

⁸CCI Chambre du Commerce et de l'Industrie

⁹CCPM Communauté de communes du Pays de Mormal

¹⁰CDOA Commission Départementale d'Orientation Agricole

¹¹Chef d'exploitation

Personne physique qui assure la gestion courante de l'exploitation.

¹²CIPAN Culture Intermédiaire Piège à Nitrates

¹³CUMA Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

C'est une forme de société coopérative agricole permettant aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel agricole.

¹⁴DGFIP Direction Générale des Finances Publiques

¹⁵DUP Déclaration d'Utilité Publique

¹⁶EARL Entreprise A Responsabilité Limitée

L'EARL offre l'avantage de pouvoir être constituée par une seule personne tout en dissociant le patrimoine privé du patrimoine professionnel.



- ¹⁷**ENS** Espace Naturel Sensible
Espace dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent.
- ¹⁸**ETA** Entreprise de Travaux Agricoles
- ¹⁹**ETP** Équivalent Temps Plein
Unité de mesure d'une charge de travail. Une charge de « n » ETP pendant une période donnée correspond à un travail qui nécessiterait l'affectation de « n » personnes à temps plein pendant toute la période considérée pour le réaliser.
- ²⁰**GAEC** Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Il offre une transparence juridique, sociale et fiscale et se compose d'au moins deux associés.
- ²¹**GMS** Grandes et Moyennes Surfaces
- ²²**IAA** Industrie Agro Alimentaire
- ²³**ICPE** Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- ²⁴**MAE** Mesure Agro-Environnementale
- ²⁵**MSA** Mutualité Sociale Agricole
- ²⁶**NATURA 2000**
Réseau de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale en termes de faune et de flore.
- ²⁷**ORQUE** Opération de reconquête de la Qualité de l'Eau
- ²⁸**OTEX** Orientation Technico-économique des Exploitations
Notion développée par la DRAAF et permettant de classer les exploitations selon leur activité principale. L'OTEX est déterminée à partir de la part relative des Marges Brutes Standards des différentes productions dans la MBS totale de l'exploitation.
- ²⁹**PAC** Politique Agricole Commune
- ³⁰**PE** Polyculture-élevage
- ³¹**PLUI** Plan local d'urbanisme intercommunal
- ³²**PNR** Parc Naturel Régional
- ³³**PP** Prairie permanente
- ³⁴**PPRI** Plan de Prévention de Risques Inondation
- ³⁵**PRCTA** Programmé Régional à la Création et à la Transmission



³⁶**RG**A Recensement Général de l'Agriculture

Collecte d'information organisée tous les 10 ans par les services de la DRAAF, auprès de l'ensemble des exploitants agricoles du territoire national et qui constitue une photographie de l'agriculture française.

³⁷**RNR** Réserve Naturelle Régionale

Aire protégée faisant partie des réserves naturelles de France. Elle peut être complétée par d'autres statuts juridiques de protection, tels que l'Arrêté préfectoral de protection du Biotope.

³⁸**RSD** Régime Sanitaire Départemental

³⁹**SAFER** Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

⁴⁰**SAGE** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Déclinaison du SDAGE. Le SAGE doit permettre une mise en œuvre des principes de gestion équilibrée mais à l'échelle d'un bassin versant hydrographique. Les documents de planification doivent être en conformité avec ces schémas.

⁴¹**SAU** Surface Agricole Utile

Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

⁴²**SCEA** Société Civile d'Exploitation Agricole

⁴³**SCOT** Schéma de Cohérence Territoriale

⁴⁴**SDAGE** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le SDAGE est un document de planification à l'échelle du bassin Artois-Picardie. Il vise à retrouver le bon état écologique des eaux. Un nouveau SDAGE qui porte sur la période 2016-2021 a été adopté en octobre 2015.

⁴⁵**SIE** Surface d'Intérêt Écologique

⁴⁶**SIG** Système d'Information Géographique

⁴⁷**TL** Terre Labourable

⁴⁸**UGBTA** Unité Gros Bétail Tout Aliments

Compare les animaux selon leur consommation totale (herbe, fourrage et concentré).

⁴⁹**VA** Vaches allaitantes

Élevées pour la production de viande.

⁵⁰**VL** Vaches laitières

Élevées pour la production de lait.

⁵¹**ZNIEFF** Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable, mais n'ayant aucune portée réglementaire.

⁵²**ZV** Zone vulnérable

Les zones vulnérables aux nitrates découlent de l'application de la directive Nitrates, qui concerne la prévention et la réduction des nitrates d'origine agricole. Cette directive de 1991 oblige chaque État membre à délimiter des « zones vulnérables » où les eaux sont polluées ou susceptibles de l'être par les nitrates d'origine agricole.



SOMMAIRE DES FIGURES

Graphiques

Graphique 1: Évolution des exploitations entre 1979 et 2010	14
Graphique 2 : Le statut des exploitations	14
Graphique 3 : Orientation des exploitations enquêtées	15
Graphique 4 : âge des chefs d'exploitation	17
Graphique 5 : niveau de formation	17
Graphique 6 : l'âge d'installation.....	18
Graphique 7 : moyenne d'âge à l'installation.....	18
Graphique 8 : les emplois présents en continue sur l'exploitation.....	19
Graphique 9 : Intervenants sur l'exploitation	21
Graphique 10 : SAU des exploitations.....	23
Graphique 11: Évolution de la SAU et prix des terres en 2015 par département	27
Graphique 12 : Évolution du prix moyen des terres et prés libres (en €/ha, euros constants de 2015)	29
Graphique 13 : Évolution du prix moyen des terres et prés occupés (en €/ha, euros constants de 2015) ..	29
Graphique 14 : Profil des acquéreurs sur le marché foncier agricole 2015	30
Graphique 15 : Localisation des bâtiments	31
Graphique 16 : mode de faire-valoir du bâti agricole	31
Graphique 17: surfaces attenantes aux bâtiments	32
Graphique 18 : pourcentage d'exploitations ayant une parcelle attenante en fonction de l'occupation du sol	32
Graphique 19: Occupation de la SAU des Exploitation	35
Graphique 20: les différents systèmes d'exploitations	40
Graphique 21 : Systèmes des exploitations en bio	44
Graphique 22 : Orientation des surfaces bio régionales en 2012	44
Graphique 23: Chiffre d'affaire généré par les exploitations du Nord-Pas-de-Calais (en millions d'euros) .	46
Graphique 24 : Les acteurs du monde agricole.....	47
Graphique 25 : formes de commercialisation des exploitations	49
Graphique 26: Rendement du blé en quintaux/ha (moyenne 2000-2012)	51
Graphique 27 : les différents types de circuits courts pratiqués	55
Graphique 28 : les différents types d'activités d'accueil et d'énergies nouvelles sur les exploitations	57
Graphique 31: Connaissance d'un successeur potentiel par les exploitants de plus de 55 ans	61
Graphique 32 : nombre d'exploitations ayant un projet d'atelier de diversification	66
Graphique 33 : projet d'atelier de transformation	66
Graphique 34 : projet de circuits courts.....	66
Graphique 35 : projet d'activité d'accueil	66
Graphique 36 : projet d'énergie nouvelle	66
Graphique 29 : vision sur l'avenir de l'exploitation.....	67
Graphique 30: prix historiques du lait de vache cru	67
Graphique 37: dégâts de gibier, incivilités et conflits de voisinage	81



Tableaux

Tableau 1: Nombre de sièges et sites recensés sur le territoire du Pays de Mormal.....	31
Tableau 2: l'élevage sur la CCPM	37
Tableau 3 : motifs d'optimisme et de pessimisme chez les exploitants agricoles.....	67
Tableau 4: linéaire de haies et projets existants.....	69
Tableau 5 : Problèmes de circulation rencontrés	80

Cartes

Carte 1: Localisation de la CCPM	1
Carte 2 : Présentation de la Communauté de communes du Pays de Mormal.....	6
Carte 3 : Des paysages diversifiés	8
Carte 4 : Les petites régions agricoles.....	10
Carte 5 : Carte simplifiée des types de sol	10
Carte 6 : Sièges d'exploitation en activité en 2016.....	12
Carte 7 : La densité d'exploitations agricoles pour 100ha de SAU	13
Carte 8 : Orientation technico-économique des communes du Nord-Pas-de-Calais	15
Carte 9 : L'enseignement agricole.....	17
Carte 10 : CUMA et ETA	20
Carte 11 : Structure du parcellaire.....	24
Carte 12 : Aménagements fonciers réalisés.....	25
Carte 13 : Prix moyen des terres et prés libres par petite région agricole en 2015	28
Carte 14 : Prix moyen des terres et prés occupés par petite région agricole en 2015.....	28
Carte 15 : Utilisation des sols en 2013.....	34
Carte 16 : Répartition des exploitations en fonction de l'élevage.....	36
Carte 17 : L'élevage sur l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe	37
Carte 18 : Sièges et sites d'exploitation agricole en 2016 et régime sanitaire des élevages.....	38
Carte 19 : Les différents systèmes d'exploitation rencontrés	41
Carte 20 : Exploitations en agriculture biologique.....	42
Carte 21 : Industries liées à l'agriculture.....	48
Carte 22 : Les exploitations agricoles pratiquant la vente en circuits courts	49
Carte 23 : Diversification - circuits courts et transformation.....	54
Carte 24 : Diversification - accueil et énergies nouvelles	56
Carte 25 : Diversification - les réseaux présents sur le territoire.....	58
Carte 26 : Localisation des sites pouvant accueillir un projet de bâtiment	62
Carte 27 : Bâtiments pouvant changer de destination - localisation par les exploitants des sites concernés	64
Carte 28 : Projets de création d'activités de diversification	65
Carte 29 : L'Avesnois comme château d'eau	70
Carte 30 : Sensibilité des sols à l'érosion	70
Carte 31 : Investissements réalisés sur les exploitations en lien avec l'eau	72



Carte 32 : Zonages environnementaux	74
Carte 33 : Circulation agricole	78
Carte 34: Extrait de la carte détaillant les problèmes de circulation agricole	80
Carte 35: Exemples de plans des exploitations avant et après la réalisation d'un aménagement foncier.	110
Carte 36: Prix des terres agricoles par petite région agricole en 2007	115



ANNEXE 1 : Questionnaire utilisé pour les enquêtes sur la Communauté de communes du Pays de MORMAL

Diagnostic agricole – PLUI du Pays de Mormal						QUESTIONNAIRE		
Commune de :				EPCI :				
Date :				Réalisé par :				
EXPLOITATION ET COORDONNEES								
LEGENDE	N°	N° RPG :		N° PACAGE				
RAISON SOCIALE								
N° SIRET								
ADRESSE	du siège :			Postale (si différente du siège) :				
PERSONNE ENQUETEE	NOM : _____ Prénom : _____ ☐ Fixe : _____ Portable : _____ Mail : _____							
STATUT	☐ Individuel ☐ Sociétaire ☐ GAEC ☐ EARL ☐ SCEA ☐ SCL ☐ Autre :							
DIMENSION HUMAINE								
CHEF D'EXPLOITATION (C.E.)	CE	NOM Prénom	Année De naissance	sexe		Année d'installation	Si double activité	
				F	H		Agriculture Activité Principale	Agriculture Activité secondaire
	1			☐	☐		☐	☐
	2			☐	☐		☐	☐
	3			☐	☐		☐	☐
	4			☐	☐		☐	☐
ASSOCIÉS	1			☐	☐		☐	☐
	2			☐	☐		☐	☐
	3			☐	☐		☐	☐
FORMATION	CE	< BAC	BAC	BAC + 2		BAC + 5		
	1	☐	☐	☐		☐		
	2	☐	☐	☐		☐		
	3	☐	☐	☐		☐		
	4	☐	☐	☐		☐		
RESPONSABILITE	☐ Conseil municipal ☐ président syndicat professionnel ☐ Autre : précisez.....							
SUCESSEUR Si plus de 55 ans	☐ OUI NOM/PRENOM : _____ AGE : _____ Cadre familial : ☐ oui ☐ non ☐ NON ☐ Ne sais pas Echéance : ☐ - 5 ans ☐ + 5 ans							
ARRIVÉE D'UN C.E., ASSOCIÉ	☐ OUI NOM/PRENOM : _____ AGE : _____ Echéance : ans ☐ NON Cadre familial : ☐ oui ☐ non							
MAIN D'OEUVRE	Type	Permanents		Saisonniers		apprenti		
		Nbre	Temps de travail	Nbre	Temps de travail	Nbre	Temps de trav	
	Salariée							
	Projet d'embauche							
	Familiale non rémunérée : ☐ conjoint collaborateur ☐ Autre, nbre.....							
Groupement d'employeur : Nbre de salariés : Temps de travail :								
ORGANISATION DU TRAVAIL	☐ Adhérent à une CUMA, commune..... ☐ Appel à une ETA, commune.....							
Commentaire :								



DIMENSION FONCIERE									
BATI DE L'EXPLOITATION	Différents sites		Commune	Faire valoir			Type de bâtiments		
				Propriétaire	Locataire	Indivision	Elevage		autre
	Nbre de sites :	A siège		☐	☐	☐	☐	☐	
		B		☐	☐	☐	☐	☐	☐
		C		☐	☐	☐	☐	☐	☐
		D		☐	☐	☐	☐	☐	☐
Bâtiments spécifiques		☐ Pomme de terre ☐ Forcerie d'endives ☐ Silos à grains ☐ Serre en verre, plastique ou tunnel ☐ Autre :							
Avez-vous des bâtiments susceptibles de changer de destination en zone A du PLU en vigueur : ☐ oui Préciser le site (A, B,..) :									
FONCIER DE L'EXPLOITATION	SAU totale : ha		Surface sur la commune du siège : ha Nombre total de communes :						
	FAIRE VALOIR								
	Propriétaire		ha						
	Locataire		ha		Nombre de propriétaires : Pour les exploitants de plus de 55 ans : Parcelles à : ☐ Propriétaire public : ☐ commune ☐ CCAS ☐ Autre:..... Commune : Surface : Durée du bail : Date de fin :				
	Occupation précaire		ha		Type :				
	Nombre d'îlots PAC :				Surface en échanges culturels : ha				
	Aménagements fonciers : Commune : Année :								
	OCCUPATION DU SOL				Surface totale		Surface attenantes aux bâtiments		
			Terres labourables		ha		ha		
			Prairies permanentes		ha		ha		
HYDRAULIQUE		Surface irriguée ha Forage : ☐ oui ☐ non Surface drainée : ha Problème d'érosion : ☐ oui ☐ non Problème d'inondation : ha							
EVOLUTION DE L'EXPLOITATION		Depuis 10 ans : Diminution : ha Augmentation : ha							
Commentaires :									

DIMENSION ECONOMIQUE						
ORIENTATION TECHNICO ECONOMIQUE	☐ polyculture		☐ polyculture-élevage		☐ Autre, précisez.....	
	☐ maraîchage		☐ élevage			
	☐ horticulture		☐ cultures spécialisées, précisez.....			
SITUATION DE L'EXPLOITATION	☐ En développement ☐ Croisière ☐ Succession ☐ Cessation d'activité					
ADHESION A UN GROUPE de DEVELOPPEMENT	oui	GEDA,CETA	Légumes	GABNOR	Accueil à la ferme	Autres, précisez
	☐	☐	☐	☐	☐	☐
METHODE DE PRODUCTION	☐ conventionnelle		☐ pratiques raisonnées		☐ Lutte intégrée (protection)	
	☐ agriculture biologique :		☐ totalité		☐ partielle ☐ en projet	

PRODUCTIONS VEGETALES								
Cultures	Surface en ha	Evolution d'ici 5 ans			Autoconso	Circuits courts	Circuits longs (destination)	
		Dvlpt	Diminution	Arrêt			Oui	Nom de société, Négoce, localisation
Prairies permanentes		☐	☐	☐				
Cultures fourragères		☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Prairies temporaires		☐	☐	☐	☐		☐	
Céréales		☐	☐	☐	☐		☐	
Maïs grains		☐	☐	☐			☐	
Colza		☐	☐	☐			☐	
Betteraves sucr		☐	☐	☐			☐	
Pomme de terre		☐	☐	☐		☐	☐ Frais ☐ Transformation	
Légumes plein ch		☐	☐	☐		☐	☐	
Maraîchage		☐	☐	☐		☐	☐	
Fruits rouges		☐	☐	☐		☐	☐	
Arboriculture		☐	☐	☐		☐	☐	
Prairie plantée		☐	☐	☐			☐	
Pépinière		☐	☐	☐			☐	
Horticulture		☐	☐	☐			☐	
Autre :		☐	☐	☐		☐	☐	
Surface d'intérêt écologique (PAC) : Surface : ha								
Cultures sous contrat : Surface : ha, Type de culture :								
Démarche de qualité (Saveur en'Or...) : ☐ Oui, Nom :								

PRODUCTIONS ANIMALES							
Types d'élevage	Effectifs/an	Evolution d'ici 5 ans			Circuits courts	Circuits longs (destination)	
		Dvlpt	Diminution	Arrêt		Oui	Nom de société, Négoce, localisation
Vaches laitières		☐	☐	☐	☐	☐	
Vaches allait.		☐	☐	☐	☐	☐	
Bov engraisst		☐	☐	☐	☐	☐	
Total bovins		☐	☐	☐	☐	☐	
Porcs naisseurs		☐	☐	☐	☐	☐	
Porcs engraisst		☐	☐	☐	☐	☐	
Total porcs		☐	☐	☐	☐	☐	
Ovins		☐	☐	☐	☐	☐	
Caprins		☐	☐	☐	☐	☐	
Volailles pond.		☐	☐	☐	☐	☐	
Volailles chair		☐	☐	☐	☐	☐	
Lapins		☐	☐	☐	☐	☐	
Chevaux élevage		☐	☐	☐	☐	☐	
Autres :		☐	☐	☐	☐	☐	
Démarches de qualité (Saveur en'Or...) : ☐ Oui, Nom :							



ACTIVITES de DIVERSIFICATION					
Types		Actuellement	Evolution d'ici 5 ans		
			Développement	Création	Arrêt
TRANSFORMATION	Produits laitiers	☐	☐	☐	☐
	Produits carnés	☐	☐	☐	☐
	Légumes	☐	☐	☐	☐
	Autre:.....	☐	☐	☐	☐
CIRCUITS COURTS	Vente à la ferme	☐	☐	☐	☐
	Marché	☐	☐	☐	☐
	Point de vente collectif	☐	☐	☐	☐
	Restauration collective	☐	☐	☐	☐
	Internet, Drive	☐	☐	☐	☐
	Autre :.....	☐	☐	☐	☐
Adhésion à un réseau (Bienvenue à la ferme, ...): ☐ Oui, nom :.....					
Types		Actuellement	Evolution d'ici 5 ans		
			Développement	Création	Arrêt
ACCUEIL A LA FERME	Hébergement	☐	☐	☐	☐
	Ferme pédagogique	☐	☐	☐	☐
	Visite à la ferme	☐	☐	☐	☐
	Ferme équestre	☐	☐	☐	☐
	Centre équestre	☐	☐	☐	☐
	Pension de chevaux	☐	☐	☐	☐
	Autre :	☐	☐	☐	☐
Adhésion à un réseau (Bienvenue à la ferme, savoir vert...): ☐ Oui, nom :.....					
Types		Actuellement	Evolution d'ici 5 ans		
			Développement	Création	Arrêt
ENERGIES NOUVELLES	Méthanisation	☐	☐	☐	☐
	Photovoltaïque	☐	☐	☐	☐
	Bois énergie	☐	☐	☐	☐
	Eolien	☐	☐	☐	☐
	Géothermie	☐	☐	☐	☐
	Autre:	☐	☐	☐	☐
Commentaires :					

INVESTISSEMENTS DEPUIS 5 ANS et EN PROJET (hors renouvellement de matériel)			
Catégories	Investissements récents		Projets dans les 5 ans
	Année de réalisation	Type d'investissement	Type d'investissement
Bâtiments			
Production végétale			
Production animale			
diversification			
Matériel et équipements (hors renouvellement)			
Lié aux cultures			
Lié à la production animale			
Lié à la diversification			



DIMENSION ENVIRONNEMENTALE					
TYPES	Zonages concernant l'exploitation	Oui	Observations		
EAU	Champs captant	☐	☐		
	Plan de prévention des risques d'inondations	☐	☐		
	Zones humides (SAGE)	☐	☐		
	Autres, précisez	☐	☐		
Biodiversité Paysages	Sites classés (monuments historiques...)	☐	☐		
	Zonages environnementaux (NATURA 2000...)	☐	☐		
	Autres, précisez :	☐	☐		
Commentaires :					
Types	Mesures et contributions	Oui	Surface en ha	Linéaire en Km	observations
Mesures contractuelles	PVE	☐			
	MAE (type) :	☐			
	Programme Eau et Agri (PEA)	☐			
	Autres, précisez	☐			
Contributions à la biodiversité sur l'exploitation	Le linéaire de haies : existant km planté depuis moins de 10 ans : km En projet : km				
	La présence d'une mare : ☐ oui - Nbre : ☐ En projet		Prairies fleuries : ☐ oui ☐ En projet		
	Les auxiliaires des cultures : ☐ intéressé ☐ mise en œuvre				
	Les insectes pollinisateurs (ruches) : ☐ intéressé ☐ mise en œuvre				
	Autres initiatives, précisez :				
Pratiques agricoles	Types	oui			
	Reliquats azotés	☐	Nombre :		
	Méthodes alternatives (désherbage,..)	☐	Type de culture :	Surface :	
	Autres, précisez :	☐			
Commentaires :					



PRESSIONS et DIFFICULTES RENCONTREES SUR L'EXPLOITATION			
	Type	oui	Précisez
Pressions	Foncière (emprise, projet routier,....)	☐	
	Boisement	☐	
	Zonages environnementaux	☐ Eau ☐ Biodiversité ☐ Paysage	
	Autres, précisez	☐	
Circulation agricole	Accès aux bâtiments	☐	
	Accès aux parcelles	☐	
	Cheminements approvisionnement/livraisons	☐	
	Traversée de commune	☐	
	Traversée d'animaux	☐	
	Autres, précisez	☐	
Dégâts de gibier		☐	
Incivilités : ☐ dégradations, ☐ vols, ☐ vandalisme, ☐ déchets, ☐ autres :.....			
Relations de voisinage : ☐ Bonnes ☐ Mitigées ☐ Mauvaises			
Types de problèmes :			
Autres, précisez :			

PERSPECTIVES D'AVENIR			
Vision sur l'avenir de l'exploitation	Optimiste ☐	Incertaine ☐	Pessimiste ☐
Vision optimiste (à compléter)		Vision pessimiste (à compléter)	
-L'arrivée d'un jeune sur l'exploitation, par exemple		-La pression foncière, par exemple	
-		-	
-		-	
-		-	
Remarques générales :			



ANNEXE 2 : Fiche explicative sur l'aménagement foncier

Définition et objectifs

L'aménagement foncier (ex-remembrement) est une opération régie par le code rural (Loi n°2005-157 du 23/02/2005 relative au développement des territoires ruraux) qui vise à :

- Améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières ;
- Assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les documents d'urbanisme.

Il permet ainsi de regrouper le parcellaire agricole, de le rapprocher du siège d'exploitation et de le désenclaver. Il abouti à une refonte totale du plan cadastral dans le périmètre aménagé.

Dans quel cas une opération d'aménagement foncier est-elle réalisée ?

Deux possibilités :

- A la demande des collectivités locales afin de restructurer et optimiser leur parcellaire ;
- En cas d'ouvrages linéaires, de zones de constitution de réserves foncières ou de réalisation d'aménagements (zone d'activité par exemple). Le maître d'ouvrage a l'obligation de remédier aux impacts sur le parcellaire agricole et forestier par le financement d'opérations d'aménagement foncier.

L'intérêt d'une opération d'aménagement foncier (AFAF)

Pour les exploitants, l'AFAF permet :

- Le regroupement de parcelles et le rapprochement des centres d'exploitations, diminuant ainsi les coûts d'exploitation et améliorant les conditions de travail ;
- De valoriser les terrains par la constitution de lots groupés ;
- D'améliorer l'accès aux parcelles (obligation de desserte).

Pour les propriétaires, l'AFAF permet :

- La constitution de lots regroupés, ce qui permet de mieux valoriser leurs terrains.

Carte 35: exemples de plans des exploitations avant et après la réalisation d'un aménagement foncier



Source : Plaquette aménagement foncier, département du Pas-de-Calais



Pour la commune, l'AFAF permet :

- De réaliser un véritable diagnostic (foncier, environnement et risques naturels de la commune) permettant de définir les atouts et les contraintes et ainsi d'utiliser au mieux ses potentialités ;
- De constituer des réserves foncières nécessaires à la réalisation de futurs projets communaux ;
- De valoriser son espace (plantation, aménagement de cours d'eau) ;
- De se doter d'un réseau de chemins adapté au nouveau parcellaire.

Un déroulement en trois étapes

→ Première étape : réflexion et concertation

L'aménagement foncier est réalisé par une commission communale ou intercommunale d'Aménagement Foncier (CCAF) sous l'autorité du Conseil Général. Elle se compose du maire, de propriétaires élus par le Conseil Municipal, des agriculteurs désignés par la Chambre d'Agriculture, des personnes qualifiées dans la protection de la nature, des représentants du Conseil Général et des services fiscaux (en charge du cadastre). C'est cette commission qui décide, ou non, de réaliser l'aménagement foncier. Les objectifs agricoles, communaux et environnementaux sont déterminés. Une enquête publique est organisée. Généralement, une délibération du Conseil Général clôt cette première étape.

→ Deuxième étape : traduction des objectifs

Les objectifs définis se traduisent par la répartition du nouveau parcellaire et l'établissement d'un programme des travaux connexes (chemins, hydraulique, plantation...). C'est la CCAF qui est en charge de leur réalisation avec l'appui d'un géomètre expert. Une étude d'impact évalue ensuite les conséquences positives et négatives du projet sur l'environnement. Un arrêté du Conseil Général clôt cette étape et les propriétaires reçoivent leur nouveau titre de propriété.

→ Troisième étape : action et réalisation

Les travaux connexes (chemins, hydraulique, plantation...) sont alors exécutés par l'association foncière et/ou la commune.

La Chambre d'agriculture est associée tout au long de cette procédure et apporte un appui juridique.



Annexe 3 : Repérage des parcelles cadastrales en propriété publique – tableau synthétique des résultats

commune	DGFIP				Enquêtes agricoles <i>Exploitants de plus de 55 ans</i>		
	Nbre de parcelles	Dont coll. locales	Surface totale (ha)	Dont coll. Locales ¹ (ha)	Nbre de parcelles	Surface totale (ha)	Surface successeur connu (ha)
CCPM	1530	1362	917,76	882,9	103	116,37	46,81
Secteur du Bavaisis							
Audignies	2	2	1,5	1,5	0	0	0
Bavay	26	25	12,94	12,93	0	0	0
Bellignies	9	9	2,85	2,85	0	0	0
Bermeries	8	7	2,47	2,43	0	0	0
Bettrechies	22	21	17,04	16,66	0	0	0
Bry	5	5	1,47	1,47	0	0	0
Eth	5	5	4,12	4,12	0	0	0
Gussignies	24	24	9	9	2	0,71	0
Hargnies	14	14	5,77	5,77	2	0,44	0,44
Hon-Hergies	16	16	6,23	6,23	3	0,87	0
Houdain-lez-Bavay	23	21	13,66	12,03	0	0	0
La Flamengrie	7	4	2,5	2,22	0	0	0
La Longueville	29	20	10,86	8,46	0	0	0
Mecquignies	39	37	10,62	10,41	3	0,66	0
Obies	22	22	9,92	9,92	7	4,6	0
Saint-Waast	25	18	18,54	17,39	2	6,74	6,74
Taisnières-sur-Hon	39	39	18,44	18,44	1	0,32	0
Secteur de Mormal et ses auréoles bocagères							
Amfroipret	6	6	2,16	2,16	0	0	0
Bousies	45	45	22,41	22,41	0	0	0
Englefontaine	100	100	67,02	67,02	27	22	0
Fontaine-au-Bois	66	66	39,51	39,51	6	3,93	3,93
Gommegnies	59	59	36,61	36,61	3	2,31	0
Hecq	2	2	0,68	0,68	0	0	0
Jolimetz	15	13	12,13	11,59	0	0	0
Landrecies	67	35	22,86	20,57	6	5,4	2,88
Le Favril	33	32	23,73	23,03	0	0	0
Locquignol	38	28	19,83	15,54	0	0	0
Louvignies-Quesnoy	35	35	40,85	40,85	19	25,56	3,5
Maroilles	96	95	56,38	55,71	2	2,32	0
Potelle	14	13	15,82	15,69	0	0	0
Preux-au-Bois	17	17	6,35	6,35	0	0	0
Raucourt-au-Bois	5	5	3,12	3,12	1	1,08	1,08
Robersart	8	8	6,12	6,12	0	0	0
Villereau	25	25	7,07	7,07	0	0	0



Secteur du Plateau Quercitain							
Beaudignies	34	33	21,38	20,32	0	0	0
Croix-Caluyau	15	15	9,94	9,94	0	0	0
Forest-en-Cambrésis	34	33	45,33	45,27	1	6,18	0
Frasnoy	12	12	7,18	7,18	0	0	0
Ghissignies	32	32	17,13	17,13	0	0	0
Jenlain	29	29	28,19	28,19	2	5,01	0
Le Quesnoy	77	70	70	66,84	0	0	0
Maresches	26	26	23,64	23,64	0	0	0
Neuville-en-Avesnois	3	2	0,58	0,58	0	0	0
Orsinval	10	10	3,85	3,85	0	0	0
Poix-du-Nord	72	70	49,18	49,15	4	3,46	3,46
Preux-au-Sart	5	5	6,82	6,82	1	0,87	0,87
Ruesnes	8	8	3,36	3,36	0	0	0
Salesches	15	15	11,84	11,84	0	0	0
Sepmeries	19	18	12,7	12,53	3	16,32	16,32
Remarque : 14,77ha au CHRU de Lille							
Vendegies-au-Bois	61	59	37,21	37,21	8	7,59	7,59
Villers-Pol	92	36	19,29	14,14	0	0	0
Wargnies-le-Grand	19	8	3,63	1,76	0	0	0
Wargnies-le-Petit	21	8	15,93	7,29	0	0	0

¹Collectivités locales : commune, CCAS, intercommunalité

Note :

Les terrains à vocation agricole peuvent être détenus par des propriétaires privés ou publics (commune, CCAS...). La location de ces biens soumet les mêmes obligations, que le propriétaire soit privé ou public. En cas de conflit, la compétence est détenue par le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux.

Trois contrats en dehors du statut du fermage existent :

- Les baux de petites parcelles (surface totale louée inférieure à 20 ares, réduite à 7 ares pour les exploitations maraîchères et horticoles);
- Les contrats de « vente d'herbe » ;
- Les conventions d'occupation précaire.

Les autres contrats relèvent du statut du fermage.

Le propriétaire peut récupérer son bien si le terrain est ou devient constructible. Il peut également récupérer son bien lorsque le locataire arrive à l'âge de la retraite et que la parcelle n'est pas reprise par son conjoint ou ses enfants, sauf dans le cas d'un bail cessible.



ANNEXE 4 : Prix des terres et évolution du marché foncier

Le marché foncier de l'espace rural et le marché foncier agricole

Le marché foncier de l'espace rural concerne l'ensemble des transactions de biens d'origine agricole et forestière.

Plusieurs sous-marchés sont définis selon la destination la plus probable de bien après la vente :

- Agricole : terres et prés libres et terres et prés loués ;
- Forêt : forêts, landes, friches, étangs ;
- Résidentiel et loisirs non bâtis : parcelles libres non bâties acquises par des particuliers dans le but d'améliorer leur cadre de vie ;
- Urbanisation : infrastructures, zones d'activité, logements individuels ou collectifs.

En 2015, le marché de l'espace rural s'est élevé à 9809 ha (6343 transactions) en Nord-Pas-de-Calais (source : SAFER). Les 2/3 des transactions concernent des surfaces inférieures à 1 ha.

La part du marché agricole s'élève à 7399 ha, soit 76% du marché total.

La détermination du prix des terres

Le prix des terres dépend de plusieurs facteurs :

- Le statut locatif : terres et prés loués ou libres d'occupation ;
- La localisation géographique ;
- L'accessibilité et la rareté de la ressource foncière ;
- L'occupation du sol (terre labourable ou prairie naturelle).

→ Les différences de prix entre terres labourables et prairies naturelles

Jusqu'en 2007, le barème indicatif de la valeur vénale des terres agricoles différenciait le prix de vente en fonction de l'occupation du sol (terre labourable ou prairie naturelle).

Les données présentées ont donc pu évoluer, notamment sur le secteur du Hainaut qui a connu une hausse importante du prix des terres et prés libres à partir de 2013.

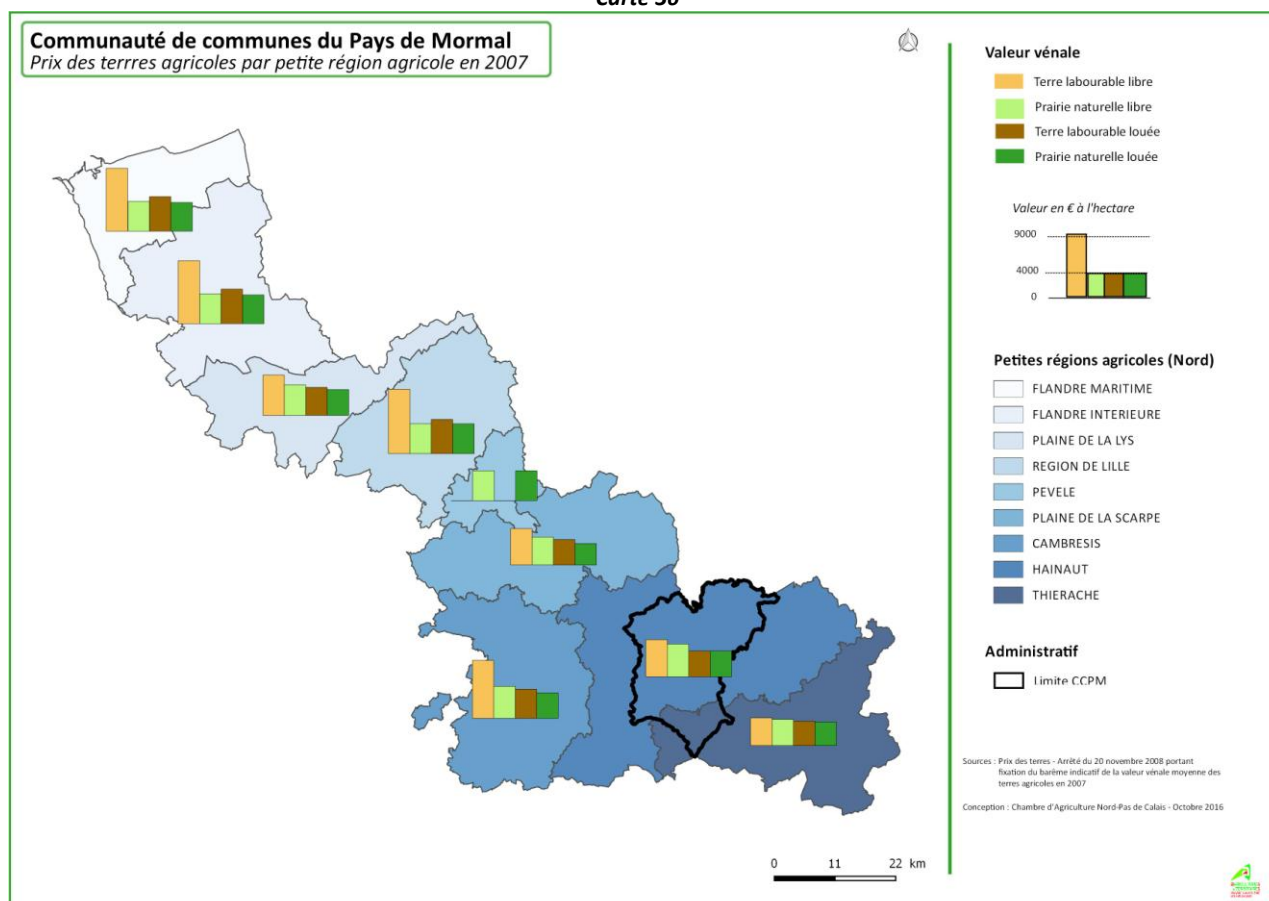
On peut voir sur la carte page suivante que la différence entre le prix d'une terre labourable et celui d'une prairie naturelle est faible contrairement à d'autres petites régions agricoles du Nord où la valeur d'une terre labourable est plus élevée.

D'après les agriculteurs, l'écart de prix entre terres labourables et prairies naturelles a tendance à se resserrer.

→ Un coût plus élevé hors cadre familial

Les montants pratiqués sont moins élevés dans une transmission familiale que dans une transmission hors cadre familial. En effet, dans les transmissions familiales, les parents cherchent à limiter l'endettement de l'enfant qui rachète l'outil de production, alors dans les transmissions hors cadre familial, le cédant cherche à maximiser le montant de la transaction.





Les outils de régulation et de contrôle

→ Les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)

En France, en 1960 a été mis en place un outil de régulation du marché des terres : les SAFER. Elles sont compétentes en matière d'observation foncière, d'installation et de restructuration agricoles et forestières, d'accompagnement du développement local et contribution à la protection de l'environnement.

En ce qui concerne le marché foncier rural, les SAFER sont informées par les notaires de chaque vente de terre agricole. Elles disposent d'un droit de préemption, c'est-à-dire qu'elles peuvent se substituer à l'acquéreur initial. Les SAFER ne peuvent exercer ce droit que pour réaliser l'une ou plusieurs de leurs missions légales.

Cette régulation permet de limiter l'augmentation des prix. Les terres françaises sont ainsi parmi les moins chères d'Europe.

→ Le contrôle des installations et des agrandissements (contrôle des structures)

Les installations et les agrandissements d'exploitation font l'objet d'un contrôle de l'Etat par le biais d'une commission départementale d'orientation agricole (CDOA¹⁰) lorsque la superficie à exploiter dépasse un certain seuil fixé par chaque région. Dans le Nord-Pas-de-Calais, ce seuil est de 60ha et correspond à la surface moyenne arrondie à l'unité inférieure de l'ensemble des exploitations (hors exploitation gérant des espaces collectifs) issue du recensement agricole 2010).

L'objectif prioritaire du contrôle des structures est de favoriser l'installation d'agriculteurs, notamment en empêchant le démembrement d'exploitations agricoles viables, de favoriser l'agrandissement des exploitations agricoles dont les dimensions, les références de production ou les droits à aide sont insuffisants, de permettre l'installation ou conforter l'exploitation d'agriculteurs pluriactifs partout où l'évolution démographique et les perspectives économiques le justifient.

→ ***Mais des limites au fonctionnement des SAFER***

Afin de contourner le droit de préemption des SAFER, de plus en plus de personnes mettent en place des montages juridiques. Ceux-ci se caractérisent essentiellement par le transfert de parts sociales, la SAFER n'intervenant que dans les transactions réalisées sur la totalité d'un bien.

Ces pratiques ont pour conséquence d'opacifier le marché, d'augmenter les prix du foncier et de rendre plus difficile la transmission des exploitations.



ANNEXE 5 : Le PMPOA et la mise aux normes des bâtiments d'élevage

Le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole est un dispositif incitatif national français dont le but est d'aider à la mise aux normes des exploitations d'élevage, en proposant des subventions à l'investissement pour la maîtrise des effluents d'élevage.

Suite à un diagnostic et si la situation de l'élevage d'est pas satisfaisante, un plan d'amélioration sur les ouvrages de stockage et sur les pratiques agronomiques est proposé. Ces différentes étapes aboutissent, si nécessaire, à des travaux sur les bâtiments et les ouvrages de stockage. L'éleveur doit aussi présenter un projet agronomique montrant que l'amélioration des pratiques d'épandage et de gestion des terres permet de réduire les risques de pollution.

Le premier programme (PMPOA 1) s'est déroulé entre janvier 1994 et décembre 2000 et a permis d'accompagner la mise aux normes des élevages de plus de 90 UGB. Sur l'arrondissement d'Avesnes, les dossiers de mises aux normes de 28% des élevages (rassemblant 50% du cheptel) sont passés dans le cadre de ce premier programme.

Le deuxième programme (PMPOA 2) a permis d'accompagner la mise aux normes des autres élevages de l'Avesnois.



ANNEXE 6 : Présentation des différents acteurs du monde rural

Les organismes professionnels agricoles

Les organisations économiques

Les principales organisations économiques sont les organisations de producteurs et les interprofessions.

→ *Les organisations de producteurs*

Une organisation de producteurs est constituée à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs assurant une même production et qui s'associent au sein d'une structure d'accueil (coopérative agricole...).

→ *Les interprofessions*

La création d'une organisation interprofessionnelle agricole est fondée sur une volonté des différents maillons d'une filière de s'organiser ensemble, de s'impliquer dans des actions d'intérêt collectif pour la filière, concernant tous les stades de la production, de la transformation, de la commercialisation et voire de la distribution.

Le développement agricole et rural

→ *Les Groupe d'Etudes et de Développement Agricole (GEDA/ADARTH)*

Les GEDA sont constitués d'agriculteurs qui se regroupent sur un secteur géographique pour mener des actions ensemble et s'impliquent dans la recherche et la mise ne place de projets innovants. Ils sont animés par un ou plusieurs conseillers de la Chambre d'agriculture et interviennent dans de nombreux domaines.

Les agriculteurs adhérents au GEDA bénéficient :

- des échanges d'expériences pour progresser dans leurs pratiques et concrétiser leurs projets ;
- d'un accompagnement technique neutre, pour décider en toute autonomie ;
- d'un conseil personnalisé, adapté au contexte local et opérationnel sur son exploitation ;
- de repères techniques et économiques, grâce aux références (veille, expérimentations...).

→ *Les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM)*

Les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui, par l'information, l'échange et la dynamique collective, innove sur les territoires.

Ils développent des initiatives et testent de nouvelles pratiques pour constituer des références transmissibles à d'autres.

→ *Les associations de développement de l'agriculture biologique*

Il existe plusieurs associations rassemblant les agriculteurs biologiques, notamment la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas-de-Calais (GABNOR), ou encore A PRO BIO.

Leurs objectifs sont de soutenir et développer les filières biologiques.

L'appui technique et économique

Avec les centres de gestion, les agriculteurs ont une assistance à la gestion et une prévention fiscale.



Les organismes à vocation publique

→ La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

La MSA est un organisme mutualiste qui gère de façon globale la protection sociale des salariés et non salariés agricoles ainsi que leurs ayants droit et les retraités. Elle prend en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels, et mène des actions à caractère sanitaire et social.

→ Les Sociétés d'aménagement Foncier et d'Établissement Rural

À travers des études et jusqu'à la réalisation d'opérations foncières, les SAFER jouent un rôle dans l'aménagement du territoire rural. Elles contribuent notamment à la restructuration du foncier agricole.

Les syndicats agricoles

Il s'agit de syndicats professionnels regroupant des exploitants agricoles. Trois principales tendances sont représentées :

- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) ;
- La Confédération Paysanne ;
- La Coordination Rurale.

Les organismes de crédit et d'assurance mutualistes

Les organismes de crédit sont des établissements financiers dont le rôle est de mettre des fonds à la disposition des exploitations, avec la possibilité également de fournir des moyens de paiement.

Les organismes publics

Mise en œuvre de la politique publique

→ Les Chambres d'agriculture

Les Chambres d'agriculture sont des organismes consulaires chargées de représenter les intérêts de l'agriculture auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Elles ont également un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des agriculteurs. Elles assurent ainsi l'accompagnement des jeunes et la formation continue des exploitants.

Le suivi réglementaire

→ La Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

La DRAAF est un service déconcentré du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt qui a pour mission de mettre en œuvre au niveau de la région la politique nationale en matière d'alimentation, d'agriculture et de forêt.

→ La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

LA DREAL met en œuvre les politiques de l'État résultant notamment des lois Grenelle. Sous l'autorité du Préfet de région, elle agit en faveur du développement durable. Elle pilote la mise en œuvre des politiques du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en région. Pour cela, elle mobilise au profit de l'État une capacité d'expertise et d'ingénierie.



→ ***La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)***

La DDPP pilote l'inspection des installations classées relevant des élevages et des industries agro-alimentaires pour les impacts sur la santé et l'environnement, Elle assure également la protection et la surveillance sanitaire des animaux et des végétaux.

→ ***La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)***

La DDTM a en charge la gestion des aides européennes directes qui relèvent de la politique agricole commune (PAC) ainsi que des aides agroenvironnementales et contractualisées et des aides conjoncturelles. Cela comprend les contrôles correspondants et le travail sur les structures d'exploitation. La DDTM mobilise et accompagne également les acteurs concernés pour un développement durable de l'agriculture locale. Elle joue un rôle important dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Elle gère les dossiers présentés en CDPENAF.

→ ***La Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles et Forestiers (CDPENAF)***

La commission émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des espaces naturels, agricoles ou forestiers, de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme.

Cette commission peut être consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation des espaces naturels, forestiers et à vocation ou à usage agricole.

Les intercommunalités

Les collectivités locales (communes, EPCI) sont compétentes en matière d'urbanisme, que ce soit lors de l'élaboration des PLU ou des PLUi ou lors de la délivrance des autorisations individuelles (permis de construire...).

Elles ont également des missions telles que l'entretien des voiries communales ou encore la protection de l'ordre public local.

L'enseignement agricole

L'enseignement agricole est un système complet d'enseignement qui offre une variété de parcours de formation allant de la classe de 4^{ème} jusqu'aux diplômes d'ingénieur, en passant par les CAP, BEP, bacs, BTS et licences professionnelles.

Tous les diplômes de l'enseignement agricole peuvent être préparés par voie scolaire, par apprentissage, en formation continue et à distance, ainsi que par la validation des acquis d'expérience.

Les organismes de recherche

→ ***L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)***

Premier institut de recherche agronomique en Europe, l'INRA mène des recherches finalisées pour une alimentation saine et de qualité, pour une agriculture durable, et pour un environnement préservé et valorisé.



ANNEXE 7 : Les aides à l'installation et l'accompagnement des agriculteurs

Les aides à l'installation

On appelle « installation aidée » l'installation de porteurs de projet qui ont pu créer ou reprendre une exploitation agricole en bénéficiant des aides financières de l'État (aides nationales) ou de la Région (aides régionales).

Ainsi, entre 2011 et 2015, 550 installations ont bénéficié des aides nationales et 143 des aides régionales dans le Nord-Pas-de-Calais. 70% des installations aidées sont en production animale, dont 49% en lait. 58% des installations sont sous forme sociétaire.

Les aides nationales comprennent la Dotation Jeune Agriculteur et le prêt bonifié Jeunes Agriculteurs. Elles sont attribuées à des jeunes de moins de 40 ans ayant la Capacité Professionnelle Agricole (niveau de qualification professionnelle requis) et un projet d'installation viable.

Les aides régionales sont constituées de deux dispositifs : l'Aide Régionale au Projet d'Installation Agricole (APIA⁶) et le prêt Programme Régional à la Création et à la Transmission (PRCTA³⁵). L'APIA est accordée à des porteurs de projet ayant projet viable, moins de 40 ans et pas de diplôme agricole de niveau IV. Le prêt PRCTA est un prêt d'honneur à taux 0% accessible à tout porteur de projet ne pouvant pas bénéficier des aides nationales.

L'accompagnement des agriculteurs

L'accompagnement personnalisé et notamment le Plan de Professionnalisation Personnalisé est obligatoire pour être éligible aux aides nationales ou régionales.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la Chambre d'agriculture assure les activités liées à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles. Est confiée à la Chambre d'agriculture l'information individuelle et collective sur des questions d'installation-transmission, la tenue du Répertoire Départemental à l'installation, la gestion des Déclarations d'Intention de Cessation d'Activité, la participation à l'instruction des dossiers d'installation.

L'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans leur démarche d'installation et de tout mettre en œuvre pour leur donner les clefs de réussite de son projet.

Le Point Info Installation est un guichet unique présent dans chaque département et qui a pour objectif d'apporter un service à tous les porteurs de projet en agriculture, qu'ils soient demandeurs ou non des aides de l'Etat ou des collectivités.

Le Point Info Installation est l'interlocuteur privilégié tout au long du parcours d'installation :

- Il accueille les porteurs de projet afin qu'ils accèdent à tout type d'information sur l'installation ;
- Il informe sur les aspects liés à une première installation (réglementation, démarches, formalités) ;
- Il renseigne sur les conditions d'éligibilité aux aides à l'installation de l'Etat et aux aides à l'installation du Conseil Régional ;
- Il participe à la mise en œuvre du Plan de Professionnalisation Personnalisé ;
- Il oriente le candidat vers les structures les plus à même de l'aider à élaborer son projet ;
- Il aide le candidat à compléter son autodiagnostic.

Les jeunes installés sont également suivis en accompagnement à titre individuel avec les conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture ou en accompagnement collectif au sein des GEDA.



Les Chambres d'agriculture accompagnent également les cédants d'exploitation pour la recherche d'un repreneur ou d'un associé. Cet accompagnement comprend :

- une phase d'information téléphonique permettant de répondre aux questions simples que se pose le cédant ;
- pour aller plus loin : un conseil et un suivi personnalisés.

Plusieurs solutions sont disponibles au travers ce conseil personnalisé :

- réalisation d'un diagnostic comprenant un descriptif détaillé de l'outil de production (bâtiment, matériel, cheptel, foncier...) ainsi qu'une aide à l'évaluation de la valeur économique de reprenabilité de l'exploitation ;
- proposition de formation pour aborder l'ensemble des aspects juridiques, sociaux et fiscaux d'une transmission (baux ...), mais également humain (projet de vie après la retraite) ;
- inscription au répertoire départemental installation ;
- mise en relation avec un repreneur ou un associé potentiel pour échanges directs ;
- accès aux mesures financières permettant de faciliter les installations hors cadre familial.



Ce document a été réalisé par le Service Études
de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais.

